BnF Gallica

Estat présent de l'empire de Maroc

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc

{BnF Gallica

Pidou de Saint-Olon, François (1646-1720). Auteur du texte. Estat présent de l'empire de Maroc. 1694.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

TERMINVS
SVNT
ASTRA

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc

85.156 -

R° 18 bis

ESTAT PRESENT
DE
L'EMPIRE
DE MAROC.

18000 301

BIBLIOTHEQUE NATIONALE
R° 18 bis
LU. PROTEGIONNE

A PARIS,
Chez MICHEL BRUNET, à l'Entrée de la grande Salle du Palais, au Mercure Galant.

M. DC. XCIV.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

DE MAROC

DE L'ESPAGNE

AU ROY.

SIRE,

Quoique je ne doute pas que VÔTRE MAJESTÉ *n'ait eu de temps en temps de fideles Informations de ce qui regarde l'Etat, les Forces, les Coûtumes & la Religion des Maures, & bien que ce que j'en ay vû dans quelques Relations publi-*

ques se soit trouvé assez conforme à l'examen que j'en ay fait sur les Lieux-mêmes, toutefois, SIRE, *l'obeïssance & l'attention que je dois à l'execution des Ordres de* VÔTRE MAJESTE', *& à ce qu'Elle m'en a fait prescrire dans mes instructions, m'ayant engagé pendant mon sejour dans les Etats de l'Empereur de Maroc à des remarques plus nouvelles & moins connuës, j'ose esperer qu'Elle aura la bonté d'agréer, que sans affecter de grossir le Memoire que j'ay l'bonneur de lui en presenter par des repetitions superfluës, de ce que quelques Auteurs en ont ecrit, je me contente d'y joindre comme par maniere de supplément, les Obser-*

vations particulieres, dont il m'a paru qu'ils n'ont point fait mention, tant pour ce qui concerne le détail & la qualité du Commerce de cet Empire, que le Caractere, les Mœurs & le Genie de ceux qui ont le plus de part à son Gouvernement, & ce que les Conquêtes du Roy qui le possede aujourd'hui, peuvent avoir contribué à l'agrandissement de ses Etats, à l'augmentation de ses Forces, & à l'elevation de cette Vanité, qui ne regne pas moins en lui, que les autres qualitez qui le distinguent si fort.

Quand VÔTRE MAJESTE' *s'est resoluë de m'honorer de son choix pour aller conclure en son Nom avec cet Empereur le Traité*

de Paix qu'il avoit ſi fort témoigné deſirer depuis quelques années, qu'il ſembloit même avoir voulu par avance en applanir toutes les difficultez dans la Lettre qu'il en avoit écrite & envoyée à VÔTRE MAJESTE' *par le Conſul de Salé*, VÔTRE MAJESTE' *étoit déja ſi juſtement prévenuë par les frequentes épreuves qu'Elle en avoit faites, du peu de fondement qu'on doit aſſeoir ſur ſes Propoſitions & ſes Promeſſes, que l'attention que je devois avoir à ne m'en pas laiſſer ſurprendre, étoit un des Articles plus eſſentiels & plus recommandez dans mon inſtruction; auſſi eſt ce à quoy je me ſuis attaché par toutes les voyes & temperammens qui*

m'ont paru plus propres à concilier l'artifice de son Conseil & de ses Ministres, avec l'ardeur & la fidelité de mon Zele pour le Service & pour la Gloire de VÔTRE MAJESTE'.

Ce que je dis même à ce Prince en ma premiere Audiance, & que je repeteray encore à la fin de ce petit Ouvrage, aura pû faire connoître à VÔTRE MAJESTE', *que je n'ay point non plus ménagé les Eloges ni les Insinuations que j'ay jugé les plus capables de flater son ambition, & de le rendre favorable au succés de vos pieux & solides Projets pour la liberté de vos Sujets Esclaves, & pour la seureté de vos Negotians.*

Cependant, SIRE, si

VÔTRE MAJESTE' *a eu le temps & la curiosité de se faire lire le Memoire ou Journal que je lui ay envoyé de mon sejour & de ma negociation dans les Etats de ce Prince & dans sa Cour, Elle aura vû que non non-seulement Elle n'en avoit point pris de fausses idées, mais que bien loin que mes tentatives pour renverser cette Foy Punique qui s'y professe aujourd'hui si generalement, & pour en arracher les rejettons devenus plus forts que leur ancienne tige; bien loin dis-je, que mes soins & mes efforts ayent pû suffire à les déraciner, ils n'ont pas seulement été capables de les ébranler.*

J'aurois lieu, SIRE, à ce propos, de reprendre & rapporter ici la substance ou l'Extrait

de bien des choſes que j'ay déduites aſſez au long dans ce Journal, ſi la crainte de me trop éloigner de mon entrepriſe, qui ſuivant les Ordres de VÔTRE MAJESTE', *ne doit regarder que l'Etenduë, le Gouvernement, les Forces & le Commerce de l'Empire de Maroc, ne m'obligeoit à ſupprimer tout ce qui n'a point de rélation directe à leur execution.*

Ce que neanmoins je ne croy pas devoir commencer ſans faire auparavant à VÔTRE MAJESTE' *cette remarque auſſi neceſſaire que veritable, que tout ce que le maneige & les diſcours des Miniſtres du Roy de Maroc m'ont fait entrevoir de ſes deſſeins & de ſes reſolutions au ſujet des tentatives qu'il fait*

de temps en temps auprés de VÔTRE MAJESTE', *ne ſeront & n'ont jamais été autres, quelles qu'en ſoient les démonſtrations, que de s'attirer des Preſents, des Honneurs, & des ſecours pour la Conquête de ce que les Eſpagnols tiennent encore dans ſon Païs.*

Outre que comme ce Prince & ſes Miniſtres connoiſſent parfaitement que Vos bontez & Vôtre compaſſion pour vos pauvres Sujets Eſclaves, ſont les ſeuls motifs qui vous portent à les écoûter, il faut compter qu'ils ne ſe déferont point de ces Eſclaves, tant qu'ils ſe verront dans le beſoin & dans l'eſpoir d'en tirer les avantages que je viens de remarquer; qu'ils ne traiteront jamais qu'à des conditions de cet-

te nature, & qu'ils râcheront toûjours d'exiger ou de procurer par quelle voye que ce ſoit, que l'effet qu'ils croiront en devoir attendre precede l'execution de ce qu'ils en auront promis.

Il ne me reſte plus, SIRE, aprés cela, qu'à repreſenter à VÔTRE MAJESTE', *que je me ſuis attaché ſi particulierement à l'Examen de tout ce qui fait le ſujet de ce Memoire, que je puis bien l'aſſûrer qu'il ne contient rien qui ne ſoit tres-conforme à l'effet & à la verité; j'oſe eſperer auſſi des bontez de* VÔTRE MAJESTE', *qu'Elle en excuſera d'autant plus facilement les omiſſions & les défauts, que par le compte que j'ay eu l'honneur de lui rendre de mon ſejour & de ma negociation*

en ce Royaume, où j'ay presque toûjours été retenu & observé tres-exactement, & où l'on ne souffre pas volontiers qu'on s'informe des Affaires & du Païs, Elle aura connu le peu de Commerce & de Relations que j'ay pû avoir avec ce qui m'en auroit facilité une connoissance plus parfaite & plus capable de confirmer à VÔTRE MAJESTE' *la fidelité du zele ardent & respectueux avec lequel je suis inviolablement,*

SIRE,

DE VÔTRE MAJESTE'.

Le tres-humble, tres-obeïssant,
& tres-fidele Sujet & Serviteur
PIDOU DE S. OLON.

AU LECTEUR.

L'Epître que Vous venez de voir vous fait assez connoître que cet Ouvrage n'avoit point été fait pour être public, & ce que vous en verrez dans la suite vous persuadera encore mieux que je ne suis pas doüé des Talents necessaires pour m'ériger en Auteur. Ainsi ne vous attendez pas d'y trouver ni l'arrangement, ni les ornemens, ni l'éloquence de ceux de cette Profession, & lisez-le s'il vous plaît, avec toute la prévention d'indulgence que

vous ne ſçauriez équitablement refuſer à la priere & à l'aveu que je vous en faits.

Ce n'eſt ici qu'un Memoire tout ſimple & tout naturel, de ce que j'ay remarqué dans mon Voyage de plus propre à remplir l'obligation ordinaire de ceux que le Roy honore de ſes ordres chez les Princes Etrangers : J'ay tâché de le rendre le plus veritable & le plus court qu'il m'a été poſſible, & d'y éviter également l'exaggeration & la repetition des differens Auteurs qui font mention de ce Païs-là.

Je ne me ſuis auſſi déterminé à vous le preſenter, que

AU LECTEUR.

sur les preſſantes inſtances qui m'en ont été faites par un grand nombre de Perſonnes, dont le rang & le merite ou l'amitié ne m'ont pas laiſſé la liberté de m'en excuſer : ainſi pourvû que vous ayiez la même bonté qu'eux pour l'Auteur, & la même curioſité pour l'Ouvrage, nous ſerons également contents, vous de le lire, & moy de vous l'avoir donné.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, Donné à Paris, le 24. Mars 1694. Signé LE NORMAND : il eſt permis au Sieur de Saint Olon, Gentilhomme Ordinaire & Ambaſſadeur du Roy à Maroc, de faire imprimer, vendre & debiter un Livre intitulé *l'Etat Preſent de l'Empire de Maroc*, pendant le temps & eſpace de dix années, à commencer du jour qu'il ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois ; avec défenſes à toutes perſonnes telles qu'elles puiſſent être, de l'imprimer ou faire imprimer, à peine de trois mille livres d'amende, ainſi qu'il eſt plus au long porté audit Privilege.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 30. Avril 1694.

Signé P. AUBOUYN, Syndic.

Et ledit Sieur de Saint Olon a cedé ſon droit au preſent Privilege à Michel Brunet, Marchand Libraire à Paris, ſuivant l'accord fait entr'eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 15. May 1694.

L'ESTAT

ESTAT PRESENT DE L'EMPIRE DE MAROC.

Deſſein de l'Auteur.

MOn deſſein n'étant pas de ſuivre ici l'Hiſtoire, & de rechercher l'origine de tout ce qui compoſe à preſent l'Empire de Maroc, mais de donner, comme je l'ay dit, une Relation exacte & préciſe de ſon étenduë, de ſes limites, de ſes forces, de ſon commerce & de ſon gouvernement. Je croi qu'il ſuffira d'en preparer l'idée par un extrait le plus abregé qu'il ſera poſſible de la maniere que le fameux Mouley Archy Roy de Tafilet, & Moulla Iſmaël

ſon frere & ſon ſucceſſeur immediat, ont réüni les Royaumes de Maroc, Fez, Tafilet, & Suz, & la vaſte Province de Dara ſous une même puiſſance, & en ont formé ce grand Eſtat où nous voyons regner aujourd'hui ce dernier ſi ſouverainement.

Hiſtoire du Roy de Tafilet.

Mouley Cherif Roy de Tafilet & Pere de Mouley Archy, qui remontent leur genealogie juſqu'à Mahometh duquel ils ſe font deſcendre par ſa Fille Fatine, eut en mourant pour ſucceſſeur de ſon Royaume Mouley Hameth aîné des 84. enfans mâles, & 124. filles qui lui ſurvécurent; mais Mouley Archy l'un de ſes freres, dont le cœur fier & ambitieux ne pouvoit ſe réſoudre à obeïr, ne l'en laiſſa pas joüir long-temps avec tranquillité; & ſoutenu par quelques-uns des principaux Alcaydes qu'il engagea dans ſes intereſts, il forma des deſſeins dont les com-

mencemens neanmoins ne répondirent pas aux projets de ſon ambition, car le Roy les ayant prévenu, fit prendre & mourir les Alcaydes, & le fit enfermer dans une priſon.

Cependant ce Prince ayant trouvé moyen de s'en ſauver, & plûtoſt aigri qu'attiré par la douceur de ce traitement, aſſembla des troupes, & tenta de nouvelles entrepriſes; mais le ſuccez n'en fut encor que de ſe laiſſer prendre & renfermer une ſeconde fois.

Cette priſon quoi que plus longue & plus reſſerrée que la premiere, ne produiſit pas un meilleur effet: car le Noir à qui le Roy en avoit confié la garde, & qu'il avoit choiſi parmi les ſiens comme le plus fidele, ne le fut pas aſſez pour reſiſter aux careſſes & aux grandes eſperances dont Mouley Archy le flatta pour en obtenir

ſa liberté ; ils en concerterent enſemble les moyens & les executerent. Mais perſuadé qu'il n'eſtoit pas ſûr de ſe fier à celui qu'il voyoit capable de trahir ainſi ſon Maître, & craignant pour ſoy un ſemblable retour, il ne le paya d'un ſervice ſi important que par la mort qu'il luy donna d'un coup de ſabre en ſe ſauvant.

Il ſe retira à Zaoüias où commandoit le Morabite Benbucar, que les habitans de cette Province avoient éleu pour leur Prince à cauſe de ſa vertu.

Ceux qu'on appelle Morabites en Affrique ſont comme nos Hermites. Ils font profeſſion de ſcience & de ſainteté, & ils ſe retirent dans les déſerts, où le peuple qui les a en tres-grande veneration va quelquefois les chercher juſques au fonds de la ſolitude pour leur mettre la Couronne ſur la teſte, ainſi qu'il avoit fait à Benbucar,

Mouley Archy cachant ce qu'il eſtoit alla luy offrir ſon ſervice en qualité de ſimple ſoldat. Ce bon vieillard le receut favorablement, & l'ayant connu homme de merite, il lui donna dans la ſuite divers emplois, dont il s'acquitta ſi bien, qu'il acquit en peu de temps ſon eſtime & ſon amitié.

Cependant ayant eſté reconnu par quelques Arabes de Tafilet qui avoient apporté des dattes à vendre, & qui furent auſſi-tôt le ſaluër comme frere de leur Roy; les Fils de Benbucar le ſoupçonnerent de n'eſtre pas venu ainſi déguiſé dans leurs Etats ſans quelque deſſein, & reſolurent de le faire mourir.

Ils luy dreſſerent à cet effet une Embuſcade dont il s'échappa & ſe ſauva à Quiviane, où ayant auſſi offert ſes ſervices à celui qui en étoit le maître de la même maniere qu'il avoit fait à Benbucar,

il s'y fit encore si bien valoir, qu'il en devint en peu de temps le premier Ministre & le Favori.

Mais l'autorité de son poste, la confiance & l'amitié de son Maître & celle qu'il avoit eu l'adresse de s'acquerir parmi ses peuples, ne servirent que de nouveaux aiguillons à son ambition. Il se persuada que la conqueste de cet Etat, où il étoit déja si absolu, ne lui seroit pas moins facile que luy avoit esté l'élevation où il se voyoit; il se servit des tresors mêmes de son bienfaicteur pour s'attirer ceux dont il ne se croyoit pas assez assuré: & y ayant réüssi selon ses souhaits, il s'empara en peu de temps & sans peine du Prince de Quiviane, de ses biens, & de tout son Païs; & jugeant que sa mort étoit le plus sûr moyen de s'en affermir la possession, il s'en défit, & ensuite il leva des troupes avec lesquelles il se mit en état

d'aller exercer contre ſon Frere ſon reſſentiment & ſes premiers deſſeins.

Mouley Mehemet qui en eut avis travailla de ſon côté à le prevenir : & s'eſtant mis en campagne pour cet effet, ils ſe donnerent l'un à l'autre divers combats, dans leſquels Mouley Archy ayant preſque toûjours eu l'avantage, il réduiſit ſon Frere à ſe renfermer dans Tafilet, où le chagrin de ſes diſgraces, & la crainte de l'inhumanité de ſon vainqueur le firent mourir. Ainſi cette mort l'ayant délivré de ſon principal competiteur, & mis en chemin de ſuivre ſes conquêtes, il les pouſſa avec tant de courage, de conduite & de bonheur, qu'il ſe ſoumit encor en aſſez peu de temps Salé, qui étoit une ville libre, & les Royaumes de Fez, de Maroc & de Suz, dont les uns ſe rendirent à la force de ſes armes, & les autres à la terreur

qu'elles y répandoient.

Il n'en joüit pas cependant auſſi long-temps que ſon âge & ſa fortune ſembloient le luy promettre ; & il ne put éviter dans ſon propre Palais, & à quarante ans la mort qu'il avoit tant de fois affrontée dans les combats. Ce fut dans une Feſte, où ayant aſſemblé ſa Nobleſſe & fait excés de vin avec ſes plus particuliers amis, ce qui lui arrivoit aſſez frequemment, il s'aviſa en cet état de vouloir caracoller dans ſes Jardins, où en paſſant ſous une allée d'orangers ſon cheval l'emporta ſi violemment, qu'une groſſe branche d'un des orangers lui fracaſſa le crâne, & le mit en trois jours dans le tombeau.

L'ordre & la paix que ce Conquerant commençoit à établir dans ſes Etats furent bien-tôt troublez par l'accident impréveu de cette mort, arrivée en l'année

1672. Car ceux de ſa famille auſquels il avoit confié le gouvernement de ſes Royaumes, voulurent ſe rendre maîtres du Païs où chacun d'eux commandoit; mais Moulla Iſmaël qui ſe trouva le plus brave, le plus entreprenant, & le plus eſtimé, fut auſſi celui qui ſçut le mieux en profiter.

Il ſe fit d'abord reconnoître Roy de Tafilet, il s'empara des treſors de ſon Frere, il ſe mit en campagne avec le plus de troupes qu'il put ramaſſer; & aprés en avoir gagné quelques-uns par promeſſes ou par preſens, il vainquit les autres par les armes, & ſe rendit le maître de tout.

Celui d'entre ſes concurrens qui lui fit plus de peine fut Mouley Hameth ſon Neveu, lequel s'étant auſſi fait reconnoître Roy de Maroc & de Suz, & s'étant oppoſé à lui avec des forces conſiderables, l'a obligé pendant deux ou trois ans à divers

ſieges ou combats, dont les deſ-avantages qu'il y a ſouffert, l'ont enfin réduit à ſe ſoumettre comme les autres, & n'ont ſervi qu'à faire d'autant mieux éclater la conduite & la valeur intrepide de ce Prince, qui ne doit qu'à ces deux qualitez la libre & ſouveraine poſſeſſion où il ſe trouve aujourd'hui de tout cet Empire, dont l'étenduë n'eſt pas moins conſiderable, que ſa ſituation.

Etenduë de l'Empire de Maroc.

Il a bien 250. lieuës de diſtance du Nord au Sud, & 140. de l'Eſt à l'Oüeſt; ſes limites ſont du côté d'Orient le Royaume d'Alger qui le confine à Tremeçen, l'Ocean Athlantique à l'Occident, le Fleuve Dara au Midy, & la Mer Mediterranée au Septentrion, à l'exception neanmoins de trois Places que les Princes Chrétiens tiennent encore ſur ſes Côtes, à ſçavoir Mazagan, occupé par les Portugais ſur l'Ocean, & Ceüta & Melilla

par les Eſpagnols du côté de la Mediterranée, l'une à l'embouchure du Détroit, & l'autre plus en deçà.

Il n'y a que peu de temps que ces derniers avoient auſſi deux autres tres-bonnes Places ſur l'Ocean, qui ſont la Rache & la Mamorre, qu'ils ſe ſont laiſſé enlever par Moula Iſmaël, la premiere en l'an 1681. & l'autre en 1689. Les Anglois y étoient auſſi maîtres de Tanger dans le Détroit, mais ils l'ont abandonné depuis quelques années en ruïnant ſon Port & ſes Fortifications.

De ſorte que l'Empereur de Maroc a preſentement pour Places conſiderables ſur ſes côtes de l'Ocean Sainte Croix, Safy, Salé, la Mamorre, la Rache, Argile & Tanger; & ſur la Mediterranée Zaffarine & Tetoüan, encore cette derniere eſt-elle ſituée dans les terres à deux lieuës de la marine, & ſans aucune

fortification, auſſi n'eſt-elle que comme un bourg aſſez bien bâti & fort peuplé.

Tetoüan. Les Habitans de Tetoüan, qu'on fait monter à plus de quinze mille, ſe diſent Andalous, & parlent preſque tous eſpagnol; car tout le monde ſçait que les Maures ont eſté maîtres de l'Eſpagne pendant ſix ou ſept cens ans, & qu'aprés bien des efforts que les originaires du païs avoient fait inutilement pour les en chaſſer, Ferdinand plus heureux les ſoumit entierement à ſon empire, & les obligea à embraſſer exterieurement la Religion Romaine, pendant qu'ils travailloient ſecretement à la ruïne de l'Etat. Mais Philippes III. ayant découvert leurs menées les en chaſſa en 1610. Ils en ſortirent au nombre de plus de cent mille de tout ſexe & de tout âge, & la plus grande partie ſe retira en Affrique, & s'établit à Salé & à Tetoüan.

Ils ſont blancs, aſſez polis & fort affables aux Etrangers & aux Chrétiens. Le Conſul François & tous les Marchands qui y ſont établis, quoi que de nation & de Religion differentes, y entretiennent à frais communs, outre le droit de trois écus qui ſe leve pour ce ſujet ſur chaque Vaiſſeau, Tartane ou Barque qui y abordent, un petit Hôpital avec deux Recollets Eſpagnols pour le ſervice de la Religion, & pour la conſolation des eſclaves : Il y en a autant à Salé, & de la même maniere.

Il n'y a aucun bon Port en pas une de ces Places; les meilleurs ſeroient Tanger, la Mamorre & Salé, mais on n'y peut entrer que par une barre qui en rend l'abord impraticable à toute ſorte de gros Baſtimens, ce qui fait auſſi que le Roy ni ſes Corſaires ne ſçauroient y armer que des Brigantins ou Fregates legeres,

qui vont en courſe pour pirater.

Vaiſſeaux & forces de mer du Roy de Maroc.

Le nombre de ces Baſtimens n'eſt jamais fixe, il ſe regle ſuivant ce qu'il s'en perd ou ce qu'il s'en conſtruit : il y en a preſentement douze ou treize, dont ſix ſont au Roy, & le reſte à des particuliers ; ils ſont de dix-huit à vingt pieces de canon, les plus forts n'en paſſent pas vingt-quatre, mais ils ont juſqu'à deux cens hommes d'équipage, & ſont la pluſpart fort mal en ordre à cauſe de la diſette du païs pour les munitions, voiles, cordes & autres agrets, en ſorte que ſi les Maures n'en tiroient comme ils font de temps en temps des Anglois & Hollandois, ce nombre ſe réduiroit bien-tôt & bien facilement à un plus petit.

L'entretien des Vaiſſeaux du Roy de Maroc ne lui coûte rien ; c'eſt l'Alcayde ou Gouverneur du lieu où ils ſont qui en paye les Officiers & l'équipage ; s'ils

ſont des priſes le Roy en a la moitié, & l'autre ſe partage entre l'Alcayde & les Officiers, qui en donnent auſſi quelque portion à l'équipage ; mais pour les eſclaves, le Roy les prend tous, en payant cinquante écus pour chacun de ceux qui ne ſont pas compris dans ſa moitié.

Les vaiſſeaux des particuliers ſont aux frais des Armateurs, dont ils ſe rembourſent ſur le produit des priſes, ſur leſquelles le Roy prend le cinquiéme avec tous les eſclaves, moyennant auſſi cinquante écus pour chacun.

Des quatre Royaumes ſpecifiez cy-deſſus, Maroc & Fez ſont les plus grands & les plus conſiderables, leurs capitales portent leurs mêmes noms. Celle de Maroc étoit autrefois tres-peuplée & fort renommée pour ſa beauté & ſa richeſſe, mais elle en eſt à preſent beaucoup décheuë, &

ne contient pas plus de vingt-cinq mille habitans ; ſes ruës paroiſſent preſque deſertes, & perſonne ne prend ſoin de reparer les ruïnes qui s'y accumulent tous les jours & qui la defigurent entierement ; ſon Palais & cette Moſquée ſi fameuſe par ſa grandeur & par ſes ornemens, auſſi bien que par ſes portes de bronze & ſes trois Pommes d'or, qu'on diſoit enchantées ne ſont plus rien, Moulla Iſmaël n'a point apprehendé les vains pronoſtics de malediction contre ceux qui les oſteroient, ſon avidité pour l'argent plus forte en cette occaſion que la ſuperſtition aſſez ordinaire aux Maures, l'a déterminé à les faire enlever & enfoüir dans ſon inviſible & inutile treſor ; j'expliquerai dans la ſuite ce qui me le fait qualifier ainſi.

On prétend que ces Pommes d'or dont je viens de parler ont eſté

esté mises sur cette Mosquée par la femme de ce grand Almanzor si celebre & si connu dans l'Histoire par la conqueste de l'Espagne. On dit donc que cette Reine voulant laisser à la posterité un monument de sa grandeur, employa à sa construction la plus grande partie de ses joyaux & de sa dot: Que ces Pommes avoient esté posées sous une telle constellation du Ciel, qu'on ne pouvoit les en ôter; & que l'Architecte avoit obligé certains Esprits par des conjurations à en être les gardiens. On assure mêmes que plusieurs Rois qui les ont voulu prendre en ont toûjours esté retenus par quelque accident: & les Maures tres credules sur la magie, s'étoient imaginez jusqu'à present qu'en vertu de cette conjuration le Diable rompoit le cou à celui qui entreprendroit de les enlever; mais ce Roy-ci moins credule & moins

ſcrupuleux les en a détrompez.

Safy & Mazagan ſituées ſur les côtes de l'Ocean, & dont la derniere eſt une grande & belle ville poſſedée par les Portugais qui y tiennent une bonne garniſon, ſont aprés cette Capitale les ſeules villes de ce Royaume qui meritent qu'on en faſſe mention ; car bien que ſon étenduë qui ſe diviſe en ſept Provinces, ſoit aſſez grande, il n'eſt pas neanmoins fort peuplé, à cauſe que ſon territoire ſablonneux, ſec & ingrat dans ſa plus grande partie, n'y permet pas l'abondance des grains ni des beſtiaux ; il n'eſt fertile qu'en Chameaux, qui s'y trouvent en nombre & à bon marché, en mines de cuivre, cire, & amandes, dont il ſe fait un grand débit en Europe.

On eſtime qu'il peut y avoir dans ſes campagnes juſqu'à trente mille cabanes d'Adoüars, qui font prés de cent mille hommes

payans garamme, c'eſt à dire payans annuellement au Roy un tribut de la dixiéme partie de tout ce qu'ils poſſedent, à quoi ils commencent d'être ſujets dez qu'ils ont atteint l'âge de quinze ans.

Un Adoüar eſt une eſpece de Village ambulant (car il y en a tres-peu de bâtis & de ſtables en toute l'Affrique) compoſé de quelques familles Arabes qui campent ſous des tentes, tantôt en un lieu, tantôt en un autre, ſelon que la bonté du terrain les y excite, & que la ſubſiſtance de leurs beſtiaux, en quoy conſiſte tout leur bien, le requiert: chaque Adoüar a ſon Marabon & ſe ſoumet à la conduite d'un Chef qu'ils s'éliſent entr'eux; chaque famille occupe une tente ou cabane, & y couche pelle-melle, avec ſes bœufs, moutons, chameaux, poules, chiens, &c. Rien n'eſt comparable à leur mi- Adoüar.

fere & à leur mal-propreté, cependant ce sont eux qui font les revenus du Roy les plus reglez & les plus certains: c'est ordinairement un Noir de sa garde qui va exiger leurs tributs, & qui bien que seul, fait joüer la bâtonnade comme il lui plaît contre le moindre défaillant, sans qu'aucun ose s'y opposer ni s'en plaindre.

Quand les Arabes transportent leurs Adoüars, ils mettent leurs femmes & leurs enfans sur des chameaux dans des machines d'ozier couvertes de toile & faites en forme de niches, mais toutes rondes, qui les couvrent entierement de l'ardeur du soleil, & d'où neanmoins elles peuvent prendre l'air de tel côté qu'elles veulent: si les chameaux ne suffisent pas pour leur bagage, ils les font porter par leurs taureaux & vaches, qui ont des Bats, ce que je n'avois point encore veu dans les autres païs.

Le Royaume de Fez, connu anciennement ſous le nom de Mauritanie Tingitane, n'eſt pas moins grand que celui de Maroc, & ſe diviſe comme lui en ſept Provinces; mais il eſt beaucoup plus fertile, mieux peuplé, & plus abondant en toutes ſortes de grains, beſtiaux, legumes, fruits, & cire; il le feroit encore davantage ſi l'on prenoit plus de ſoin de le cultiver, mais la bonté du terroir qui produit preſque de ſoi-même, la non-chalance des habitans qui ſe contentent de ce qui ſuffit à leur ſubſiſtance, & leur ſcrupuleux entêtement à ne vouloir point laiſſer ſortir leurs grains, ſont cauſes que plus de la moitié de ces terres demeurent en friche. Royaume de Fez.

Il y a quelques mines de fer, mais ils ne ſçavent pas le raffiner, & ils ne s'en ſervent qu'à faire des Clouds & d'autres ferremens groſſiers.

Ce Royaume a pour confins d'un côté celui de Maroc, & de l'autre celui d'Alger ; il eſt traverſé par le rapide Fleuve du Sebou qui paſſe à demie lieuë de ſa capitale, & va ſe décharger par la Mamorre dans l'Ocean. Ce Fleuve eſt le plus beau de tous ceux de l'Empire de Maroc, & a ſur ſes bords au deſſus de la Mamorre une grande foreſt, qui peut fournir à la conſtruction de quantité de vaiſſeaux : on dit auſſi que peu loin de ſa ſource il y a un fort beau Pont de pierres & de briques de cent cinquante toiſes de longueur, ce qui ſeroit remarquable & extraordinaire s'il n'eſtoit pas ancien ; car non-ſeulement on ne s'attache plus en ces pays aux édifices publics, mais on n'y prend pas même le moindre ſoin des reparations requiſes dans les Chemins, pour la facilité de ce qu'on eſt obligé d'y faire paſſer ; il eſt vray auſſi

que n'y ayant aucune autre alleure ni voiture que celle du Cheval ou du Chameau, ces reparations n'y sont pas si absolument necessaires, qu'elles le feroient ailleurs.

A propos de quoi je remarquerai qu'il n'y a ni postes ni voitures publiques établies en tous ces païs, & que les correspondances qui n'y sont pas frequentes, ne s'y entretiennent que par des exprés à pied ou à cheval, qui font cependant assez de diligence & ne coûtent pas beaucoup, tant parce que les hommes & les Chevaux sont durs à la fatigue, qu'à cause qu'ils s'y nourrissent de peu de chose & à tres-bon marché.

On s'y sert pour les affaires importantes & pressées d'une maniere de monture qu'on nomme Dromadaire, qui est une espece de Chameau, & n'en differe que par sa vîtesse & sa maigreur, qualitez qui lui sont naturelles & tout-à-fait particulieres; car on

Dromadaires.

obſerve, à ce que diſent ceux du païs, que cet animal fait par jour autant de lieuës qu'il eſt de jours à dormir, & ſans voir clair en naiſſant, de ſorte que s'il dort pendant ſix jours auſſi-tôt aprés qu'il eſt né, il fait par jour ſoixante lieuës, & plus ou moins à proportion.

J'en ay veu un de cette eſpece à Miquenez, ſur lequel on a voulu me faire croire que l'Oncle du Roy avoit fait juſqu'à cent lieuës en un jour, ce qui me paroît neanmoins tenir un peu de l'exageration; ceux qui l'aſſurent y ajoûtent que la fatigue de cette allcure qui n'eſt qu'un entrepas fort precipité, en égale la diligence, & qu'il ne ſeroit pas poſſible de la ſoûtenir, ſi l'on ne ſe faiſoit attacher ſur la ſelle, & couvrir la bouche de crainte de ſuffocation; en effet il ne faut pas douter, ſi cela eſt veritable, qu'on ne ſe trouve harraſſé outre meſure,

mesure, au bout d'une courſe de cette haleine & de cette vîteſſe-là.

On eſtime que les Adoüars des Arabes dans le Royaume de Fez y compoſent prés de trois cens mille hommes payans garammes. Sa Capitale qui porte ſon nom eſt ſans contredit la plus belle, la plus riche, & la plus marchande qu'aucune autre Ville de l'Empire de Maroc : Elle ſe diviſe en vieille & nouvelle Ville, bien baſties & peuplées de plus de trois cens mille ames; la vieille Ville eſt habitée par des Blancs, & la nouvelle par des Noirs : Elles contiennent toutes deux tant de Portes, de Ponts, de Fontaines, & Places publiques, de Gemmes ou Moſquées, de Colleges & de beaux Edifices, que l'ample deſcription que Dapper en fait dans ſon Hiſtoire de l'Affrique, n'eſt pas moins digne de la curioſité des Lec-

teurs, que toutes ces choſes le ſont elles-mêmes de celle des Voyageurs qui vont en ce païs-là. Pour moy à qui l'on n'a pas voulu permettre d'y aller, quoiqu'elle ne ſoit éloignée de Miquenez que d'une journée, je ſuis reduit comme les autres à m'en rapporter aux Relations.

Ce Royaume a encore pour Villes remarquables Theza, Miquenez, la Mamorre, Arzille, la Rache, Salé, Tanger, Ceüta, Alcaſſar & Tetoüan.

Miquenez eſt la demeure du Roy, & ſituée dans le milieu des Terres: elle eſt petite, mais ſi remplie d'habitans, dont on fait monter le nombre à plus de ſoixante mille; qu'on ne ſçauroit paſſer dans ſes ruës, d'ailleurs tres-étroites; qu'en s'y entrechoquant; j'en parleray plus amplement dans un autre endroit.

Theza eſt une petite Forte-

reſſe entre Fez & Miquenez.

Les autres Villes bordent la Mer, & ſont toutes aſſez peuplées & fort marchandes; elles le ſeroient encore davantage ſi elles avoient quelque bon Port; mais la Barre que j'ay déja dit qui regne en toutes ces Coſtes, n'y en permet aucun.

Tetoüan & Salé ſont celles où les bâtimens de Mer abordent plus facilement & plus frequemment, ce qui a donné lieu à pluſieurs Marchands de diverſes Nations de s'y habituer, & au Roy de France d'y établir en chacune un Conſul pour la commodité du Commerce, & pour ſa ſeureté, c'en eſt au moins l'intention, mais que je puis dire eſtre ſans effet par les manieres barbares & intereſſées de ces ennemis de la politeſſe & de l'honneſteté, qui les portent, ainſi que je l'ay vû, à une conſideration bien plus grande pour

le moindre Marchand, par rapport au profit qu'ils en esperent, que pour les Consuls, dont le caractere qui leur est infructueux, est tous les jours exposé aux bizarreries de leurs caprices & aux indignitez de leurs mépris.

Salé. Salé est plus connuë & plus renommée que les autres à cause de ses Corsaires & de son Havre, qui n'est propre neanmoins que pour de petits Bâtimens: Elle est encore considerable par ses Forteresses, par ses deux Villes divisées comme à Fez en vieille & nouvelle, & par son grand Commerce; ses habitans, qui ne sont pas plus de vingt mille, se qualifient d'Andalous, comme ceux de Tetoüan; elle avoit autrefois de beaux Edifices que les guerres & ses revoltes ont presque tous ruïnez. Elle a fait de la peine pendant quelque temps aux Rois de Maroc, dont elle vouloit secoüer la do-

mination ; mais Mouley Archy la reduisit en 1666. par le gain d'une grande bataille contre le fameux Gayland Seigneur de Tetoüan, d'Arzile & d'Alcassar, dont elle avoit recherché la protection ; ces deux Villes sont separées par la riviere de Guerou, celle qui est du côté du Sud a deux Châteaux au haut d'une petite montagne qui est sur le bord de la Mer ; ils se communiquent par une grande muraille ; & contiennent environ trente pieces d'Artillerie assez mal en ordre ; il y a un Fortin au dessus du vieil Château sur l'embouchure de la riviere, garni de trois Canons de fer & de deux de bronze de douze à quinze livres de balle, pour faciliter la retraite de ses Corsaires quand ils sont poursuivis.

Alcassar s'est aussi renduë fameuse par la grande bataille que Dom Sebastien Roy de Portugal Alcassar.

perdit avec la vie en l'année 1578. dans la plaine qui eſt entre cette Ville & la Riviere de Moukazem ; elle eſt petite, peu remplie d'habitans & fort mal bâtie, mais dans une ſituation agreable par cette Riviere & par les beaux jardins qui l'environnent de tous côtez, Gayland y faiſoit ſa principale demeure dans un aſſez grand Palais, qui eſt preſentement tout ruïné ; je ne puis m'empêcher de dire en paſſant que je crois que cette Ville eſt le reduit de toutes les Cicognes de cette Barbarie, & qu'il y en a plus que d'habitans, je n'en ay jamais tant vû enſemble & dans un même endroit ; auſſi y ſont-elles en ſeureté, car les Maures tiennent à peché d'en tuer, & le défendent tres-rigoureuſement, à cauſe qu'ils croyent qu'à la priere de Mahometh Dieu a transformé en ces oiſeaux une troupe d'Arabes qui

voloient les Pelerins de la Meque.

Ceüta eſt, comme j'ay déja dit, aux Eſpagnols, leſquels outre cette place conſiderable, entiennent encore une autre en ce même Royaume, & ſur le bord de la Mer en tirant vers Alger qui eſt Melille, & le Pêñon de los Velez, petite Fortereſſe bâtie ſur la pointe d'un Rocher entouré d'eau, & ſi bien ſituée qu'elle eſt preſqu'imprenable.

Le Royaume de Suz eſt contigu à celui de Maroc entre ſon Midi & ſon Couchant; il eſt petit & peu rempli d'habitans, y en ayant même une bonne partie preſque deſerte vers le côté des Negres; il peut y avoir dans ſes campagnes environ quinze mille Adoüars d'Arabes, tous gens braves, entreprenans, & impatiens de la domination; le Roy d'à-preſent a eu beaucoup de peine à les aſſujettir, Royaume de Suz.

encore y a-t-il deux montagnes dont il n'a pû venir à bout juſqu'à preſent, ceux qui les habitent ne le reconnoiſſant point, & ſe gouvernans par un Chef qu'ils ſe font eux-mêmes.

Ses deux Villes principales ſont Illec & Tarudante, grandes & aſſez peuplées, eu égard au reſte du Païs, y ayant bien en chacune cinquante mille habitans, le Roy n'y envoye point d'Alcaydes, comme dans celles de ſes autres Royaumes, il n'y tient qu'un Capitaine, qu'on nomme Baſcha, & qui a ſous lui des Officiers, dont il ſe ſert pour l'execution de ſes Ordres dans tout le païs, mais avec ménagement ; les Maures y ſont traitez bien plus doucement qu'à Maroc & à Fez, ils n'y payent que leurs redevances annuelles, & ne ſont ſujets ni contraints à aucune Garamme extraordinaire, la politique du Roy l'engage à

en user ainsi pour ne point donner de prétexte à leur penchant tumultueux, & à la facilité que la situation du Païs feroit trouver à leur rebellion.

Le Païs habité est assez fertile en grains, legumes, fruits & olives, ses Montagnes sont abondantes en mines de cuivre, & l'on prétend qu'il y en a aussi quelques-unes d'or.

La ville de Sainte Croix située sur l'Ocean, est des dépendances de ce Royaume, & il s'y fait un commerce assez bon, tant des Marchandises qu'on y porte de Maroc, que de celles que le Païs même produit, qui sont comme à celui-là du Cuivre, de la Cire & des Amandes, & de plus de fort belles plumes d'Autruche.

Royaume de Tafilet.

Le Royaume de Tafilet est encore assez petit, & n'a de Ville remarquable que sa Capitale, qui porte son même nom; elle

n'eſt fermée que de murailles, mais elle a un aſſez bon Château.

Ce Royaume ſitué au delà du Mont Atlas, & anciennement connu ſous le nom de Numidie, ne comprend qu'un terroir ſablonneux & ingrat entre les deſerts de Zahara & la Province de Dara, ayant au Septentrion le Royaume de Maroc, dont il eſt ſeparé par le Mont Atlas: il eſt auſſi ſterile en bleds & autres grains, qu'abondant en Dattes, toutes celles qu'on tranſporte en Europe venans de là, parce que le Roy de Maroc ne veut pas permettre qu'on en tranſporte d'ailleurs; c'eſt encore ce qui y ſert de nourriture ordinaire au lieu de pain, avec de la chair de Chameau, la ſéchereſſe du Païs n'y permettant pas la ſubſiſtance d'aucuns autres beſtiaux, ſi ce n'eſt d'une eſpece de Mouton ſans Cornes & ſans Laine, qu'on

dit y être toûjours gras & de fort bon goût, les Chevaux y ſont communs & beaux, & n'y ſont nourris que de Dattes.

Son peu d'étenduë n'empêche pas que le Roy ne le regarde, & ne le traite comme le plus noble de tous ces Royaumes, parce qu'il paſſe parmi les Maures pour le premier qui a ſuivi leur Prophete & ſon Alcoran; de ſorte que ſes habitans qui ne ſont pas en grand nombre, tiendroient à deshonneur pour eux & pour leur Loy, d'être gouvernez par d'autres que par des décendans de ce Prophete, ce qui engage le Roy à y tenir toûjours un de ſes Enfans pour Gouverneur; celui qui y eſt à preſent ſe nomme Moulla Benſar, & n'y eſt pas moins avide & abſolu pour les exactions & garammes, que les Alcaydes le ſont ailleurs; cette prétenduë Nobleſſe ne l'en mettant point à couvert.

Il croît de l'Indigo dans ce Païs, dont les Peuples joignent le trafic à celui des Dattes ; ils fabriquent auſſi de certaines Toiles rayées de ſoye à la Moreſque, qu'ils nomment Haïques, & qui pour être fort en uſage dans toute la Barbarie, s'y debitent facilement, & avec profit ; ce qui leur eſt d'un grand ſecours pour le payement de leurs garammes.

Les anciens Rois de Tafilet ſe diſoient auſſi Seigneurs de Dara, grande Province contiguë & dépendante de ce Royaume, auquel ſon territoire auſſi-bien que ſon produit, ſes habitans & leur nourriture ont beaucoup de rapport.

Voilà ce qui ſe peut dire en peu de mots de plus juſte & de plus précis, touchant l'étenduë, la ſituation, & la qualité de ces Royaumes, dont ſi l'on ſouhaite une plus ample information, il

n'y a qu'à conſulter Dapper & Marmol dans leurs Hiſtoires & Geographies d'Affrique, pour y ſatisfaire parfaitement ſa curioſité : pour moy qui n'ay en veuë que de donner une idée de leur Etat & Gouvernement preſent; j'ay crû qu'il ſuffiroit d'en tirer ce ſimple extrait, pour en faire enſuite l'application neceſſaire à l'accompliſſement de mes ordres & de mon ſujet.

Caractere des Affriquains.

En conſequence deſquels aprés avoir remarqué que ces Affriquains en general ſont peu braves & peu aguerris, adroits à cheval & à la lance, forts & infatigables; ſpirituels, mais point polis, jaloux, impudiques, menteurs, ſuperſtitieux, hypocrites, fourbes, cruels, & ſans foy; que les moins barbares ſont ceux qui habitent les Côtes de la Mauritanie Tingitane, & le Royaume de Fez, & que de tous les Chrêtiens, dont ils ſont ennemis ir-

reconciliables, par la prévention de leur Loy, les François ſont ceux qu'ils eſtiment & craignent davantage.

Aprés avoir encore obſervé que ſi ces Païs étoient en toute autre main que de ces Infideles, qui par la ruſticité qui leur eſt naturelle, & par l'ignorance qu'ils affectent, ne s'appliquans pour la plûpart à d'autre étude qu'à celle de leur Alcoran, les negligent & ne ſçavent pas en connoître l'utilité, il y auroit dequoy en faire un Eſtat délicieux & floriſſant, tant par ſa propre ſituation, & par la beauté & pureté du climat, aſſez temperé dans tout ce qui eſt en deçà du Mont Atlas, que par la fecondité & qualité de ſes habitans ſains & robuſtes, par la quantité, la douceur & la fraiſcheur de ſes Eauës, par l'abondance & la bonté de ſes Pâturages, par celle des terres qui produiſent preſ-

que d'elles-mêmes, & qui ſeroient d'une fertilité merveilleuſe, ſi l'on prenoit ſoin de les cultiver ; par le mélange utile & agréable de ſes Contrées, en Bois, Plaines, Côteaux, Montagnettes & Valons, par le bon goût de ſes Legumes, de ſes Fruits & de ſes Vins, & par la facilité du commerce & tranſport de toutes ſes Denrées.

Aprés avoir enfin déploré le malheur de voir un ſi riche treſor, enfoüi, pour ainſi dire, dans le centre de la pareſſe, de l'ignorance, & de l'inhumanité ; Je commenceray par la deſcription particuliere des mœurs, inclinations & qualitez du Prince qui en a la poſſeſſion.

Il ſe nomme Moulla Iſmaël, & ſe qualifie de grand Cherif, c'eſt-à-dire le premier & le plus puiſſant des Succeſſeurs de Mahomet, dont il prétend deſcendre, comme j'ay dit, par Aly &

Fatyme, gendre & fille de ce Prophete, il ſe tient plus fier & plus honoré de cette parenté, que de l'antiquité de la Couronne dans ſa Famille; ce qui prouve aſſez que ſes Predeceſſeurs, qui ſe faiſoient auſſi appeller Miramamolins, qui ſignifie Empereurs des Fideles, ſe ſont ſervis du prétexte de Religion pour leur établiſſement.

Religion des Maures.

A propos dequoy je diray avant que de paſſer plus avant, que cette Religion étant fondée ſur l'Alcoran, que les Maures & Arabes expliquent à leur maniere, & ſelon l'interpretation extravagante du Docteur Melich, l'un des quatre Chefs de la Secte de Mahometh, ils fondent leur croyance ſur de certains points principaux, ſans leſquels ils ſe perſuadent qu'on ne peut être ſauvé.

Ils tiennent qu'il n'y a qu'un Dieu ſans Trinité de Perſonnes, que

que JESUS-CHRIST étoit un grand Prophete, né d'une Vierge appellée Marie, dont l'Incarnation a été telle que nous la croyons, & même annoncée par l'Archange Gabriël Ambaſſadeur de Dieu ; qu'il étoit le plus Saint de tous les hommes, qu'il a fait pluſieurs miracles, mais qu'il n'eſt point mort comme nous le croyons, ayant eſté enlevé dans le Ciel, où il eſt en Corps & en Ame ; lorſque Judas le voulut livrer aux Juifs ; qu'un de ſes Diſciples à qui Dieu fiſt prendre ſa reſſemblance fut crucifié en ſa place, & que c'eſt celui-ci que nous adorons.

Ils croyent encore que ce même JESUS-CHRIST doit revenir vivre quarante ans ſur la terre, pour réünir toutes les Nations ſous une même Loy ; qu'il ſera mis dans le Tombeau que Mahometh a fait faire au Côté

droit du ſien ; que ceux qui ont ſuivi la doctrine de JESUS-CHRIST juſqu'à la venuë de Mahometh ſeront ſauvez ; mais que celle que nous ſuivons aujourd'hui , n'étant pas la même qu'il nous a enſeignée, & que la perſecution des Juifs l'a empêché de perfectionner , ceux qui ne ſuivront point la Loy de ce dernier Prophete , qui n'a été envoyé de Dieu que pour la perfectionner , & lequel ils nomment ſon grand favori & l'interprete de ſes volontez, ſouffriront les peines éternelles.

Ils eſtiment pour Ecritures Saintes, les Livres de Moïſe, les Pſeaumes de David , les Saints Evangiles, ſelon que Sergius les leur a interpretez, & l'Alcoran.

Ils croyent le Paradis, l'Enfer, la Reſurrection & la Predeſtination ; ils font conſiſter la récompenſe éternelle dans la viſion beatifique de Dieu, de ſes

Anges, & de Mahometh, & dans la joüiſſance de ſoixante-dix Vierges, avec leſquelles ils prendront inceſſamment leurs plaiſirs, ſans qu'elles perdent leur virginité; qu'ils auront à ſouhait toute ſorte de Mets délicieux, des Rivieres de Lait, de Miel, & d'Eau-roſe pour ſe laver; que les Excremens du Corps s'évaporeront en d'agréables ſueurs, & qu'ils habiteront dans des Maiſons de délices, conſtruites de Perles, & de Pierres précieuſes.

Ils ont un Carême, ou Ramadan, de trente jours qu'ils obſervent ſi religieuſement, que non ſeulement ils ne mangent ni boivent depuis la petite pointe du jour, juſqu'aux premieres Etoilles de la nuit, mais ils ne prennent aucun Tabac, & ne ſleurent aucune odeur; il faut dire auſſi qu'ils s'en récompenſent bien pendant les Nuits, qu'ils paſſent preſque toutes en débauches.

La veille de ce Ramadan, ils s'y préparent par des réjoüiſſances accompagnées de décharges de Fuſils & de Mouſquets, & par des cris redoublez de *Allah*, qui reſſemblent plûtoſt à des hurlemens qu'à des cris de joye; ils ſont tous au guet à qui verra le premier paroître la Lune, & ils tirent des coups de Mouſquet vers elle, à meſure qu'ils l'apperçoivent, aprés quoy ils s'aſſemblent pour faire leurs Prieres, ayant leur Maraboug à leur teſte, s'agenoüillans, ſe levans & ſe proſternans la face en terre par repriſes, & toûjours tournez du côté de l'Orient.

Pâques des Maures.

Ils ont trois Pâques qu'ils ſanctifient pendant ſept jours, ſans s'abſtenir neanmoins de vendre & acheter, ainſi qu'ils font les Vendredis, qui ſont leurs Dimanches.

La premiere ſe celebre le premier jour de la Lune qui ſuit

leur Ramadan, & ſi elle échoit à un Samedy, qui eſt le Dimanche des Juifs, ceux-ci ſont obligez de donner au Roy, en eſpece ou en valeur, une Poule & dix Pouſſins d'or. Dans les premiers jours de cette Pâque, le Roy a coûtume de faire venir devant lui tous les priſonniers de la Ville où il eſt, & de les abſoudre ou faire mourir, ſelon la qualité de leurs crimes, & l'humeur où il ſe trouve, il en fit mourir vingt de cette maniere le troiſiéme jour de ſa Pâque, qui eſtoit le quatriéme de mon arrivée à Miquenez.

La ſeconde Pâque, qu'ils nomment la grande, eſt ſeptante jours aprés celle du Ramadan, leur maniere de la celebrer conſiſte à ſacrifier à Mahometh autant de Moutons, qu'il y a d'enfans Mâles dans chaque famille, & ce en memoire du ſacrifice d'Abraham pere d'Iſmaël, premier Pere

des Arabes Sarrazins, d'où ils croyent que descend la Mere de leur Prophete ; le Roy en fait une ceremonie publique à une Chapelle, ou selon leur maniere de parler, à un Saint, qui est à un quart de lieuë de Miquenez, mais avec cette circonstance superstitieuse, que dés que ce Mouton est égorgé (car ils observent fort de ne point faire mourir autrement tous les Animaux qu'ils tuent croyant qu'ils ne saigneroient pas assez d'une autre maniere, ce qui rendroit leur chair impure & deffenduë) aussi-tôt, dis-je, que ce Mouton est égorgé, un Maure le porte à toute bride, enveloppé dans un linge, à l'Alcassave ou Palais du Roy ; que si en y arrivant le Mouton se trouve encore en vie, ils en tirent un bon augure & en font de grandes réjoüissances, mais s'il meurt en chemin, chacun s'en retourne fort triste,

& la feſte ſe termine là.

La troiſiéme Pâque eſt toûjours trois Lunes & deux jours aprés la ſeconde, & ſe celebre en l'honneur de la naiſſance de Mahometh; & dans le premier jour les Maures mangent de la Boüillie, en memoire de celle qu'il mangea.

Ils allument dans leurs Moſquées pendant la Nuit qui la précede, quantité de Lampes & de Cierges, & tous leurs Talbes ou Prêtres y chantent ſes loüanges ſans diſcontinuer juſqu'au jour.

Ils ſolemniſent la Feſte de S. Jean par des feux qu'ils font dans leurs Jardins, où ils brûlent pendant la nuit quantité d'Encens autour des Arbres fruitiers, afin d'y attirer la benediction divine.

Ils admettent la Circonciſion, mais ils n'en fixent ni l'âge, ni le temps.

Ils ſont tous le Sala, ou la Priere, qu'ils nomment auſſi la Meſſe, quatre fois le jour & une fois la nuit à certaines heures reglées, & qui leur ſont marquées par les cris, ou pour mieux l'exprimer, par les hurlemens que font du haut de leurs Gemmes ou Moſquées ceux qui ſont chargez de ce ſoin, car l'uſage des Cloches n'eſt ni connû ni admis dans leur Religion.

Ils ſe lavent tres-ſouvent la Teſte, les Mains & les Pieds, & ils prétendent ſe purifier par là de tous leurs pechez. Toutes les fois qu'un homme a connû ſa femme, ou commis quelque crime, il eſt obligé avant d'entrer dans la Moſquée, de ſe laver generalement toutes les parties du Corps, ou de prononcer ces paroles les plus ſacrées de leur Loy: *La illa illenla Mahameth Dara zoulla*; qui ſignifient qu'il n'y a qu'un Dieu, & que Mahometh

eſt

eſt ſon Envoyé, ce qu'ils préten-dent avoir la même vertu que le bain, & leur en tenir lieu.

Ils n'entrent jamais que pieds nuds dans les Moſquées, & ils obſervent la même choſe dans les viſites qu'ils ſe rendent les uns aux autres, laiſſant toûjours leurs Babouches ou Souliers à la porte de la Moſquée ou du logis où ils doivent entrer.

Ils croyent que tous les enfans qui meurent avant l'âge de quinze ans, ſoit Chrêtiens, Juifs ou Idolâtres, vont au Ciel, mais que s'ils paſſent cet âge ſans reconnoître Mahometh pour le favori de Dieu, ils ſont perdus éternellement, à l'exception neanmoins des filles qui meurent Vierges, leſquelles ſeront reſervées à ce qu'ils prétendent, pour accomplir le nombre de ſeptante, que chacun d'eux doit avoir à ſa diſpoſition dans le Ciel, ne pouvant pas s'en trouver un aſ-

ſez grand nombre pour y ſuffire parmi celles de la Loy Mahometane.

Ils diſent que l'Alcoran ordonne qu'on le faſſe recevoir par force de ceux qui ne s'y ſoûmettront pas de leur gré.

Ils ont ſi fort en horreur le Nom Chrêtien, qui dans leur Langue eſt ſinonime avec celui de Chien, qu'ils en font l'injure la plus commune & la plus mépriſante parmi eux: Ils ne le prononcent jamais, qu'ils n'y ajoûtent, que Dieu le détruiſe, ou que Dieu brûle ſes Pere & Mere: c'eſt par où ils commencent à apprendre à parler à leurs enfans; & quand il paroît quelques Chrêtiens dans Miquenez, il eſt toûjours expoſé à une huée generale du peuple & des Enfans, dont quelques-uns ne le ſuivent que pour avoir le plaiſir de l'injurier ou de lui jetter des Pierres.

Ils ſont auſſi perſuadez que ceux qui meurent en combattant les Chrêtiens vont droit en Paradis; qu'il y a des récompenſes infinies attachées au merite de les tuer; & que les Chevaux qui meurent dans ces combats les accompagnent dans le Ciel.

Ils ont de plus une maxime auſſi bigearre qu'elle leur eſt particuliere, ſur ce qui regarde la fidelité de leurs paroles: car le menſonge & la liberté de ſe dédire quand bon leur ſemble, ſont ſi bien établis parmi eux, qu'ils s'en font bien moins un ſcrupule qu'une vertu. Juſques-là même qu'un Talbe, auquel un jour j'en témoignois mon étonnement, ne feignit pas de me dire qu'ils en faiſoient une des diſtinctions principales de leur Religion avec la nôtre, & qu'ils étoient perſuadez qu'ils ſeroient bien-tôt, comme nous, les eſclaves de la fauſſe croyan-

ce & de l'idolâtrie, s'ils l'étoient auſſi, comme nous, de leurs paroles & de leurs engagemens.

Ils admettent la pluralité des Femmes, & peuvent en épouſer juſqu'à quatre, auſquelles ils donnent dot, mais ils tiennent autant de Concubines qu'il leur plaît, & ils les repudient toutes quand bon leur ſemble; les premieres en payant leur dot, & les autres qui ſont leurs Eſclaves, en les chaſſant ou les vendant, & en gardant leurs Enfans.

Ils tiennent pour Saints, même dés leur vivant, tous les Innocens & pauvres d'eſprit, auſſi bien que ceux qui ſçavent faire quelque ſorcellerie, qu'ils diſent avoir l'eſprit de leur Prophete, ils font bâtir ſur leurs Tombeaux, aprés leur mort, des Chapelles, où ils vont en pelerinage, où ils ſe refugient, & dont

ils ſont des aziles inviolables pour l'impunité de leurs crimes & contre la colere de leurs Rois.

Ils ont quantité d'autres ſuperſtitions auſſi extraordinaires, & qu'on peut même qualifier de tres-extravagantes, comme de ne vouloir pas recevoir en témoignage ceux d'entr'eux qu'ils auroient veu faire leur eau debout, leur coûtume étant de la faire accroupis comme les femmes : mais parce que le détail en deviendroit trop long & peut-être hors de ſujet, je ne m'y étendray pas davantage ici.

Je diray ſeulement que leurs femmes n'entrent point dans les Moſquées, parce qu'ils les croyent incapables d'être admiſes en Paradis; dautant, diſent-ils, qu'elles n'ont eſté créées que pour ſervir à la generation: mais elles font leurs prieres dans leurs maiſons, & vont les Vendredis dans les Cimetieres prier

& pleurer ſur les Tombeaux de leurs parens; elles y vont vêtuës de bleu, qui eſt la marque du deüil en leur païs, comme chez nous le Noir.

Enterrement des Maures.

A l'occaſion dequoy je croi devoir obſerver que quand quelqu'un d'entr'eux vient à mourir, les parens & amis en font toûjours paroître beaucoup de douleur, juſques-là même que quand c'eſt quelque perſonne de qualité & de diſtinction, ils loüent des pleureuſes qui pouſſent des cris & des geniſſemens ſans nombre, ſe battant la tête, & s'égratignant le viſage.

Avant que de mettre le Corps en terre, on le lave & envelope dans un Drap neuf, & on le fait porter dans une Bierre ſuivie d'un grand nombre de perſonnes, qui marchent fort vîte, & invoquent Dieu & Mahometh à haute voix. On l'enterre hors la Ville dans une foſſe

étroite par en haut & large par en bas, afin qu'elle ſoit plus aiſée à recouvrir, & que le corps y étant, diſent-ils, plus à l'aiſe, ſoit plus preſt au jour du Jugement, & ne perde pas le temps à chercher ſes Os, raiſons dont ils ſe ſervent encore pour ne pas enterrer deux perſonnes dans un même Tombeau. On porte auſſi des viandes ſur ces foſſes & l'on enterre de l'argent & des joyaux avec les morts, afin qu'ils puiſſent s'en ſervir pour avoir en l'autre monde les mêmes commoditez qu'en celui-ci.

L'entrée des Moſquées eſt encore deffenduë ſi expreſſement aux Juifs & aux Chrêtiens, qu'il n'y auroit point de milieu entre l'alternative de renier ou d'être brûlez pour ceux qu'on y trouveroit ; il en ſeroit de même ſi on les voyoit converſer ou avoir quelque entretien particulier avec des Mahometanes.

Il y a auſſi cette circonſtance pour les Juifs à l'égard des Moſquées, qu'en quelque temps & ſaiſon que ce ſoit, il ne leur eſt pas permis de paſſer devant ſans ôter leurs ſouliers, & ils ſont même obligez d'aller Pieds nuds dans les Villes Royales, comme Fez, Maroc, Miquenez, &c. à peine de la baſtonnade, ou de la priſon, d'où ils ne ſortent qu'en payant une groſſe amende.

J'obſerveray encore avant que de finir ce Chapitre de la Religion des Maures, que l'Alcoran leur deffend de joüer à aucun jeu de hazard pour de l'argent, & que le Bâton, l'Amende, ou la Priſon eſt la peine ordinaire des contrevenans; ainſi ils ne joüent qu'aux Eſchets, aux Dames, & à une eſpece de Trictrac, tout-à-fait differents des nôtres, mais ils ne font pas de tout cela un grand uſage, & je ne me ſuis point

apperçu parmi ceux que j'ay pratiqué, qu'ils ſoient fort adonnez au jeu; ils ne le ſont guere plus à la lecture, & l'on peut dire fort juſtement, que le dormir, le manger, le boire, les femmes, les Chevaux, & la priere font le partage, & preſque tout l'employ de leurs temps, dont ils abandonnent ce qui en reſte à une grande & inutile oiſiveté; auſſi les voit-on ſouvent dans les Ruës aſſis ſur leurs Talons le long des Murs, & tenans de grands Chapelets dont les grains deffilent dans leurs Doigts avec une vîteſſe égale à la briéveté de la priere qu'ils font deſſus, & qui ne conſiſte qu'en la prononciation des differens Attributs qu'ils donnent à Dieu: comme de dire ſur chaque grain ſeparément Dieu eſt grand, Dieu eſt bon, Dieu eſt infini, Dieu eſt miſericordieux, &c.

Je ne dois pas non plus ob-

mettre la remarque de leur veneration particuliere pour ceux qui ont fait le voyage de la Meque, ils les nomment Hadgys ou Saints, & ils en outrent le culte à un tel point, qu'ils tiennent même pour Saints comme eux, les Chevaux qui y ont esté. Ils les font ensevelir & enterrer quand ils meurent comme ils feroient leurs principaux parens ou amis, & ils se font un plaisir & un exercice singulier de les visiter souvent, & de les voir manger.

Le Roy de Maroc en avoit un de cette nature. La premiere fois que je fus admis en sa présence, il le faisoit marcher immediatement devant lui; & outre la distinction que la richesse de sa selle & de son Harnois en faisoit paroître, sa Queuë étoit portée par un Esclave Chrêtien qui tenoit en ses Mains un Pot & un linge pour recevoir ses Excremens & pour l'essuyer.

On me dit que le Roy alloït de fois à autre baiſer la Queuë & les Pieds de cet Animal.

Tous ces Chevaux ainſi ſanctifiez ſont ordinairement diſpenſez de tout ſervice,& ſi leurs Maîtres n'ont pas le moyen de les nourrir, ils leur font aſſigner des Penſions pour leur ſubſiſtance ſur les Moſquées du lieu où ils ſont. On les remarque par les Chapelets ou Reliques dont leur col eſt toûjours entouré, & qui ne ſont autre choſe que des Ecrits enveloppez d'Etoffe d'Or ou de Soye, contenans les noms de leur Prophete, ou de quelques prétendus Saints de leur Loy. Ils ſervent auſſi d'azile aux Criminels, comme les Tombeaux & les Chapelles des Saints dont j'ay déja parlé.

Ces Lieux qui ſont diſperſez en differends endroits ſont deſtinez ſelon ce qu'ils contiennent pour la demeure d'un, ou

de plusieurs Marabous ou Talbes, qui sont les Prêtres des Maures, lesquels peuvent se marier, & sont parmi eux, & sur tout parmi les Arabes en grande veneration, ils y sont entretenus selon les facultez ou la devotion de ceux qui les fondent, & ils y vivent oisivement & grassement au dépens de ces miserables, qui tiennent à bonheur de pouvoir leur donner pendant leur vie, ou leur laisser aprés leur mort ; Il me semble qu'on peut assez justement comparer ces lieux-là & leurs fondations à nos Abbayes, Prieurez & Chapelles.

Portrait du Roy de Maroc.

Mais pour reprendre l'idée du Portrait que j'ay commencé du Roy de Maroc, & pour le continuer, je diray qu'il est âgé de 49. à 50. ans, bazanné, maigre & d'un poil noir, qui commence à grisonner, que sa taille est medio-

cre, ſon Viſage ovale, ſes Joües enfoncées, auſſi-bien que ſes yeux qui ſont noirs & pleins de feu, que le Nez en eſt petit & aquilin, le Menton pointu, les Lévres groſſes, & la Bouche aſſez bien proportionnée; qu'il eſt avare & cruel juſqu'à l'excés, qu'il n'y a preſque rien dont l'intereſt & l'avidité d'argent ne le rendent capable, & qu'il aime ſi fort à répandre le ſang par lui-même, que l'opinion commune eſt, que depuis vingt ans qu'il regne, il faut qu'il ait fait mourir de ſa propre main plus de vingt mille perſonnes.

Ce que je pourrois d'autant mieux preſumer ou confirmer, qu'outre que j'en ay compté juſqu'à quarante-ſept qu'il a tuez pendant vingt-un jours que j'ay paſſé dans ſa Cour, il n'eut pas même honte de paroître devant moy dans la derniere Audiance qu'il me donna tout à Cheval à

la Porte de ſes Ecuries, & ayant encore ſes Habits & ſon bras droit tous teints du ſang de deux de ſes principaux Noirs, dont il venoit de faire l'execution à coups de Coûteau.

Toutes les Nations ſont ſurpriſes de la ſoûmiſſion & patience de ces Peuples à ſouffrir une cruauté ſi exceſſive; mais il faut qu'on ſçache qu'outre leur impuiſſance generale & particuliere à s'y oppoſer, ils ſont ſi fortement prévenus que la mort qui leur eſt ainſi donnée par les mains d'un Roy Cherif & décendant de leur Prophete, les meine droit en Paradis; que la plus grande partie d'entr'eux tient à bonheur, ce que le nombre plus petit & mieux ſenſé deteſte & ne peut empêcher; auſſi ceux de ce nombre s'abſtiennent-ils de s'en approcher le plus qu'ils peuvent, & s'eſtiment autant heureux de ne le

point voir, que les autres ſe le croyent d'en être tuez.

On dit cependant que ce Prince eſt aſſez traitable hors de ſes emportemens, & dans ſes entretiens familiers; mais il eſt ſujet à des caprices violents, & d'autant plus dangereux, qu'ils ſont toûjours voilez du manteau de la Religion, dont il affecte de paroître exact Obſervateur, & il eſt ſi perſuadé qu'on le croit tel, qu'il ſe permet toutes choſes ſur ce fondement, & ſur cette prévention.

Il ne s'attache qu'à ſe faire craindre de ſes Sujets, & ſe ſoucie tres-peu de s'en faire aimer; auſſi ne l'approchent-ils tous qu'en tremblant, & par devoir, mais jamais par inclination, & d'autant plus qu'on ne ſe preſente point devant lui ſans ordre, ou permiſſion, ni ſans preſens.

Il a beaucoup d'eſprit & de valeur, il eſt actif, infatigable,

& fort adroit à tous les Jeux & Courſes de Lances & de Cheval, en quoy je remarqueray en paſſant que tous les Maures ſont d'une adreſſe merveilleuſe, & qui ſemble n'avoir point degeneré de celle qu'on nous vante ſi fort, des anciens Grenadins dans leurs Tournois.

Il ne boit point de Vin, parce que ſa Religion le luy défend, mais quand il prend de l'Opium, ou d'un certain Hypocras qu'il compoſe lui-même avec de l'Eau de vie, Clouds de Girofle, Anis, Canelle, & Muſcade, ce qui lui arrive aſſez ſouvent, malheur à qui ſe trouve expoſé à quelqu'une de ſes fumées.

On ne craint pas moins ſa rencontre quand il porte un Habit jaune, c'eſt une remarque faite & éprouvée depuis longtemps, que cette couleur eſt en lui un préſage dangereux, & preſque

preſque toûjours funeſte à quelques-uns de ceux qui l'approchent quand il en eſt revêtu, il avoit une Veſte de cette couleur quand il me donna l'Audiance de Congé en la maniere enſanglantée que j'ay remarqué.

Il eſt fort adonné aux Femmes, & en tient prés de quatre cens dans ſon Alcaſſave pour ſon uſage; car outre cela il y en a encore environ cinq cens autres pour les ſervir: Il en a cent dix-huit Enfans Mâles & vivans, ſans les Filles qu'on ne compte point, & dont le nombre ſe monte bien à deux cens. Il ne prend de ſes Concubines qu'il change ſouvent que les Garçons, & leur laiſſe les Filles ſans leur donner même dequoi les nourrir.

De toutes ces Femmes, il n'en a épouſé que quatre, ſa Loy n'en permettant pas davantage, les autres ſont ſes Concu-

bines, & ſes Eſclaves, il eſt entierement gouverné par une de ſes Femmes qui eſt Noire, & n'a aucun trait de beauté ; elle eſt Mere de celui de ſes Enfans qu'il ſemble ſe deſtiner pour ſucceſſeur, & qu'il fait appeller *Mouley Zidan*, il affecte de paroître modeſte & humble, & il rend toûjours Dieu l'Auteur du bien ou du mal qu'il fait, cependant il eſt tres-vain, & donne autant qu'il peut dans l'oſtentation.

Il eſt abſolu dans ſes Etats, & il ſe compare ſouvent à l'Empereur de France, qu'il dit être le ſeul qui ſçache regner comme lui, & faire une Loy de ſa volonté ; il cite ſouvent une Lettre qu'il prétend que ſon Prophete a écrite à Heraclius, & il ajoûte que toutes les proſperitez des Rois de France ne proviennent que du ſoin religieux qu'ils ont toûjours eu de la con-

Audiance donnée par l'Empr
de Maroc
au Sr. de St. Olon Ambassadeur
de France. 1693.

f. Eringer del. et sculp.

ſerver ; il traite tous les autres Princes Chrêtiens de dépendans, & il n'en parle jamais qu'avec mepris.

Ce fut dans ce ſens que voulant élever les grands Eloges qu'il fit du Roy dans la premiere Audiance qu'il me donna à la Porte de ſon Alcaſſave ou Palais, étant vêtu tres-mediocrement, ayant le viſage caché d'un Mouchoir à Tabac aſſez ſale, les Bras & les Jambes nuës, aſſis ſans Natte ni Tapis ſur le Seüil de deux Poteaux de bois, qui ſervoient d'étaye à ce Portique, & ayant autour de lui quelques Alcaydes aſſis à terre, & les pieds nuds ; ce fut, dis-je, apparemment dans ce ſens, que voulant m'expliquer la juſte diſtinction qu'il fait du Roy avec les autres Princes de l'Europe ; il me dit que l'Empereur d'Allemagne n'étoit que le Compagnon de ſes Electeurs : que le

Roy d'Eſpagne étoit moins le Maître de ſes Etars que ſes Miniſtres: que le Roy d'Angleterre étoit dépendant & comme l'Eſclave de ſon Parlement, & qu'il ne regardoit l'autorité de tous les autres que comme plus apparente que veritable.

Cependant malgré cette poſſeſſion dont il ſe flatte d'une domination abſoluë & perſonnelle, il n'y a gueres de Prince dont l'eſprit ſoit plus facile à prévenir & à ſéduire que le ſien, auſſi ceux de ſes Alcaydes qui l'approchent le plus, ſçavent-ils ſi bien en profiter, qu'ils le tournent & conduiſent comme il leur plaît, & où ils veulent, ſur tout quand le pretexte de Religion, d'intereſt, ou de vanité leur en peut ſervir de guide.

Cette vanité n'eſt jamais mieux remplie que lorſque quelque Prince Chrétien lui envoye des Ambaſſadeurs, il eſt pour lors

au comble de ſa joye, & il baiſe toûjours la Terre à leur premiere vûë, & même en leur preſence, pour marque des graces qu'il en rend à Dieu.

Il en uſa ainſi à mon égard dés qu'il m'eut apperçû ſur un Pan de Muraille aſſez haute, & non encore achevée, où l'on m'avoit poſté ſans Sieges, ſans Couvert & ſans Tapis, pour y être Spectateur par ſon ordre d'une Revûë de dix mille Chevaux & de deux mille Hommes de pied qu'il faiſoit exprés pour moy prés les dehors de la Ville, & qu'aprés quelques mouvemens ſans ordre & toûjours accompagnez de grands cris, il fit défiler le long de ce mur, en me faiſant chacun la décharge de ſon Arme au viſage, pour me rendre, à ce qu'ils diſoient, plus d'honneur, il eſt vrai que c'eſt là leur maniere de s'honorer entr'eux, & qu'ils en uſent ainſi à

l'égard de leurs Princes & de leurs Chefs.

Le Roy de Maroc ne distingue les Ambassadeurs que suivant leurs qualitez & le rang qu'ils tiennent auprés de leurs Maîtres, mais sur tout quand ils lui portent de riches presens.

Ses Predecesseurs & lui ont si bien établi l'usage, ou pour mieux dire l'obligation de ces presens, qu'ils en ont fait comme une Loy pour tous ceux, tant leurs Sujets qu'Etrangers qui vont en leur Cour, & ausquels, comme je l'ai déja observé, il n'est pas permis d'y paroître sans y apporter, c'est même un article essentiel de leur Ceremonial à l'égard des Ambassadeurs, de commencer toûjours la reception qu'on leur fait par ces questions, adoucies neanmoins de quelque préliminaire d'excuse & d'honnêteté, qui êtes-vous? d'où venez-vous? que demandez-

vous ? qu'apportez-vous ? & c'eſt ſur ce qu'ils répondent à la derniere de ces queſtions, que ſe regle la maniere de leur acceüil & de leurs traitemens.

C'eſt auſſi dans la vûë & le deſir de ces Preſents que ce Prince fait tout ſon poſſible pour s'attirer des Ambaſſadeurs, ou pour engager à en recevoir de ſa part, & quand il les demande, ou les promet d'une élevation diſtinguée, il faut croire que c'eſt bien moins par le motif de l'honneur qu'il veut ou faire, ou recevoir, que par celui des Preſens, qu'il compte devoir être proportionnez à leur qualité.

Cependant il s'imagine que ſa grandeur ne paroît & ne ſe ſoûtient jamais mieux que par leur abaiſſement, c'eſt ſur cette maxime qu'il n'y a point de chicanes & de ſubtilitez dont ſes Miniſtres ne ſe ſervent pour y

réüſſir ; & qu'ils ont auſſi tenté avec toute ſorte d'adreſſe & d'opiniâtreté de me ſoûmettre à la regle qu'ils croyent en avoir établie par les violences qu'ils ont faites aux derniers que l'Angleterre & l'Eſpagne y ont envoyé. Mais pour ne pas expoſer le Roy dans l'engagement de s'en reſſentir, comme a fait ſi juſtement le Roy d'Angleterre, qui n'admit l'Ambaſſadeur de Maroc à ſon Audiance que nuds Pieds & ſans Turban, pour repreſailles de ce que ce Prince avoit forcé le ſien à ſe déchauſſer pour y être reçû ; je n'ay rien obmis dans cette occaſion pour leur faire connoître la difference & la ſuperiorité de Sa Majeſté ſur tous les autres, & je me ſuis oppoſé à cette entrepriſe avec tant de raiſons, de fermeté & de patience que j'ay eu la ſatisfaction de voir par le ſuccés que Sa Majeſté même a honoré

honoré de ſon approbation, que je leur avois inſpiré la juſte idée qu'ils doivent concevoir, de tout ce qui a rapport au merite, à la puiſſance & à la gloire de S. M.

On dit que ce Prince a fait un ſerment ſolemnel de ne donner jamais la liberté aux Eſclaves Chrétiens, qu'on ne lui rende en échange au moins autant de ſes Sujets, & les derniers Traitez que les Eſpagnols en ont fait avec lui de dix, & plus nouvellement de quatre Maures contre un Eſpagnol, l'ont ſi fort enflé de gloire & de preſomption ſur ce point-là; qu'ils l'y ont rendu preſque intraitable à toutes les autres Nations.

Il fait ſon ſejour ordinaire à Miquenez, parce que c'eſt le lieu de ſa naiſſance, c'eſt une petite Ville ſituée dans les Terres à quarante lieuës de Salé, à ſoixante de Tetoüan, & à douze de Fez; elle eſt fort peuplée & Miquenez.

contient plus de ſoixante mille Habitans ; mais elle eſt ſi mal bâtie & ſi deſagreable par elle-même, qu'elle ne paſſeroit que pour un miſerable Bourg ſans ce grand nombre de Peuple ; & ſans la preſence de ſon Prince, & l'ornement de ſon Alcaſſave, dont l'étenduë n'eſt gueres moins grande que la ſienne propre, & dont la ſtructure eſt au deſſus de ce que tous les autres Edifices que j'avois vû en ce Païs, pouvoient en faire imaginer.

Alcaſſave ou Palais du Roy de Maroc.

Comme ce Palais eſt plus élevé que la Ville, entouré de pluſieurs Murailles, fort hautes, fort épaiſſes, & fort blanches, & compoſé d'un grand nombre de Pavillons, outre les Minarets aſſez hauts de ſes deux Moſquées ; c'eſt ce qui s'offre d'abord à la vûë en y arrivant, & ce qui en donne une grande idée, mais elle ne ſe ſoûtient pas à ſes approches, car le tour

en eſt conſtruit avec ſi peu d'art & de regularité, qu'il ſeroit tres-difficile aux plus habiles Architectes d'en démêler l'œconomie & le deſſein, & je ſuis même perſuadé ſur ce que j'en ay vû par les Dehors ; car il ne m'a pas été permis d'entrer dedans, que le Roy lui-même qui en eſt l'Auteur & le Conducteur ne le ſçauroit dire, & qu'il n'a d'autre vûë dans ce qu'il y détruit & rebâtit continuellement, que d'abaiſſer ſous le joug de la ſervitude & du travail le grand nombre de ſes Sujets qu'il y employe ; il en fait auſſi l'occupation & le ſupplice ordinaite des Eſclaves Chrétiens qu'il y fait travailler en tous temps & ſans relâche ; on les y rend Maneuvres & Maſſons à force de coups de bâton & de miſere, à laquelle ils ſuccombent d'autant plus facilement, que leur nourriture journaliere ne con-

Des Eſclaves Chrétiens.

ſiſte qu'en une tres-petite quantité de Pain d'Orge & fort noir, avec de l'eau, & qu'ils ne gîtent que dans des Matamorres, ou lieux ſoûterrains, dans leſquels ils n'ont pour Lit que la Terre, & où ils ne reſpirent qu'un air fort mauvais, & mêlé de beaucoup de puanteur.

Mata-morres.

Il ſe trouve pourtant parmi ce genre d'Eſclavage ſi rigoureux, & preſque inſupportable, une eſpece d'humanité qu'on ne ſembleroit pas devoir attendre de la cruauté de ce Prince, qui eſt que les Femmes & les Gens mariez ne travaillent point, les premieres à cauſe de leur foibleſſe, & les autres étant, à ce qu'il dit, aſſez chargez du poids d'une Femme, & de l'employ qu'ils en doivent faire, pour qu'on ne les accable pas ſous celui d'un autre travail; mais cette eſpece de compaſſion eſt bien défigurée par ſon avarice, qui

le porte à ne leur rien donner pour ſe nourrir.

Ceux qui ſe font Renegats ſont auſſi exempts de travail, mais ils n'en ſont pas moins Eſclaves, le Roy en fait les Gardes de ſes Portes, ou les envoye dans les Provinces à ſes Alcaydes qui leur donnent des Emplois proportionnez à leur force ou à leur capacité. Il les mene avec lui à la Guerre, & les fait toûjours marcher à la tête de ſes Troupes, & s'ils témoignent la moindre envie de reculer, il les met en pieces. Renegats.

Il n'y a de Bâtiment regulier dans l'Alcaſſave qui renferme environ quarante-cinq Pavillons avec chacun ſa Fontaine dans ſa Cour, & qui a pour principale Entrée une tres-belle Porte avec des Colomnes qui la font appeller la Porte de Marbre, que deux Moſquées & un Michoüart ou grande Cour, ornées

au dedans de Colomnes & Bas reliefs de Marbre ſans Figures Humaines ni d'Animaux, mais de Chiffres & Lettres Arabeſques, où ſont décrites les principales Actions Militaires de ce Roy.

Rouës ou Ecuries du Roy de Maroc.

Les Ecuries qu'ils appellent Rouës, y ſont encore fort belles, elles forment deux longues Galleries à droit & à gauche, toutes voûtées & à grandes Arcades, ayant par eſpace dans le milieu d'une eſpece de Chemin pavé qui les ſepare de petits Pavillons fort propres, dans chacun deſquels il y a une Fontaine & un Abrevoir pour les Chevaux, qui ſont en ce Païs-là, comme tout le monde ſçait, d'une extréme beauté, mais à l'égard deſquels, les Maures ont auſſi-bien que pour les Bleds cette maxime erronée dont ils font un point de Religion, de n'en laiſſer ſortir aucun, ſous quelque pretexte que ce ſoit, pour les

Chrétiens; Ils ont encore ce même entêtement pour les Livres, qui y ſont d'autant plus curieux & rares, qu'il n'y a preſque plus d'Imprimeries dans leurs Païs.

Jardins de Miquenez.

Les Jardins du Roy ſont plantez dans le milieu d'un grand Bois d'Oliviers, & ſont aſſez beaux: on y voit en tous temps des Fleurs, des Legumes, des Fruits, & des Arbres de toutes eſpeces; mais comme ils ſont un peu éloignez de l'Alcaſſave, cette diſtance qui en ôte la commodité, en diminuë auſſi beaucoup l'agrément: les Allées en ſont fort étroites: on n'y voit ni Eauës jalliſſantes, ni Baſſins; mais il y paſſe quelques Ruiſſeaux qui ſervent à les arroſer. C'eſt un Eſclave Eſpagnol nommé Antonio Lopes, qui en a le ſoin, cet homme paroît avoir quelque naiſſance, & le Roy le traite aſſez bien, mais le ſervice utile & agreable qu'il en re-

tire, eſt cauſe qu'il ne lui permet ni promet de le laiſſer jamais retourner en ſon Païs.

Il y a quelques Palais aſſez beaux aux environs de celui du Roy, que des Alcaydes y font bâtir pour lui plaire, mais ſur la joüiſſance deſquels ils n'oſeroient s'aſſûrer, perſuadez qu'ils ſont par l'épreuve que quelques-uns d'entr'eux en ont déja faite, qu'ils ne leur demeureront qu'autant de temps qu'il ne prendra point envie à ce Prince de les leur ôter.

Hôpital de Miquenez.

Il y a dans Miquenez un Hôpital que le Roy d'Eſpagne y a établi depuis peu, pour la conſolation & le ſoulagement des Eſclaves, & qui leur eſt auſſi d'un grand ſecours; il peut contenir juſqu'à cent Malades, & a été bâti aux dépens de Sa Majeſté Catholique, qui y entretient quatre Religieux Recollets, & un Medecin, pour la

ſubſiſtance deſquels il a aſſigné un revenu annuel de deux mille écus ; il n'eſt ſouffert en ce lieu, & les Religieux qui en dépendent auſſi, ne le ſont encore à Fez, à Salé, & à Tetoüan, que moyennant quelque tribut.

Des Ecoles.

Il y a dans cette Ville comme dans toutes les autres d'Afrique, pluſieurs Ecoles, où l'on montre aux Enfans à lire, à écrire, & à chiffrer, & rien de plus. Quand on les châtie, on ſe ſert d'une Verge de bois fort plate, avec laquelle on leur donne des coups ſous la plante des pieds. Toute leur Etude ne conſiſte qu'à lire l'Alcoran d'un bout à l'autre ; & quand un Ecolier a parcouru ſon Livre, on le pare, & ſes Compagnons le menent à Cheval & comme en triomphe par la Ville, & publient ſes loüanges.

Juifs de l'Affrique.

Les Juifs y ont auſſi un Quartier aſſez grand, mais qui n'eſt

pas plus propre que dans les autres Villes. C'eſt dans celui-là que le Chef de tous ceux du Royaume qui y ſont bien au nombre de ſeize mille, fait ſa principale demeure, c'eſt lui qui a ſoin d'impoſer & d'exiger toutes les Garammes ordinaires & extraordinaires qu'on leur fait payer: Celui qui l'eſt à preſent ſe nomme Maymoran, il eſt borgne & ne paroît pas fort ſpirituel, mais le Roy le conſidere à cauſe des frequents dons qu'il lui fait, & de l'utilité qu'il en retire en toutes occaſions; c'eſt auſſi par lui & par ſes ſoins que ce Prince entretient un commerce pecunieux & politique avec toutes les Nations, tant Ennemies qu'Amies; lui & ſa Famille ſont tres-bien logez, mais tout le reſte l'eſt fort mal.

Ces Juifs, quoiqu'en ſi grand nombre dans cet Empire, & d'un ſecours ſi avantageux, n'y

ſont pas neanmoins plus conſiderez qu'ailleurs, on les y choiſit toûjours pour les plus vils Emplois; ils n'ont que la nourriture pour tout ſalaire des travaux qu'on leur impoſe ſouvent, & ils ſont ſi ſujets aux taxes, aux injures & aux baſtonnades, qu'on peut les regarder comme le but & le joüet perpetuel de l'avarice & injuſtice des Grands, & de l'averſion de tous.

Il ne leur eſt pas permis de ſe défendre contre le moindre Enfant qui les maltraite de paroles, ou de coups de pierres, & ils ſont diſtinguez des Maures, dont les Bonnets ſont toûjours rouges, par les Bernous & Bonnets noirs qu'ils ſont obligez de porter.

Ils ont par tout des Quartiers ſeparez, & dont l'entrée eſt gardée par des gens établis par le Roy, afin qu'ils puiſſent y vaquer tranquillement à leur com-

merce & à leur Religion, mais ils n'oſent aller ſeuls en Campagne & ſans y être eſcortez de quelque Maures, parce que les Arabes & les Barbares les y égorgeroient ſans remiſſion.

Cependant avec ces apparences exterieures de miſere & de mépris, ils ne laiſſent pas d'être à leur aiſe au dedans, & d'y avoir plus leurs commoditez que les Maures mêmes; la raiſon en eſt qu'ils travaillent & trafiquent, ce que les Maures ne font pas; auſſi les Femmes des Juifs ſont-elles pour la plûpart aſſez bien vêtuës, & comme elles ne ſe cachent point le viſage à la maniere des Mauresques, elles prennent plus de ſoins qu'elles de leurs coëffures & ajuſtemens.

Pour moy qui n'ay vû que des Juifves, j'avoüeray que j'ay trouvé dans quelques-unes tant de bonne mine & de beauté, que

je ne doute pas qu'on ne ſoit bien fondé à ſe former une idée ſemblable de celles (je veux dire des Affriquaines) que la jalouſie des Hommes & l'uſage du Païs obligent bien plus à ſe cacher, que leur propre inclination; car il eſt conſtant que la contrainte dans laquelle les Maures tiennent leurs Femmes, ſert plûtôt à réveiller en elles le deſir qui leur eſt aſſez naturel au libertinage, qu'à l'étouffer; & qu'étant plus ſpirituelles & plus vives que les Européennes, elles ne leur cedent en rien ſur l'adreſſe & l'induſtrie neceſſaires pour leur ſatisfaction.

Elles aiment particulierement les Chrétiens, à cauſe qu'ils ne ſont pas circoncis, & il n'y a point de ſtratagême dont quelques-unes ne ſe ſervent pour gagner les Eſclaves qui ſont chez elles, & qui ont la liberté d'entrer dans leur Logis.

Mariages des Maures.

Mais il s'obſerve dans leurs Mariages une certaine Ceremonie, qui ne contribuë pas peu à les retenir juſqu'à ce temps-là, à moins qu'elles n'y prennent bien leurs précautions ; c'eſt que quand les Parens de part & d'autre ſont convenus, on fait porter l'Epouſe publiquement, & toute voilée au ſon des Tambours & des Haut-bois au Logis de l'Epoux, auquel il n'eſt pas permis de lui découvrir le Viſage, ni de la voir en aucune partie du Corps qu'il ne l'ait reconnuë Pucelle ; ce qui étant fait, il lui ôte ſon Bandeau, & défait ſon Calçon teint du Combat, qu'il jette dans la Cour, & que les Femmes qui l'ont conduite ramaſſent, en chantant & danſant en ſigne de joye de ce qu'elle eſt acceptée pour Epouſe ; que s'il ne la trouve pas Vierge ; il lui fait dépoüiller ſes Habits nuptiaux, la fait ſortir

de ſa Chambre ſans la voir, & la renvoye chez ſon Pere, auquel il eſt permis par la Loy de l'étrangler, s'il veut en faire juſtice.

Quand les Maures ſe marient ils font venir un Cadis & un Notaire, le dernier écrit dans une Cedule la Dot que le Mary donne à ſa femme, car les Peres ne donnent rien à leurs Filles, & lorſque le Mary repudie la Femme, il eſt obligé de lui donner la Dot promiſe, & ne peut ſe remarier de quatre Mois aprés; mais quand c'eſt la Femme qui ſe retire, elle n'a pas droit de lui rien demander.

Comme les Femmes les plus graſſes & les plus groſſes ſont les plus eſtimées, elles ne mettent jamais d'Habits qui les ſerrent, afin de devenir telles, ce qui leur rend auſſi les Mammelles abbatuës & pendantes juſqu'à l'excés; elles portent toutes des

Echarpes dont elles ſe ceignent le Ventre, elles ſe tiennent le Corps fort propre, quoiqu'elles ayent toûjours les Jambes nuës ; elles mettent beaucoup de Vermillon aux Jouës & aux Lévres, elles ſe noirciſſent les Sourcils avec de la fumée de Noix de galle, elles ſe jauniſſent le deſſous des Pieds & le dedans des Mains, elles ſe rougiſſent les Ongles, elles ſe parent la Gorge, les Oreilles, les Bras, & les Jambes de Colliers, de Braſſelets, de Pendants, & de quanté de Babioles, & ne ſe croyent pas belles, quand il leur manque quelqu'un de ces ornemens empruntez.

Lorſqu'elles ſortent par la Ville, elles ſe couvrent d'un grand Voile blanc fort délié, & ſe bandent le milieu du Viſage, afin de n'être point vûës, n'ayant que les Yeux découverts pour voir à ſe conduire, elles ne parlent

femme Maure allant par la Ville

lent jamais aux Hommes dans leur Chemin, pas même à leurs Maris, qui ne ſçauroient les reconnoître d'autant qu'elles ſont couvertes toutes de la même maniere ; elles ôtent tout cela quand elles entrent dans la Chambre de leurs Amies, & ont grand ſoin de laiſſer leurs Souliers à la porte, afin que le Maître de la Maiſon n'y entre pas, ce que le Mari de celle qui rend viſite prendroit en fort mauvaiſe part.

Quoy qu'elles n'ayent qu'un Mari à pluſieurs, & que la plûpart vivent enſemble, elles ne ſont point jalouſes les unes des autres.

Aucun Homme ne les voit jamais dans leurs Maiſons, & quand le Mari veut regaler quelques Amis, ce qui eſt aſſez rare entr'eux, les Femmes montent ſur le Toit fait en Terraſſe, ou dans quelque Chambre haute,

& y demeurent juſqu'à ce qu'ils ſoient ſortis, ce qui fait auſſi que les Repas ſont courts, ne s'arrétans point à diſcourir ou à ſe divertir entr'eux, comme on fait en Europe.

Repas des Afriquains

Je diray à propos de ces Repas, que la maniere de manger parmi les Maures, eſt de s'aſſeoir en rond Maître & Valets à terre & ſans Souliers, autour d'une Peau de Cuir toûjours fort graſſe, qui leur ſert de Table & de Nappe, ſur laquelle le Mets le plus ordinaire qu'on leur ſert dans une eſpece de Terrine large par le haut, & fort étroite en bas, eſt du Couſcouſſous, qui eſt une Pâte faite de fine fleur de Farine, & ſemblable à de l'Anis un peu couvert, laquelle on a fait cuire avec quelques Poules & des Pigeonneaux, ou du Mouton; ils mangent ce Couſcouſſous à poignées, & en font une maniere de petites Pe-

lotes, qu'ils lancent dans leur bouche, & rejettent dans la Terrine ce qui en reſte ſur leur barbe ou dans leur main, & quand ils prennent la Viande, & qu'ils veulent la rompre, comme ils ne mettent jamais que la Main droite au Plat, chacun tire ſon morceau, comme font les Chiens acharnez à une Carcaſſe, ſans dire une ſeule parole pendant tout le Repas.

Ceux qui font un peu meilleure chere, font ſervis aprés ce Mets (qu'une Salade accompagne preſque toûjours) de quelque Baſſin de cuivre, ou Ecuelle de Terre (car ni eux ni le Roy même ne ſe ſervent point de Vaiſſelle d'argent, ils prétendent que leur Loy le défend) remplies de Viandes fricaſſées avec du Miel & des Amandes, ou roties ſur la flâme, ou frites dans de l'huile, & de quelques Confitures à leur mode, ſans au-

cun Deſſert; & aprés que leur Repas eſt achevé, ils s'eſſuyent les Doigts ſur le bord du Plat, ou avec la langue: Ils ne boivent que de l'Eau, & tous dans un même Vaſe, parce que l'Alcoran leur défend le Vin, mais non pas l'Eau de Vie, dont ils s'enyvrent tres-ſouvent: Ils ſont auſſi grands amateurs de toutes nos Liqueurs de Provence, comme Eau de Cette, de Canelle, Ratafia, Roſſolis, &c. mais l'uſage du Sorbec & du Café n'eſt point établi parmi eux, comme dans le Levant.

L'Ecurie eſt le lieu qu'ils choiſiſſent plus ſouvent & plus volontiers pour manger, & ils n'ont d'autre plaiſir aprés leur Repas que de viſiter leurs Femmes ou leurs Chevaux.

Je crois qu'aprés avoir parlé de la maniere de manger des Maures, je puis bien auſſi dire un mot de celle de leurs habillemens.

f. Ertinger. sc.

Marabough ou Talbe

Les Hommes portent une Chemiſe aſſez courte, & dont les Manches ſont larges & quelquefois pendantes, mais le plus ſouvent retrouſſées ſur les Epaules, & ſur tout dans l'Eté qu'ils ont les Bras nuds : ſous cette Chemiſe eſt un Caleçon de toile qui ne décend que juſqu'aux Genoüils, & leur laiſſe les Jambes nuës juſqu'aux Pieds, qu'ils chauſſent dans une maniere de Souliers ou Pantoufles qu'ils appellent Babouches, & qui n'ont ni Oreilles ni Talons ; les Marabous ou Talbes ont au haut de leurs Babouches de certaines pieces découpées par le bord en maniere de Fleur de Lys, & ce n'eſt qu'à cette marque qu'on les connoît & diſtingue d'avec les autres. Habillemens des Maures.

Ils portent tous par deſſus leur Chemiſe un Cafetan ou Veſte de Drap ſans Manches, & de telle couleur qu'il leur

plaît, cette Veſte eſt ceinte d'une Echarpe de Soye, dans le devant de laquelle ils mettent une Guaine avec un ou deux Coûteaux, dont ils affectent que le manche & le bout de la Guaine ſoit toûjours de quelque méral riche ou de quelque Ouvrage ſingulier; ils portent par deſſus ce Cafetan, qui n'eſt bouconné que juſqu'à la ceinture, un Hayque, qui eſt une piece d'Etoffe de Laine blanche treſfine, contenant environ cinq aunes de long ſur une aune & demie de large, dont ils ſe couvrent la Tête & tout le Corps à pluſieurs tours & retours, par deſſous & par deſſus les Bras de la même maniere qu'on le voit aux Drapperies des Figures antiques des Apôtres & des Iſraëlites.

Ils mettent par deſſus tout cela & principalement en Hyver un Bernous ou eſpece de Man-

f: Ertinger. sc.

reau de Laine ou de Drap bordé d'une Frange, & d'où pend par derriere un Capuchon avec une Houpe au bout.

Ils portent un Chapeau de paille quand ils vont en Campagne, mais par tout ailleurs ils ne mettent sur leur Tête qu'ils ont toûjours rase, qu'un simple Bonnet de Laine rouge, qu'ils entourent quelquefois de Mousseline pour en faire un Turban, pourvû que ce ne soit pas en presence de leur Roy, devant lequel aucun d'eux, de telle qualité qu'il soit, n'ose paroître qu'en Bonnet, il n'est permis qu'aux Cherifs ou Décendans de Mahometh de le porter verd, & ceux des Juifs ne sçauroient être que noirs : les jeunes gens n'en portent point du tout, & vont Tête nuë jusqu'à l'âge de vingt ans, à moins qu'ils ne soient mariez, ou qu'eux ou leur Pere n'ayent été à la Me-

que, auquel cas il leur eſt permis de porter un Bonnet dés l'âge de quatorze ans.

Cette maniere d'habillement eſt commune à tous les Maures, qui ne ſe diſtinguent entre eux que par la richeſſe de leurs Caſetans, & par la fineſſe de leurs Hayques ; il n'y a que les Alcaydes qui ſe font remarquer par des Ceinturons du cuir brodez d'or, où pend un Sabre, & qu'ils portent en Baudrier, & par deſſus des eſpeces de Bernous de Drap écarlate ou noir, leſquels n'ont point de Capuchon, le Roy même ne s'habille pas autrement, mais il porte toûjours ſous ſa Chemiſe une Cotte de Mailles, pour ſe garentir des entrepriſes ſecretes qu'il ſçait bien que ſa cruauté ne ſçauroit manquer d'inſpirer.

Les Noirs du Roy qui ſont deſtinez pour ſa garde, ſont auſſi vêtus de la même maniere, &

Noir dela Garde du
Roÿ de Maroc

f: Ertinger. fc.

tres-proprement, on les voit rarement avec des Bernous, mais preſque tous avec des Bas de Soye, dont ils ſont fort curieux, ils portent des Sabres, & quand ils ſont à Cheval, ils ont toûjours des Lances ou des Fuſils.

L'habillement des Femmes eſt aſſez ſemblable à celui des Hommes, il n'en differe que par les Manches de leurs Chemiſes qui leur couvrent les Bras & qui ſont ſerrées juſqu'au Poignet, & par la longueur des Caleçons qui leurs décendent juſqu'au gras des Jambes; le Col de leurs Chemiſes eſt pliſſé, & preſque toûjours orné de quelque Broderie, leur Veſte eſt ouverte par devant juſqu'à la Ceinture, elles attachent aux Manches de ces Veſtes de grands morceaux de Mouſſeline, qui font le même effet que nos Engageantes, mais qui pendent beaucoup plus bas: elles por-

tent dans leurs Maiſons un Jupon fort court, & quand elles ſortent par la Ville, elles s'entourent d'un Hayque qui les couvre entierement depuis le Col juſqu'aux Pieds, elles ſe cachent auſſi le Viſage, en ſorte qu'on ne leur voit que les Yeux: quant à leur Coëffure elle n'eſt gueres differente de celle des Eſpagnoles; elles font deux Treſſes de Cheveux qu'elles jettent en arriere avec quelques Plaques de Rubans, & ne ſe couvrent la Tête que d'un ſimple Voile ou d'un Bandeau; elles ne portent ni Souliers ni Babouches, mais ſeulement des Chauſſons de Maroquin rouge ou jaune ſans Semelle & ſans Talon.

Je ne puis finir cet article ſans y remarquer une circonſtance aſſez plaiſante touchant la précaution des Maures pour ſe parer de la Pluye, quand ils s'en trouvent ſurpris en Campagne, &

qu'ils n'ont point de Bernous, c'eſt que pour lors ils ſe deshabillent tous nuds, & font un Paquet de leur Hayque, Veſte & Chemiſe, ſur lequel ils s'aſſeoient, & eſſuyent ainſi la Pluye juſqu'à ce qu'elle ſoit paſſée, aprés quoy ils remettent leurs Habits qui ſe trouvent ſecs, & continuent leur chemin.

Enfans du Roy de Maroc.

J'ay dit en faiſant l'énumeration des Enfans du Roy, dont le nombre & l'éducation font préſumer qu'il eſt difficile que pluſieurs ne reſtent ſans biens & ſans employ, que ce Prince ſembloit en avoir choiſi un pour lui ſucceder, dont il aime beaucoup la Mere, il ſe nomme *Mouley Zidan*, & peut avoir vingt-un à vingt-deux ans, il eſt Moulatre & d'aſſez belle taille; il paroît moins attaché à l'argent que ſon Pere, mais il n'a pas moins de panchant que lui aux executions ſanglantes; il eſt fort

addonné à la débauche, & sur tout à celle du Vin & des Eaux de Vie, qu'il boit souvent jusqu'à l'excés, & avec danger pour ceux qui se trouvent sous sa main dans ces temps-là.

Il n'est point logé dans l'Alcassave, mais dans un beau Palais y attenant, que l'Alcayde Aly ben Abdalla, dont je parleray ci-aprés, s'y étoit fait bâtir, & que le Roy s'est approprié, ainsi qu'il fait ordinairement de tout ce qu'ont ses Sujets qui l'accommode ou qui lui plaît.

Il a déja épousé trois Femmes dont il a huit Enfans, & on lui destine une Fille de l'Alcayde Aly pour sa quatriéme.

Il affecte de paroître plus familier & plus genereux que son Pere, & pour s'en attirer l'opinion, & se faire aimer, il ne feint pas avec ses Amis d'en desaprouver la conduite aux occasions; Il s'en expliqua même

en ce ſens aſſez ouvertement, à ce qu'on m'a aſſûré, aprés ce déni que j'ay remarqué que ce Roy fit de ſa Parole & de ſon Ecrit, au ſujet de la Paix qu'il avoit ſi fort témoigné deſirer avec Sa Majeſté.

La plûpart des autres Enfans du Roy ſont élevez, je ne diray pas ſeulement avec ſi peu de marques de Nobleſſe & de Grandeur, mais j'y ajoûteray avec tant de negligence & ſi peud'éducation, qu'il n'y a gueres de baſſeſſes, dont ils ne ſoient capables, ſur tout pour ce qui regarde la débauche & l'argent; ils vont ſouvent viſiter les Juifs pour y trouver à boire, ou à prendre; car ils ſont Larrons comme des Choüetes, & ne cedent en rien dans cet Art aux plus habiles Lacedemoniens du temps paſſé: & quand ils rencontrent quelque Eſclave, ils le foüillent & lui prennent tout ce

qu'il a, auſſi leur approche & leurs viſites ne ſont-elles pas moins évitées dans les Maiſons des Particuliers, que celles des Bohemiens dans nos Villages.

Je n'ay pas été exempt de cette épreuve dans une viſite que j'ay eſſuyée d'un d'entr'eux âgé de douze à treize ans, dans laquelle il ne me fit d'autre ſalut ni compliment, que de ſe jetter d'abord ſur tout ce qui lui parut dans ma Chambre digne de ſa tentation ; je ne ſçaurois mieux comparer ſon entrée & ſa ſortie qu'à celle d'un Singe qui ſauteroit tout d'un coup ſur quelque Panier de Fruits qu'il auroit apperçû, & s'enfuiroit avec ce qu'il auroit pû y attraper ; j'en fus quitte neanmoins pour une paire de Piſtolets, & quelques Boëtes de Confitures, mais je m'en fis une leçon pour me parer des Mains auſſi habiles de ſes autres Freres, que je me

donnay bien de garde de recevoir ailleurs que dans la Cour, ou à la Porte du Palais où on m'avoit logé.

Il eſt à remarquer qu'à meſure que ces Enfans croiſſent en âge, le Roy les établit Alcaydes ou Gouverneurs de divers Païs, Provinces, & Cantons de ſes Etats ; & qu'aprés la mort du Pere, celui qui ſe trouve le plus en credit & le plus fort ſurmonte & tuë les autres pour regner ſeul, & établit en leur place ſes Favoris ou ſes propres Enfans. C'eſt pourtant celui qui ſe trouve prés du Roy lors de ſa mort qui eſt ordinairement le plus en état de terraſſer les autres, parce qu'il eſt Maître des Armes, & quelquefois des Treſors quand il peut les découvrir. L'Empereur d'aujourd'hui approuve fort, à ce qu'on dit, cette maxime, & tient que cela rend tous leurs Enfans Guerriers pour parvenir

à la domination de leurs Freres; mais c'eſt ce qui produit toûjours des Guerres entr'eux, & ce qui diviſe auſſi facilement les Etats, que les Vainqueurs ont eu de peine à les réünir.

Au reſte on void ces Enfans dés neuf à dix ans ſur des Chevaux fougueux ſans Selle & ſans Bottes ni Eperons, s'abandonner à toute leur vîteſſe, & s'y tenir cependant parfaitement bien : c'eſt l'uſage Maureſque de monter ainſi les Chevaux à poil & de fort bonne heure, tant pour le Cheval que pour le Cavalier, car on y fait monter & travailler les Chevaux dés qu'ils ont un an.

Revenus du Roy de Maroc.

J'ay tenté inutilement l'information & le calcul des revenus de l'Empereur de Maroc, qui n'a preſque point de Domaine, j'ay trouvé qu'il étoit autant impoſſible de les déterminer que de fixer ſes caprices pour les Im-

posts, & son avidité insatiable pour l'or & l'argent ; la Disme de tous les biens de ses Sujets en est la regle generale, aussi-bien que la Taxe Annuelle sur tous les Juifs de six écus par chaque Mâle depuis l'âge de quinze ans & au dessus ; mais il fait si frequemment sur eux & sur ses autres Sujets des Imposts, ou selon leurs termes des Gabelles extraordinaires, en cottisant tantôt une Ville, & tantôt une autre, sans aucun pretexte ni sujet que sa volonté, qu'il est tres-difficile d'en penetrer & d'en regler le produit, qui ne laisse pas neanmoins d'être considerable.

Ce qu'il y a de certain est, qu'il fait fondre & enterrer tout l'or & l'argent qu'il en retire, (car les Taxes ne se font ordinairement que par Quintaux d'or ou d'argent) & qu'il tuë toûjours les Ministres & les Confi-

1. Quintal d'argent vaut 2500. livres.

dens de ces Tresors, afin d'y être autant le Maître de son Secret, que de leur possession, ce qui est cause aussi que souvent il le fait fondre lui-même, & le cache sans témoins, & c'est ce qui m'a donné lieu de qualifier ce Tresor d'invisible & d'inutile, à l'occasion que j'ay eu d'en parler dans l'article de la Ville de Maroc.

On estime qu'il peut bien avoir de cette maniere jusqu'à cinquante Millions effectifs: ce seroit un riche Tresor à envahir, & une belle Mine à foüiller, si elle étoit aussi facile à découvrir & à approcher.

Alcaydes. Il tire beaucoup de ses Alcaydes, ausquels il abandonne tout le revenu de leurs Gouvernemens, mais il les oblige à luy faire en recompense des Presens Annuels à la Grande Pâque, qui est celle du Sacrifice du Mouton, lesquels montent

ſouvent plus haut que ce revenu, ce qui fait auſſi qu'ils n'y ſont pas moins abſolus que le Roy même, & qu'ils y exercent leur domination en veritables Tyrans.

On peut dire que ce ſont ces Alcaydes qui gouvernent tout le Royaume ſous l'autorité de leur Prince; car il n'a ni Parlement, ni Cour de Juſtice, ni Conſeil particulier, ni Miniſtre : il eſt lui ſeul l'Auteur, l'Interprete, & le Juge Souverain de ſes Lois, leſquelles à l'exception de celles de ſon Prophete, n'ont d'autre fondement ni d'autres bornes que ſa volonté; auſſi n'ont-elles de poids & d'effet que par l'extréme cruauté qu'il s'eſt mis en poſſeſſion d'exercer lui-même à droit ou à tort, contre ceux qu'on peut plûtôt appeller les Victimes de ſa fureur & de ſa cruauté, que de ſa Juſtice, qui ne merite ce Nom, qu'à l'égard

des Volleurs & des Assassins, dont il s'est rendu l'équitable Persecuteur ; il est vray qu'il s'y est attaché avec tant de soin & de succés, qu'il en a nettoyé les Grands Chemins & les Campagnes, qui en étoient toutes remplies, ce qui doit être remarqué comme une chose des plus memorables & plus utiles qu'il ait faites pendant son Regne : l'ordre qu'il y a mis presentement est si bon & si regulierement observé, en faisant punir capitalement ou pecuniairement tous les Voisins des lieux du délit, qu'on traverse aujourd'hui tous ses Etats avec autant de confiance & de seureté, qu'on faisoit auparavant avec crainte & danger.

Cette autorité qui paroît & qui est effectivement si Despotique, ne laisse pas d'en reconnoître une superieure, & d'y être subordonnée, c'est celle du

Mouphty & de ſes Officiers, que le Roy n'a pas le pouvoir de dépoſer, quoiqu'il ait celui de les établir; il eſt ſoûmis comme tous les autres aux Decrets de cette Juſtice, & ne pourroit la décliner, ni s'en ſouſtraire, s'il plaiſoit au moindre de ſes Sujets de l'y appeller; mais il faut avoüer en même temps que la vengeance ſeure & mortelle qui s'en enſuivroit, les en garde bien, auſſi n'a-t-elle lieu pour l'ordinaire à ſon égard, que lorſqu'il la conſulte, ou qu'elle trouve à propos de lui faire quelque remontrance utile & neceſſaire à ſon ſervice & au bien de ſon Etat.

Ce Mouphty eſt Juge Naturel & Souverain des Adulteres qu'il condamne ordinairement à la mort; il eſt de plus ſi abſolu pour ce qui concerne les Particuliers de tous les differens deſquels il peut connoître, que ſes Sentences

DU Mouphty & des Cadis.

ne ſouffrent jamais ni appel ni delay, le Bâton eſt toûjours le premier mobile qui en entraine l'execution, & malheur à celui qui cite à ſon Tribunal, ou qui y eſt traduit par une Partie plus riche ou plus liberalle qu'il ne l'eſt : car outre que les Cadis qui ſont comme les Subdeleguez du Mouphty dans toutes les Villes & Bourgades, vendent toûjours leurs Suffrages au plus donnant, les Faux Témoins, qu'on n'y punit point, y ſont ſi communs & à ſi bon marché, qu'on ne peut jamais s'y aſſûrer ſur ſon innocence, ni ſur ſon bon droit.

Les Alcaydes commettent un Cadis dans chaque Ville ou Village de leurs Gouvernemens ſous l'autorité neanmoins du grand Mouphty, & y mettent encore deux autres Officiers qui ſont fixes comme celui-là, mais qu'ils peuvent dépoſer quand il leur

plaît, à la difference du Cadis, ſur lequel ils n'ont pas le même droit.

Galife. Le premier de ces deux Officiers ſe nomme Galife ou Lieutenant du Gouverneur, il a ſoin de tout ce qui regarde le détail & l'autorité du Gouvernement, & il connoît & decide de tous les délits & querelles des Maures & des Juifs, ce qui ne ſe fait jamais qu'au profit de l'Alcayde, parce que les delinquans ou querelleurs ſont toûjours punis ou accommodez aux dépens de leur bourſe, & que le Galife tient compte de cette Amande à ſon Gouverneur, mais ils ne ſont en droit ni l'un ni l'autre de condamner perſonne à mort, à moins que le Roy ne l'ait ordonné; c'eſt encore cet Officier qui fait l'impoſition des Garammes ordinaires & extraordinaires dont la recolte ne ſe fait, que par quelque Noir que le Roy envoye

ſur les Lieux pour cela.

Amokadem. L'autre Officier eſt l'Amokadem ou Juge de Police ; ſa fonction eſt de mettre tous les jours la Taxe & le Prix aux Denrées comeſtibles & combuſtibles, qui ſe vendent toutes au poids, & de tenir la main à leur execution : le Droit qu'il s'établit & approprie ſur toutes ces choſes rendroit cette Charge tres-lucrative, s'il étoit ſeul à en profiter, mais ſi les Preſents Annuels qu'il eſt obligé de faire à ſon Alcayde, & quelquefois même au Roy, ne lui en enlevent pas tout le profit, ils le diminuent au moins de la plus grande partie.

Voilà donc à quoy ſe reduit le Gouvernement interieur de tout ce grand Royaume, dont il ne reſte plus qu'à examiner les Forces de Terre & de Mer, & le Commerce pour connoître parfaitement tout ce qui le compoſe.

J'ay

J'ay déja fait voir que ſes Forces de Mer ſont peu de choſe, & j'en ay fait le détail particulier ; ce qu'il y a maintenant à dire de celles de Terre, eſt qu'elles pourroient être conſidérables, ſi ce Prince ſçavoit diſcipliner ſes Sujets, & s'il avoit dequoy les armer ; mais on peut juger de leur qualité ſur deux deffauts ſi eſſentiels, auſſi-bien que ſur celui de n'entretenir aucunes Troupes ; quand ce Roy a projetté quelque expedition, il ordonne à ſes Alcaydes de lui lever le nombre de Troupes qu'il y deſtine, ſur quoy ils conviennent entr'eux de ce que chacun doit en fournir à proportion de l'étenduë de ſon Gouvernement, où la repartition s'en fait ſuivant les Rôlles de ceux qui payent les Garammes ; on fait enſuite marcher de force ceux d'entre les Gens mariez qui ne s'y portent pas de leur gré, ou

Forces de Terre du Roy de Maroc.

du moins on les oblige d'en mettre d'autres en leur Place; on peut de trois Freres en prendre deux, mais il faut qu'ils ſoient mariez, car pour les jeunes & non établis on ne ſçauroit les y forcer.

Ces Gens ainſi levez, ſoit Officiers, Soldats, ou Cavaliers, ſont obligez de ſe nourrir, monter, armer, & entretenir à leurs dépens pendant toute la Campagne, & comme ils n'ont pour la plûpart ni Armes à feu, ni Poudre, ils n'y vont qu'avec des Epées, des Lances, ou des Bâtons.

Cependant il y en a dans chaque Ville ou Village un certain nombre proportionné à la grandeur du Lieu, qui doivent toûjours être armez, & preſts à marcher au premier Commandement; on donne ſeulement des Chevaux à ceux qu'on y deſtine pour Cavaliers, qu'ils ſont

obligez de nourrir, & tous ceux qui composent ce nombre, soit Fantassins ou Cavaliers, sont exempts de toutes Garammes: ainsi on peut les dire entretenus, non pas aux dépens du Roy, mais du Lieu d'où ils sont.

Manieres des Maures pour combattre.

Lorsqu'ils sont prests à combattre, ils rangent leurs Armées de cette maniere: ils divisent la Cavalerie en deux, & la mettent sur les Aîles, l'Infanterie remplit le milieu, de sorte que le tout prend la forme d'un Croissant, ils ne mettent jamais que deux rangs de Soldats, quand le Combat se donne dans la Plaine, mais lorsque c'est entre des Montagnes, où ils n'ont pas de quoy s'étendre, ils en mettent davantage.

Ils font d'abord un grand cry qui est suivi de quelques courtes Prieres, pour demander à Dieu la Victoire. Les Armes de la Cavalerie, qui est toûjours

prés la perſonne du Roy, & toute compoſée de Noirs, ſont des Fuſils & des Cimeterres avec quelques Piſtolets à la Ceinture, celle qui eſt plus éloignée eſt mêlée de Lances & de Mouſquets; quant à l'Infanterie, une partie eſt armée de Fuſils, & l'autre d'Arbalêtes, de Frondes, de Maſſuës, de Demy Piques, ou Zagayes, & de Sabres.

Quand il s'agit de ſe faire la Guerre les uns aux autres, ils n'y vont pas volontiers, mais quand c'eſt contre les Chrétiens, chacun s'empreſſe & fait gloire d'y aller gagner des Indulgences pour ſatisfaire à leurs pechez, & pour lors les Armées ſont fort nombreuſes.

Tous les Arabes & Barbares qui ſe trouvent ſur le paſſage de l'Armée, ſont obligez de faire trouver *gratis* par tout où elle doit camper des Proviſions de Bleds, d'Orges, de Farines,

de Beurre, d'Huiles, de Miel, & de Beſtiaux pour ſa ſubſiſtance, & cela ſous peine de voir mis au pillage tout ce qu'ils ont, & d'être eux-mêmes taillez en pieces.

On prétend que dans une occaſion preſſante, & qui regarderoit la Religion, le Roy pourroit bien mettre ſur pied juſqu'à cent mille Hommes, dont il y en auroit la moitié de Cavalerie, mais il ne ſçauroit y en avoir vingt-cinq mille au plus de bien armez; on tient que le Roy a pour cela dix mille Mouſquets dans ſon Alcaſſave, deſquels il reſerve la poſſeſſion, ainſi que du Treſor à celui de ſes Enfans qu'il ſe deſtine pour Succeſſeur, afin de le mettre en état de maintenir ſa Couronne contre ceux de ſes Freres ou autres qui voudroient la lui diſputer; car il eſt conſtant, comme je l'ay déja remarqué, que celui qui eſt

Maître des Armes & de l'Argent, le devient bien-tôt de tout le Royaume, qui n'eſt ni Hereditaire, ni Electif, mais toûjours à celui d'entre les Cherifs qui ſe trouve le plus en credit.

Il y a encore dans l'Alcaſſave, outre tous ces Mouſquets, cent cinquante Pieces de Canon de Fonte, dont une partie vient du Vaiſſeau la Capitaine d'Eſpagne, qui ſe perdit il y a dix ans devant Ceüta, & l'autre de la Forteresſe de Larache quand elle a été repriſe ſur les Eſpagnols.

Garde du Roy.

Quoique ce Prince n'ait aucunes Troupes reglées, il a neanmoins une Garde ordinaire de trois ou quatre cens Noirs armez de Mouſquets tres-peſans; ils ſont tous fort jeunes, & il les choiſit ainſi, pour ne vouloir pas confier la garde de ſa Perſonne à de plus âgez, de crainte de

quelques entrepriſes ; ils ſont preſque tous Enfans du Serrail, auſquels il ne donne que la nourriture & les vêtemens, mais ils ſont mieux habillez, & plus proprement que les plus grands Seigneurs.

Outre cette Garde le Roy a toûjours prés de ſa Perſonne ſept ou huit Alcaydes, qui compoſent toute ſa Cour, & qui ne l'approchent jamais que les Pieds nuds, & ſans Turban, mais ſeulement avec un Bonnet de Laine rouge ſur la Tête.

Il y a trois ſortes d'Alcaydes, les Principaux ſont les Gouverneurs de Provinces, où ils ſe diſent & ſont effectivement comme autant de Vice-Rois, les autres ſont ou Gouverneurs Particuliers des grandes Villes, ou Commandans Generaux de ſes Armées ; ils ſont tous obligez d'être dans leurs Poſtes, & le Roy ne retient prés de ſoy que

Officiers Principaux du Roy de Maroc.

ceux qui lui ſont de quelque utilité particuliere, & aux Enfans deſquels il permet d'exercer leurs Emplois; car il n'a ni pour ſa Maiſon, ni pour l'Adminiſtration generale ou particuliere de ſon Etat aucun autre Officier conſiderable que le Grand Mouphty pour la Religion & la Juſtice, le Grand Eunuque pour ſes Femmes & ſon Serrail, & un grand Treſorier pour ſes Finances, mais qui n'a que des fonctions paſſives & onereuſes, ne faiſant jamais aucune diſtribution de l'argent qu'il reçoit, & qu'il eſt obligé de remettre auſſi-tôt entre les mains du Roy pour en faire l'uſage inutile & ſoûterrain que j'ay déja remarqué; & pour ce qui regarde la dépenſe ordinaire de ſa Maiſon & de ſes Femmes, ou l'occaſion de quelques frais extraordinaires en temps de Guerre, il faut que cet Alcayde

cayde en prenne le fonds ſur ſoy-même & ſur les Revenus de ſon Gouvernement; ce Prince ne donnant d'ailleurs ni Gages, ni Penſions, ni Gratifications en argent à qui que ce ſoit.

Celui qui exerce à preſent cette Charge de Grand Treſorier, eſt l'Alcayde Abdalla Rouſſy, il eſt Gouverneur de tout le Royaume de Fez, dont il laiſſe l'adminiſtration à un de ſes Enfans, & ſe tient toûjours à Miquenez, il eſt âgé d'environ cinquante-ſix ans, petit & maigre, ayant les yeux à fleur de tête & la Phiſionomie aſſez belle, il paſſe pour Homme de bien & de parole, ce qui eſt tres-rare parmi les Maures, il n'a point de naiſſance, ſon Pere étoit Mulletier, il eſt aſſez aimé, parce qu'il eſt honnête Homme, & bien-faiſant, mais cette même raiſon fait qu'il n'a pas un grand credit.

Il y a encore un autre Offi-

cier qui eſt comme le Sur-Intendant des Bâtimens, il s'appelle Aly ben Jehou ; il a l'inſpection & le ſoin de tous ceux que le Roy fait faire à Miquenez, il en eſt ſi fort occupé, qu'il paſſe quelquefois des Semaines entieres ſans voir ſon Maître, & bien lui en prend d'être riche pour ſupporter l'extrême dépenſe de tous les Materiaux, tant du dehors que du dedans, qu'il eſt obligé de fournir pour ces Ouvrages ; il eſt vray auſſi que ſon Gouvernement qui contient tout le Païs, qui ſe trouve depuis Miquenez juſqu'à Tremecen, eſt d'une grande étenduë & d'un grand rapport ; je ſuis cependant perſuadé quelle que ſoit ſon œconomie, vû les dépenſes ſans bornes, auſquelles cet Employ le ſoumet que ſa ſubſiſtance eſt tout le profit qu'il en retire au bout de l'an ; il peut avoir qua-

rante-huit ans; il eſt Moulatre, & d'une grande & belle taille; il a l'œil vif, l'eſprit aiſé, & les manieres aſſez douces, les Eſclaves qui le voyent tous les jours, diſent qu'il eſt bon Homme, & s'en loüent fort, mais comme il s'adonne entierement à ſon Employ, il ne ſe mêle aucunement des Affaires d'Etat.

Celui qui paroît y avoir plus de part, & auquel le Roy ſemble ſeul s'en rapporter eſt l'Alcayde Mehemeth Adou ben Atar; il tient rang auprés de ce Prince comme de ſon premier Miniſtre, & il y a effectivement les mêmes accés & le même credit qu'un Favori, auſſi eſt-il celui de tous ceux qui l'approchent qui ſçait mieux flater ſes paſſions, & entrer dans tout ce qu'il lui plaît; il a été Ambaſſadeur en Angleterre il y a douze ans, & c'eſt lui que j'ay remarqué ci-deſſus qu'on y obligea d'aller à

l'Audiance ſans Souliers & ſans Turban ni Bonnet, en repreſailles de ce qu'on avoit forcé le dernier Ambaſſadeur d'Angleterre d'aller nuds pieds à celle du Roy de Maroc ; on pourroit croire, comme il le dit, que ce traitement l'auroit rendu grand Ennemi de cette Nation, ſi ſon naturel mal-faiſant ne le faiſoit pas connoître pour tel à l'égard de toutes les autres.

Comme il n'a point de Gouvernement ayant cedé à ſon Frere celui de Salé, pour ſe diſpenſer de l'obligation des Preſents, il eſt le moins riche, mais le plus intereſſé de tous les Alcaydes ; il peut avoir cinquante-cinq ans ; il a l'Oeil vif, & la Phiſionomie fine, auſſi-bien que les manieres & le diſcours, mais il eſt fourbe & ſcelerat au dernier point ; il ſe dit Ami des François, & leur publie toû-

jours que ſa Mere étoit Marſeilloiſe ; cependant il n'eſt Ami que de l'argent, & ne ſe plaît qu'à faire mal ; il eſt craint & point du tout aimé parmi les Maures dont il n'y a pas un qui ne deteſte ſon Miniſtere, & ne lui donne en ſecret toute ſorte de maledictions ; il eſt auſſi l'intime du Mouley Zydan Fils du Roy, & le Compagnon de tous ſes plaiſirs.

L'Alcayde Aly ben Abdalla & lui ſont Rivaux & Jaloux du credit l'un de l'autre, ce qui rend les affaires difficiles ; l'Alcayde Aly toûjours abſent ne ſoûtient le ſien que par la richeſſe de ſes Preſents, mais celui de Mehemeth Adou, ſemble mieux établi par ſon ſejour continuel à la Cour, & par ſes ruſes & ſon adreſſe à manier l'eſprit du Roy, & à le reduire à ne pouvoir ſe paſſer de lui.

Çet Alcayde Aly ben Abdalla,

eſt celui de tous ceux qui ſont éloignez de la Cour, qui a plus de marque de grandeur & d'autorité ; il eſt Vice-Roy des Algarbes, & Gouverneur de la Province du Riffe, & de toutes les Places Maritimes depuis Zaffarine juſqu'à Salé qui a ſes Gouverneurs particuliers ; ce qui fait que le Roy ſe repoſe entierement ſur lui pour tout ce qui regarde la Marine, & que comme il eſt fort vain, il ſe qualifie chez les Etrangers d'Amiral des Côtes d'Afrique ; autrefois il ſe tenoit toûjours à Tetoüan, mais à preſent ſa demeure la plus ordinaire eſt à Tanger, il peut avoir cinquante ans, & eſt Homme de fortune, & ſans naiſſance, étant Fils de Pêcheur ; mais c'eſt un des plus riches de tout cet Empire, & duquel le Roy tire tous les ans de plus grands Preſents, les moindres étant de valeur de plus

de quatre cens mille livres, ce qui joint à l'étenduë de ſon Gouvernement que le Commerce & la Mer rendent un des meilleurs, lui procure encore un grand credit auprés de ſon Maître; il ne ſçait rien, pas même lire, mais il a un bon ſens, & une grande pratique des affaires qui ſuppléent à tout; il eſt fier, hautain, plein de ſoy-même & fort enflé de ſa Fortune & de ſon Elevation; il eſt violent, capricieux, & ſujet à des emportemens dans leſquels il n'épargne pas ſes meilleurs amis; cependant quand il en eſt revenu, il eſt doux, humain, traitable, & a des manieres tout-à-fait nobles & honnêtes; il ne hait pas les Chrétiens; il ſe dit Ami des François, & grand Ennemi des Eſpagnols; mais il y a lieu de croire que la politique & l'intereſt ont plus de part à ces ſentimens apparens, que la ve-

rité ; car il eſt conſtant qu'outre que le Roy le perſecute à outrance pour la Conquête de Ceüta, dont il lui impoſe l'execution ſur le prix même de ſa Tête propre, c'eſt que plus le Commerce abonde dans les Villes de ſon Gouvernement, & plus ſes Revenus & les Preſents qu'il eſt obligé de faire en ſont conſiderables ; c'eſt ce qui fait auſſi qu'il ſouhaiteroit avec paſſion que ſon Maître fût en Paix avec ceux des Princes Chrétiens qui lui paroiſſent les plus Puiſſans ſur la Mer, & que de temps en temps il en tente l'entrepriſe envers le Roy ; mais il faut qu'effectivement ce credit qu'il a toûjours grand ſoin d'étaller, ne ſoit pas aſſez fort pour l'emporter ſur les contrarietez continuelles de ſon Competiteur ; ou qu'il preſume un peu trop de ces artifices pour l'engagement & le ſuccés de ſes

desseins, puisque Sa Majesté vient d'être informée par le rapport que je luy en ay fait, qu'il n'avoit pas moins témoigné de surprise & de chagrin d'y avoir échoüé, que de resolution à toute sorte de nouveaux efforts pour le reparer.

Son grand Favori, & auquel il a recours & confiance pour le Conseil & l'execution de toutes ses affaires, est *Mehemeth Hadgy Lucas*, qu'il a fait son Lieutenant General pour la Marine, & qui se tient toûjours à Tetoüan: cet Homme a accompagné Mehemeth Adou dans son Ambassade en Angleterre, ce qui le rend un peu plus poli ou moins barbare que les autres; il a beaucoup d'esprit & de connoissance des Affaires; il parle assez bien Espagnol, il est vif, adroit, laborieux, violent, dissimulé, fourbe, & toûjours si enclin à mal faire, qu'il est en horreur non-

ſeulement aux Chrétiens & aux Juifs, mais à tous les Maures en general ; enfin pour en donner un Portrait juſte & plus en racourci, il n'y a qu'à dire, comme il eſt veritable, que ſon Temperament, ſes Mœurs, ſes Paroles, & ſes Actions ne démentent en rien les Attributs ordinaires au Poil Iſcariote de ſa Barbe & de ſes Cheveux ; il n'a pas plus de cinquante ans, mais il eſt ſi accablé de maux dont il attribuë la cauſe a du Poiſon, qu'il prétend lui avoir été donné dans des Melons, par le Gouverneur de Ceüta, il y a plus d'un an, qu'il eſt à preſumer qu'il ne combattra pas longtemps l'effet des vœux mortels qu'on fait ſi univerſellement contre lui.

Puiſque le diſcours & l'occaſion m'ont inſenſiblement engagé à dépeindre le Caractere & les Qualitez perſonnelles de

ceux qui font quelque figure distinguée dans cet Etat, je croy que je ne dois pas oublier un Homme que l'honneur qu'il a eu d'être Ambassadeur en France, y a fait connoître, & des qualitez duquel il est bon qu'on y soit informé, afin que cela serve de regle à l'avenir envers ceux de son même caractere.

C'est *Mehemeth Themin* dont je prétens parler, qui y est venu en qualité d'Ambassadeur en 1681. & qui ne fait d'autre figure en son Païs que d'être Amokadem à Tetoüan, c'est-à-dire, Lieutenant de la Police, & où il a un de ses Freres Frippier, & l'autre vendant de la Corde; encore ce Themin n'y a-t-il obtenu cet Office que depuis son retour, & pour avoir lieu de soûtenir en quelque façon un honneur, auquel même il n'avoit pas été destiné, car il ne devoit être que le Secretaire de Hadgy Ma-

nino Gouverneur de Salé, & le veritable Ambassadeur, mais son Nom fut inseré à l'insceu du Roy dans la Lettre de Creance, que l'Alcayde Omar Adou son Protecteur & Patron leur donna; aussi se garda-t-il bien de s'en venter à son retour, non plus que des Honneurs & Presents qu'il avoit reçûs en France, & qu'il vendit à Marseille pour en ôter la connoissance à son Païs, & s'en reserver seul le profit, Adgy Manino n'osa non plus s'en plaindre, de peur d'encourir la disgrace dudit Alcayde Omar, qui étoit pour lors le Tout-puissant, & dont le Roy de Maroc s'est défait depuis cinq à six ans par cette raison.

Mais pour passer de ces Sujets particuliers de l'Empereur de Maroc à tous ceux qui composent son Etat, il est à remarquer qu'il y en a de deux sortes, dont les uns sont Noirs, & les autres Blancs

Les premiers, quoique ſes Eſclaves ſont tous ſes Confidens, & les Executeurs ordinaires de ſes Ordres, & ils le font avec une maniere ſi imperieuſe & ſi abſoluë, que les Alcaydes mêmes les plus Puiſſants tremblent à la vûë du moindre d'entr'eux. Noirs du Roy de Maroc.

Quand il va à la Guerre, il en a toûjours dans ſon Armée ſept à huit mille tant de Pied, que de Cheval; ce ſont les meilleurs Soldats, & qui combattent toûjours prés de ſa Perſonne avec des Armes à Feu, & il donne les Gouvernemens des Places ou les principales Charges de l'Armée à ceux qui s'y diſtinguent le plus.

Le Roy de Maroc fait de temps en temps un amas de ces Noirs, qu'il fait acheter ou enlever par force ou par ruſe de leur Païs, & il les marie & les envoye avec quelques Beſtiaux, dont il leur donne le ſoin & le

profit, dans divers lieux inhabitez, où il en fait comme une Pepiniere pour s'en ſervir au beſoin.

Pour les Blancs, quoiqu'ils ſoient libres & en bien plus grand nombre, étans Originaires du Païs, ils n'en ſont pas plus conſiderez ni plus heureux; & pour marque du peu d'affection, d'eſtime, & de confiance du Roy à leur égard, c'eſt qu'il commet la garde de ſa Perſonne aux Noirs, auſquels il donne une autorité ſi entiere ſur les Blancs, qu'ils les rançonnent & maltraitent impunément comme ils veulent, & quand il leur plaît; ce qui jette auſſi ces derniers dans un deſeſpoir, qui ſeroit capable de leur faire tout entreprendre, ſi l'occaſion & le pouvoir leur en étoient auſſi favorables & faciles, que la volonté.

Il eſt vray qu'ils ſont preſque

tous ſi naturellement portez aux troubles & à la revolte, que la connoiſſance qu'en a ce Prince, n'eſt pas le moindre de ſes motifs à les vouloir toûjours tenir dans la crainte & dans la ſoûmiſſion; & qu'il n'a d'autre intereſt & d'autre ſoin pour maintenir ſon Autorité en Paix & en ſplendeur, que de prevenir & empêcher leurs mouvemens du dedans, la ſituation de ſes Royaumes étant telle, qu'il n'a preſque rien, ou du moins tres-peu de choſe à apprehender des entrepriſes du dehors.

En effet, ſes Etats ſeroient comme inabordables du côté de la Mer, ſans les Places que j'ay déja remarqué que les Eſpagnols & les Portugais y tiennent; mais ſi les premiers ne ſe precautionnent pas mieux pour Ceüta qu'ils ont fait en dernier lieu pour la Rache, dont l'Affie-

te & les Fortifications ici marquées font assez voir que la perte doit bien moins s'en attribuer au défaut de courage & de valeur des Officiers & Soldats de sa Garnison, qu'à celui de leurs Vivres & Munitions; il est fort à craindre, qu'ils ne se la laissent encore enlever de la même maniere, & avec d'autant plus d'étonnement, que les Maures n'ont ni les Instrumens, ni l'Industrie, ni les Ingenieurs, ni l'Experience necessaires pour de semblables expeditions; il n'en est pas ainsi de Mazagan, où le Roy de Portugal a soin de tenir toûjours une bonne & forte Garnison.

Plan

PLAN DE LA VILLE ET FORTERESSE DE LARRACHE 1688.

f. Ertinger sc:

Plan de la Ville & Forteresse de la Rache 1688.

A Fort de saint Jacques.
B Château de saint Antoine.
C Château de Nôtre-Dame d'Europe.
D Tour du Juif.
E Chemin couvert de saint Jean.
F Chemin couvert de Nôtre Seigneur.
G Boulevard de Diego de Vera.
H Porte du Camp.
Y Porte du Mole.
J Porte de la Marine.
K Fausse Porte de saint Antoine.
L Fausse Porte de saint François.
M Convent de saint François.
N Porte de la Tour.
O Nostro Senor della Cabeza.
P Saint Antoine.
Q Hôpital.
S Casernes vieilles.
T Casernes neuves.
V Magasins vieux à Bled de Vera.
X Magasins neufs à Bled de Vera.
Z Magasins à Poudre.
1 Maison & Jardin du Gouverneur.
2 Bureau du Commissaire.
3 Logement du Sergent Major.
4 La Fontaine Neuve.
5 Puits de saint Michel.
6 La Grande Fontaine.

Lucorio ou *Licus* Fleuve.

Les ſeuls Voiſins du Roy de Maroc du côté de Terre, ſont les Negres d'une part, & les Algeriens de l'autre; il n'a rien à craindre de ces premiers, tant à cauſe du Grand Fleuve & des Montagnes qui les ſeparent & qui rendroient leurs entrepriſes, ſinon impoſſibles, du moins tres-difficiles, que pour les avantages que lui & eux retirent reciproquement de leur union, les Maures faiſant un Commerce conſiderable en Guinée, d'où pour du Sel, pour quelques Clinquailleries, petits Miroirs, & autres Babioles venans de Veniſe, ils rapportent bonne quantité de Poudre d'or, des Dents d'Elephans, & des Noirs en nombre, dont le Roy gagne d'ailleurs ſi fort l'affection par le bon traitement qu'il leur fait, & par la conſideration où j'ay déja remarqué qu'il les met dans ſon Païs, qu'ils s'en regardent

tous comme veritables Sujets.

Il n'eſt pas dans la même tranquillité du côté des Algeriens, dont la valeur & la facilité d'entrer dans ſon Païs, le tiennent dans une continuelle défiance ; mais il a l'adreſſe & le bonheur de s'en parer ſouvent par le pretexte de la Religion, & du Compte qu'il leur fait inſinuer aux occaſions par ſes Talbes & Marabous, qu'ils auroient tous deux à rendre à Dieu & à leur Prophete du ſang qui ſe répandroit entr'eux par des Guerres oppoſées à leur Loy ; ce n'eſt cependant que ſa propre foibleſſe, ſon experience en quelques rencontres, & la crainte qu'il a du Grand Seigneur, dont il apprehenderoit auſſi quelque invaſion vindicative par ce côté-là, qui l'entretiennent dans cette apparence de bons ſentimens ; car il eſt conſtant qu'il les hait du moins autant qu'il

fait les Chrétiens, auſquels même il les compare toûjours, à cauſe de la difference qui ſe trouve dans leurs croyances, ſur laquelle il traite auſſi tous les Turcs d'Heretiques, & que s'il voyoit le moindre jour à s'emparer de leurs Etats ou par la trahiſon, ou par la force, il n'en manqueroit pas l'occaſion.

Commerce des Maures.

Quant au Commerce, celui qui ſe fait dans ces Royaumes eſt comme par tout ailleurs également avantageux aux Negocians, tans du dehors que du dedans; & ce Prince encore plus attaché à ſes propres interêts qu'à ceux de ſes Peuples, connoît ſi bien l'utilité particuliere qu'il en retire dans ſes Doüannes, que quelle que ſoit ſon antipathie & ſa prévention de Religion contre les Chrétiens, & quelque Guerre qu'il ait avec eux, il ne laiſſe pas de tolerer le leur; & de mettre toute

adreſſe en uſage pour ſe l'attirer ; de maniere qu'en tout temps il y a dans ſes Villes Maritimes de toute ſorte de Nations, & ſes Alcaydes ſçavent ſi bien par des Emprunts qu'ils accumulent, & qu'ils n'achevent jamais d'acquitter y engager ceux que l'eſperance du gain y attire, & que les premieres careſſes & apparences de bon traitement portent à s'y établir, que quelque repentir que leur en cauſe les injuſtices, les dégoûts & les avarices frequentes qu'on leur y fait ſouffrir, il ne leur eſt jamais poſſible de s'en tirer, à moins qu'ils n'abandonnent leurs dettes & leur fortune, & qu'ils ne preferent à l'intereſt l'amour naturel de leur Patrie & de leur liberté.

On a voulu m'aſſurer que ceux qui demeurent à Salé, ſont traitez plus doucement, dont je doute fort ; mais ce que j'ay vû

pratiquer pendant mon ſejour à l'égard de ceux de Tetoüan & de Tanger, & envers les Capitaines & Patrons des Bâtimens qui y abordent m'a tellement ſurpris, que toute l'induction que j'en puis tirer, eſt qu'il faut que les uns & les autres ſoient bien mal informez, ou qu'ils y trouvent de grands profits pour ſe reſoudre à s'y expoſer.

Le dixiéme de toutes les Marchandiſes qui entrent dans ces Royaumes, & de toutes celles qui en ſortent, eſt le Droit que ce Roy y a impoſé, & qui lui procure un revenu tres-conſiderable; ce qui s'en retire à Salé n'entre point, comme aux autres Gouvernemens dans la joüiſſance que Sa Majeſté abandonne à ſes Alcaydes, ni dans les Preſents qu'elle en exige, & c'eſt peut-être ce qui produit aux Marchands ce meilleur traitement que j'ay remarqué, parce

que les Gouverneurs ne s'y attachent pas ſi fort à leur faire un mal dont ils ne pourroient profiter, puiſqu'ils ſont obligez de rendre au Roy un Compte particulier de ce produit, & de le lui payer en eſpeces au bout de l'an, en déduiſant ce qu'ils peuvent en avoir dépenſé ſelon ſes Ordres, dont ils lui fourniſſent un Etat.

L'avantage que la France trouve en ce Commerce, eſt qu'elle y débite ſes propres Denrées, qu'elle y fait valoir ſes Manufactures, que les Marchands n'y portent point d'argent, & qu'ils en rapportent toûjours des Marchandiſes de plus de valeur que celles qu'ils y ont porté.

Le Trafic de la Provence conſiſte en Tartre & Papier, dont la conſommation eſt grande en Barbarie, auſſi-bien que celle des Bonnets de Laine rouge, fins & communs, Draps de Langue-

doc, Cadiſſons de Niſmes, Bazins de Montpellier, Futaines, Peignes, Soyes, Toilleries de Lyon, Fil d'or, Brocards, Damas, Damaſquins, Velours, Cottons, Cottonines, & autres Denrées du Levant de peu de prix, mais d'un bon debit en ces Païs & d'un meilleur produit.

Celui de Roüen, ſaint Malo, & autres Villes du Ponant eſt preſque tout en Toiles, dont on eſtime qu'il s'en tranſporte & debite tous les ans dans l'Affrique pour plus de deux cens mille livres.

L'Echange qu'on y fait de toutes ces Marchandiſes conſiſte en Cire, Cuirs, Laines, Plumes d'Autruche, Cuivre, Dattes, Amandes, Arquifou (Pierre dont on ſe ſert pour la Terraille) & des Ducats d'or, qui ſervent aux Provençaux pour leur Negoce du Levant.

Ce

Ce ſont comme je l'ay déja remarqué, les Juifs & les Chrétiens qui font tout le Commerce en ce Païs, & principalement celui du dehors, auquel les Maures ne s'adonnent point.

Salé & Tetoüan ſont les Endroits du plus grand abord, & d'où les Marchandiſes ſortent plus facilement; Safy & Sainte Croix ont auſſi leur Negoce pour ce qui vient de Maroc, Tafilet & Suz, mais il n'y eſt pas ſi frequent.

La Ville de Fez eſt comme le Magaſin general de toute la Barbarie, c'eſt là que ſe tiennent les meilleurs Negocians & le plus grand nombre de Juifs qui ſe monte à plus de cinq mille; ils achetent tout ce qui vient d'Europe & du Levant, & le repartiſſent dans les Provinces, d'où ils retirent auſſi ce qu'elles produiſent pour en negocier dans les Villes Maritimes; c'eſt dans

celle-ci que ſe fabriquent les Peaux de Maroquin rouge, & les plus belles de toute la Barbarie.

Le Commerce d'Eſpagne conſiſte en Cochenille & Vermillon.

Celui d'Angleterre en Draps & en Cauris de Guinée, qui ſont des Coquilles ſervans de Monnoye en ce Païs-là.

La Hollande y tranſporte des Draps, Toiles, Epiceries de toute ſorte, Fil de Fer, Leton, Acier, Benjoüin, Storax, Cinabre, petits Miroirs, Mouſſelines pour les Turbans, & de temps en temps des Armes, & autres Munitions de Guerre.

L'Italie fournit de l'Alun, du Souphre en Canon, & quantité de Babioles de Verre qui ſe font à Veniſe.

Il y vient du Levant de la Soye, du Cotton, de l'Orpiment, du Vif-argent, du Reagal & de l'Opium.

On ne rapporte en ces Lieux-là

pour toutes ces ſortes de Marchandiſes & Drogues, que les mêmes choſes que j'ay notées dans l'article de France, à proportion de l'uſage qu'on y en fait.

C'eſt Cadix qui ſert preſentement d'entrepoſt à toutes les Marchandiſes d'Angleterre & d'Hollande, auſquelles ſa proximité en facilite enſuite le tranſport commode & ſeur par le moyen des Bâtimens Portugais qui vont les y charger.

Le Roy de Maroc eſt ſi perſuadé de l'utilité de ſon Commerce, & en eſt ſi jaloux, qu'il eſt conſtant qu'un des meilleurs moyens d'abaiſſer ſon orgueil & de le mettre à la raiſon, ſeroit d'empêcher celui des autres Nations, ou de le traverſer d'une maniere à les en dégoûter: Et ce qui m'en paroît encore, eſt que celui de la Mer Mediterranée n'y eſt pas ſi abſolument neceſſaire, qu'on ne puiſſe en re-

tirer & y debiter par la voye d'Alger la plûpart des mêmes choſes qu'à Tetoüan & à Salé ; Ce qu'on pourroit ſeulement y oppoſer de veritable, eſt que cela ne ſe feroit pas à ſi bon compte.

Monnoye d'Affrique.

Les Monnoyes Etrangeres n'ont aucun cours en ce Païs, à l'exception des Piaſtres d'Eſpagne, dont la valeur & le prix ſe reglent ſelon leur poids, qui ſe trouve toûjours entre ſoixante & ſoixante-dix ſols ; les Piſtoles d'Eſpagne & d'Italie, & les Loüis d'or de France ne s'y debitent qu'au prix de dix livres & dix livres dix ſols ; & encore ne les prend-on qu'en maſſe & au poids pour les fondre ; Il n'y a que les Ecus blancs de France que les Juifs prennent tout communément pour ſoixante-cinq ſols, & dont on y en portoit beaucoup avant leur reformation, à cauſe du gain qu'on y trouvoit.

La Monnoye courante du Païs n'eſt que de trois ſortes, celle d'or qui ſe nomme Ducat, celle d'argent, Blanquille, & celle de Cuivre, Felouz; Elles ne ſont marquées que de quelques Lettres Arabes, on n'y met point la Figure du Prince, leur Loy n'en permettant aucune.

Le Ducat vaut depuis ſix francs juſqu'à ſept livres dix ſols de nôtre Monnoye, & ſon prix, qui n'eſt jamais fixe, augmente ou diminuë ſelon les diverſes occurrences; c'eſt-à-dire, ſelon l'affluence ou le repos du Commerce, & que les Embarquations ſont plus ou moins frequentes.

La Blanquille eſt la Monnoye la plus ordinaire & la plus reglée, elle vaut deux ſols ſix deniers de la nôtre, & c'eſt en cette eſpece que ſe font communément tous les payemens.

Le Felouz eſt comme un de

nos Deniers, mais il vaut un peu davantage, il en faut vingt-quatre pour une Blanquille.

On compte par Onces ou par Meticalles, (qui est la même chose en Arabe, que Ducat en François) l'Once est composée de quatre Blanquilles, ou dix sols de nôtre Monnoye.

La Meticalle ou Ducat en general n'est rien de réel, ce n'est qu'une maniere de compter comme nos Francs ou Livres en France, mais la valeur en est fixée à quarante Blanquilles, ou cent sols de nôtre Monnoye, en sorte que quand on dit simplement qu'une chose vaut tant de Meticalles, ou tant de Ducats, quand même on diroit Meticalles ou Ducats d'argent, cela s'entend toûjours pour autant de cent sols; il n'en est pas de même des Meticalles ou Ducats d'or, dont l'espece est réelle & la valeur ambulante, ainsi que je l'ay déja observé.

AUDIANCES
DONNE'ES
AU Sr DE St OLON,
A MIQUENEZ.
PAR
MOULLA ISMAËL,
EMPEREUR DE MAROC.
En l'Année 1693.

WOLLAW ISNIWET

BY

A WIGWAM EVENT

DOINGS

AT DES MOINES?

PREMIERE AUDIANCE

JE fus admis à cette Audiance, qui avoit été precedée six jours devant d'une Entrevûë du Roy de Maroc en pleine Campagne, & à la tête de dix ou douze mille Chevaux, le onziéme Juin 1693. à onze heures du matin, & neuf jours aprés mon arrivée à Miquenez, pendant lesquels outre qu'il ne me fut pas permis de faire ni de recevoir aucune visite, ni mêmes de sortir de mon Palais, non plus qu'au Consul ni a pas un de ma suite, il ne se passa point de jour, qu'on ne vinst m'avertir de grand matin de me tenir prest pour y aller, & qu'on ne me re-

miſt chaque ſoir au lendemain.

L'uſage établi parmi les Maures de ne laiſſer voir perſonne aux Ambaſſadeurs, juſqu'à ce qu'ils ayent eu leur Audiance, fut le pretexte dont ils ſe ſervirent pour autoriſer cette maniere de détention.

Ce fut l'Alcayde Hacmeth Adou Riffy, Gouverneur de la Rache & d'Alcaſſar, qui vint me prendre pour m'y conduire, étant accompagné de quelques Maures de diſtinction, & de quelques Noirs de la Garde du Roy, qui nous garantirent de la foulle de la Populace, mais non des huées & injures dont ils accablent tous les Chrétiens, ſans que le Caractere d'Ambaſſadeur en ſoit à couvert.

Cet Alcayde eſt Frere du feu Alcayde Omar Adou, premier Miniſtre & Favori du Roy de Maroc, mais dont le merite, l'autorité, & le credit donne-

rent assez d'ombrage à ce Prince, pour le déterminer il y a cinq ou six ans à le faire tuer.

Nous allâmes tous à pied à l'Audiance, quoique le Chemin que nous avions à faire fust assez long, & le chaud fort grand, mais j'étois muni d'un Parasol, qui ne laissoit pas de m'être de quelque secours contre la force des Rayons du Soleil, qui est excessive en ce Païs-là. Douze Esclaves François marchoient aprés toute ma suite, chargez des Presents que je devois faire en mon Nom au Roy de Maroc, & qui consistoient en de tres-belles Armes, diverses Montres de prix, plusieurs Pieces de Draps Rouge & Bleu, & de Brocards Or & Argent tres-riches, & deux Tapis de la Savonnerie d'une grandeur & d'une beauté toute singuliere.

Nous entrâmes de cette maniere dans l'Alcassave, ou Palais

du Roy, par une grande & belle Porte, que deux Colomnes de Marbre qui ſont au devant font appeller la Porte de Marbre, & aprés avoir ſuivi une longue Allée bordée à droit & à gauche de pluſieurs des Noirs de la Garde du Roy, & fermées des deux côtez par des Murailles aſſez hautes, fort blanches, & qui ne ſont conſtruites, ainſi que toutes celles de ce Palais, que de Chaux, de Plâtre, & de Ciment avec de l'eau, leſquels battus enſemble à Mains d'Hommes, compoſent une eſpece de Maſtic auſſi dur que le Marbre, & tres-blanc, nous arrivâmes à un Pavillon découvert, & non encore achevé, qui formoit quatre grands Portiques, dont chaque Face aboutiſſoit auſſi à une pareille Allée, qui ſervoit de Chemin aux differens Logemens de cet Alcaſſave.

On me fit demeurer à l'En-

trée de ce Pavillon, pour y attendre, à ce qu'on me dit, qu'on eût fait avertir le Roy que j'étois là. Il ne parut qu'un gros quart-d'heure aprés, venant par une de ces Allées, laquelle étoit auſſi bordée en Haye d'environ deux cens petits Noirs avec de fort gros Mouſquets, & qui s'inclinoient juſqu'à Terre à meſure qu'il paſſoit devant eux.

Il étoit ſuivi de peu de gens, & monté ſur un Cheval blanc, tres-different quant à ſa beauté & à la Richeſſe de ſon Harnois de celui ſur lequel je l'avois vû le jour de ſa Revûë. Il tenoit en main une Lance ou longue Pique, & outre qu'il étoit vêtu auſſi ſimplement que le moindre de ſes Sujets : Il avoit le Viſage caché juſqu'aux Yeux d'un Mouchoir couleur de Café, qui paroiſſoit aſſez ſale, & qui faiſoit à la vûë un fort mauvais effet.

Il mit Pied à Terre à l'Entrée de ce Portique, & aprés avoir donné ſa Lance à un de ſes Noirs, il vint s'aſſeoir ſans Natte ni Tapis ſur le Seüil d'un grand Poteau de Bois qui y ſervoit d'Etaye. Il avoit les Bras & les Jambes nuës, un Noir tenoit derriere lui un Evantail pour lui donner du frais, & pour écarter les Mouches qui ſont tres-nombreuſes & tres-incommodes en ce Païs-là. Quelques Alcaydes étoient aſſis à Terre & à ſa gauche, ſans Souliers ni Turban, & n'ayant qu'un ſimple Bonnet rouge ſur la Tête: il y en avoit un à ſa droite qui étoit debout, mais qui n'avoit comme les autres ni Souliers ni autre Coëffure que le Bonnet, c'étoit l'Alcayde Mehemeth ben Adou Atar, qui tient rang auprés de lui de premier Miniſtre, & y a le même credit qu'un Favori.

Dés que le Roy se fut ainsi assis, & que je l'eus salué, il commença le premier à me parler : il repeta deux ou trois fois *Tay buon*, terme qui signifie, soyez le bien venu, & dont il se sert toûjours pour marquer un bon accüeil à ceux qui l'abordent : & ensuite il me dit en sa Langue Arabesque, que j'étois un bon Chrétien, qu'il me voyoit avec plaisir, & qu'il m'accorderoit de même tout ce que je lui demanderois. A quoy je répondis en François, aprés m'être couvert, par le Compliment que je lui avois preparé, & qu'il écoûta patiemment d'un bout à l'autre, quoiqu'il fût un peu long, & que ce ne soit pas sa coûtume d'être tant de temps sans interrompre ceux qui lui parlent, & sans les interroger.

COMPLIMENT
DU Sr DE Sr OLON
A L'EMPEREUR
DE MAROC.

Tres-Haut, Tres-Excellent, Tres-Puissant, & Tres-Invincible Prince, Moulla Ismaël, Empereur de Maroc, Roy de Fez, de Tafilet, & de Suz.

SIRE,

L'étonnement & le respect qu'imprime à son abord l'Aspect Royal de VÔTRE MAJESTE', me retiendroit comme tous ceux qui y sont admis, dans l'admiration & le silence, si je n'avois l'honneur de paroître devant

vant Elle à l'abri du Nom ſacré de Tres-Haut, Tres-Excellent, Tres-Puiſſant, Tres-Magnifique, Tres-Invincible, & toûjours Victorieux LOÜIS LE GRAND, Tres-Chrétien, Empereur de France & de Navarre, le Fils Aîné de l'Egliſe, le Deffenſeur de la Foy, l'Azile & le Protecteur des Rois, l'Arbitre & le Grand Conquerant de l'Europe.

C'eſt auſſi ce qui m'autoriſe à témoigner à VÔTRE MAJESTE', que quand l'Empereur mon Maître m'a honoré du choix de ſon Ambaſſadeur en Vôtre Cour, il a mis mes vœux & ma joye à leur comble, en me procurant la gloire & le bonheur d'y voir un Prince, pour qui toutes les Merveilles que j'en ay lûës & oüy raconter, ne m'avoient pas moins inſpiré de curioſité que de veneration.

En effet, SIRE, il n'y a per-

ſonne qui ne ſçache parfaitement, que *Moulla Iſmaël*, eſt le plus Fameux & le plus Belliqueux Prince qui ait occupé le Trône de l'Affrique depuis Almanſor, & que ce ſont vos incomparables Exploits, qui joints à toutes les qualitez de Vôtre Naiſſance Royale, vous ont frayé les ſentiers pour y arriver plus vîte, & pour le remplir avec plus d'autorité & d'éclat.

Mais quoique la Renommée, qui a pris ſoin de les publier, n'ait rien obmis de ce qui doit en attirer par tout les applaudiſſemens; j'en trouve cependant un nouveau ſujet dans ce qui fait celui de mon Ambaſſade ici, lequel me paroît ſi digne de la grandeur d'ame de VÔTRE MAJESTE', & de l'attention de ſes Peuples, que pour en mettre le prix dans tout ſon jour, je me fais également un devoir & un plaiſir de leur apprendre, & de les en feliciter.

Hé que pouvoient-ils ſouhaiter de plus, aprés tant de Combats & de Victoires, qui ont affermi les uns, & aſſujetti les autres, ſous Vôtre Domination triomphante, que d'en voir établir le repos & la douceur par les marques de tendreſſe & de bonté Paternelle que vous leur donnez en cherchant tous les moyens poſſibles, pour qu'aucun d'eux ne reſte au dehors dans l'Eſclavage & dans les Fers.

Ce n'eſt ſans doute qu'à cet amour de Pere, dont Vous vous lez qu'ils reſſentent que le titre ne vous flate pas moins que celui de leur Roy, qu'ils doivent les ſoins & le deſir que vous avez fait paroître depuis quelque temps, de retirer tous vos Eſclaves qui ſont en France, de procurer à vos Sujets la Paix qui leur eſt ſi neceſſaire, avec ceux de l'Empereur mon Maî-

tre ; & de remettre par ce moyen dans leur Commerce, la seureté, l'abondance, & la tranquilité : A quoy Sa Majesté Imperiale voulant bien aussi contribuer, Elle m'a commandé de venir vous assûrer en son Nom, qu'Elle a toûjours conservé tant d'amitié, & une si haute estime pour VÔTRE MAJESTE', qu'il ne se peut rien ajoûter ni à son empressement à vous en continuer les témoignages, ni à la sincerité de ses intentions à vous en persuader.

J'ose en même temps me promettre, que des dispositions si uniformes seront suivies de tout le succés que j'en desire, & que le Traité de renouvellement d'Alliance & de Paix dont je suis chargé, se concluant avec tout l'agréement & la solidité convenable au bien & aux souhaits communs des deux Empires, la bonne correspondance

s'y rétablira ſi parfaitement, que rien ne ſera jamais capable de l'alterer.

Ce ſont là, SIRE, les Intentions & les Reſolutions de l'Empereur mon Maître, dont je ne doute pas que la Renommée toûjours occupée des Faits merveilleux de Sa Majeſté, ne vous ait appris les Victoires & les Conquêtes preſqu'incroyables de ſes Campagnes dernieres, & comment malgré le prodigieux nombre d'Ennemis liguez depuis tant de temps contre la Puiſſance, la Sageſſe, la Valeur, & la Fortune de Loüis LE GRAND, il a toûjours eu le bonheur d'en triompher; C'eſt un effet viſible de la protection du Dieu des Armées, & de la recompenſe qu'il accorde à ſa pieté: faſſe le Ciel que l'Union que je viens renouveller entre VOS MAJESTEZ IMPERIALES, ſoit toûjours favoriſée & ſoûtenuë

d'une ſemblable Protection, & que Vous ſoyez à jamais l'un & l'autre l'Amour, les Délices, & le Bouclier de vos Peuples, l'Appui de vos Alliez, la Terreur de vos Ennemis, & les Maîtres abſolus des vaſtes Parties du Monde, où vous regnez tous deux ſi glorieuſement.

Aprés un augure ſi juſte & ſi zelé, il ne me reſte, SIRE, qu'à ſupplier tres-humblement VÔTRE MAJESTE', de vouloir agréer en ces Preſents, quoique marques tres-foibles de mes profonds reſpects, celles de mon attention pour ce que j'ay crû pouvoir lui plaire.

MON Interprete le lût enſuite en Moreſque, & ce Prince aprés y avoir répondu d'une maniere qui nous fit connoître qu'il l'avoit oüi avec agréement, y ajoûta des excuſes, de ce que l'occupation des Ceremonies de

ſa Pâque, dont il citoit pour Témoins tous les Eſclaves Chrétiens, l'avoient empêché de me voir plûtôt.

Il paſſa aprés aux Eloges du Roy qu'il étendit beaucoup ſur ſa Puiſſance, ſa Valeur, & ſa ſage Conduite, & ſur la difference conſiderable qu'il en faiſoit d'avec tous les autres Potentats de l'Europe, parmi leſquels il diſoit ne connoître que l'Empereur de France pour veritable Souverain, & pour le ſeul qui ſçût comme lui (car il affecte toûjours de s'y comparer) regner par ſoy-même, & ſe faire l'Arbitre abſolu du ſort & des volontez de ſes Peuples. Puis repetant ce qu'il m'avoit déja dit dans la premiere entrevûë touchant les avantages que le Grand Seigneur trouvoit dans l'Alliance qu'il entretenoit depuis ſi long-temps avec Sa Majeſté, il ajoûta que tous ces

motifs joints à l'eſtime qu'il concevoit pour les rares & grandes qualitez de ce premier Monarque des Chrétiens, l'avoient ſi fort excité à rechercher auſſi ſon Amitié, & l'en avoient rendu ſi impatient, qu'outre ce qu'il lui en avoit fait témoigner par le Conſul Eſtelle, il avoit été ſur le point de la lui envoyer demander par des Ambaſſadeurs, ſi j'avois encore tardé quelques jours à arriver.

Je répondis que l'Empereur mon Maître bien informé de ſes ſentimens, m'avoit dépêché le plus promptement qu'il lui avoit été poſſible pour lui en marquer de ſa part ſon agréement, l'aſſûrer de la ſincerité de ſes bonnes intentions pour tout ce qui ſeroit de ſa ſatisfaction & de ſes avantages, & renouveller avec lui par une Paix ſolide & durable, les nœuds d'une Amitié qui ſeroit d'autant plus conſtante,

ſtante qu'elle étoit uniquement fondée ſur l'eſtime que deux ſi grands Princes ne pouvoient ſe refuſer l'un à l'autre, & que pour moy je me tenois tres-honoré & tres-heureux d'avoir été choiſi pour l'execution d'un ſi agreable Projet.

Il dit que ſon intention étoit auſſi de faire une bonne Paix ; qu'il chargeoit l'Alcayde Mehemeth ben Adou Atar qui étoit là preſent, d'en regler les conditions avec moy ; qu'il étoit ſon proche Parent ; qu'il le regardoit comme un autre lui-même, & qu'étant Fils d'une Françoiſe (il eſt vray que la Mere de cet Alcayde étoit Marſeilloiſe) je ne devois pas douter de trouver en lui toute ſorte de bonnes diſpoſitions & de facilitez.

Je repartis que je le remerciois de vouloir bien me mettre entre les Mains d'un Miniſtre dont le merite & l'Eloge deve-

noient accomplis par le choix d'un Prince ſi éclairé, & que pourvû que l'effet répondît à de ſi agreables apparences, nous aurions bien-tôt une égale ſatisfaction de nos ſouhaits.

Il repliqua que rien n'étoit ſi capable de la procurer qu'une jonction prompte & reciproque des Armes de l'Empereur de France avec les ſiennes contre les Eſpagnols nos Ennemis communs, & qu'il en regardoit la Conquête, non ſeulement comme tres-facile & tres-avantageuſe au Roy, mais encore comme le moyen le plus aſſuré pour élever juſqu'au comble la Puiſſance & la Gloire de Sa Majeſté. Il s'étendit enſuite avec chaleur & pendant prés d'un quart-d'heure ſur tout ce qu'il crut pouvoir flatter ſa paſſion & ſes deſſeins ſur ce ſujet, & conclud enfin que ne croyant pas qu'en vertu de l'Alliance qu'il

vouloit contracter avec Sa Majesté, Elle pût lui refuser les secours qui lui étoient necessaires pour la reprise des Places qu'ils possedent encore en son Païs; & qu'il étoit fâché de n'être pas plus son Voisin dans une conjoncture qui lui étoit si agreable, & qui pouvoit lui devenir si utile.

Je dis à cela, que quand le Traité que j'apportois seroit conclu & ratifié de part & d'autre, il seroit temps alors de s'ouvrir & de s'expliquer sur les besoins & les secours qui pouvoient unanimement en resulter; que c'étoit tout ce que j'avois à répondre pour l'heure à cet Article; mais que je pouvois bien l'assurer que l'Empereur mon Maître, également puissant sur la Terre & sur la Mer, avoit des Flotes si formidables & si nombreuses dans la Mediterranée & dans l'Ocean, qu'elles

le feroient toûjours fort bien appercevoir de son Voisinage quand les occasions le requereroient.

Cette réponse équivoque ne lui ayant donné lieu à aucune replique, il dit à l'Alcayde Mehemeth Adou qui étoit debout, de prendre la Lettre du Roy que je tenois en mes Mains; mais comme je ne voulois la remettre que dans les siennes propres; je m'approchay aussi-tôt, & la lui ayant presentée dans un Porte-Lettre de Toile d'or, il la prit, la retira de son Enveloppe, la baisa, la mit sur sa Tête, pour marque de l'honneur qu'il lui rendoit, & la donna ensuite à cet Alcayde.

Aprés quoy je lui presentay les Gentilhommes qui m'accompagnoient, ausquels il fit un fort bon accueil: puis je le priay de vouloir bien agréer quelques curiositez de mon Païs que je

prenois la liberté de lui offrir. Il contempla fort tous ces Presents, qui lui plûrent beaucoup, & s'arrêta particulierement aux deux Tapis qu'il croyoit venir des Indes, & qu'il témoigna estimer davantage, quand j'eus répondu à la question qu'il m'en fit, qu'ils avoient été faits à Paris.

Aprés avoir examiné le tout l'un aprés l'autre, & les avoir fait prendre par ses Noirs : il m'en fit ses remerciemens, en protestant neanmoins qu'il ne les acceptoit, que parce que la Loy de son Prophete, lui permettoit de ne pas refuser ce qui lui étoit offert en témoignage de respect ou d'amitié, & aprés m'avoir dit que j'étois un bon Chrétien, & qu'il étoit fort content de moy, il ajoûta en soûriant, que la plus grande marque qu'il pût me donner de sa satisfaction & de l'estime qu'il

avoit pour moy, étoit de m'exhorter & de prier Dieu de me convertir & de me faire Maure. A quoy je répondis en riant auſſi, qu'encore que je ſçuſſe parfaitement & tres-reſolument à quoy m'en tenir, je ne laiſſois pas de recevoir avec beaucoup de reconnoiſſance ce témoignage de ſa bonne volonté.

Sur cela il fit ſigne aux Eſclaves François de s'approcher, & s'étant tous jettez le Ventre à Terre à ſes Pieds, il en choiſit quatre des plus jeunes, & me dit, en leur faiſant ſigne de s'éloigner, qu'il me les donnoit pour mon Dîner: à quoy je répondis qu'il ne pouvoit me regaler d'aucun Mets qui me fût plus agreable; mais que je le priois de conſiderer, que ce qui le compoſoit ne feroit que me mettre en appetit; il ſe leva enſuite, remonta à Cheval, & ordonna qu'on me remenât, l'Al-

cayde Mchemeth ben Adou Atar me reconduiſit juſqu'à la Porte de Marbre, & vint me viſiter de la part du Roy auſſi-tôt aprés mon Dîner.

J'allay voir ſur le ſoir Mouley Zidan le Fils du Roy, lequel aprés quelques Compliments reciproques, me dit auſſi en me preſentant un Eſclave François qui étoit prés de lui, que pour reconnoiſſance de ce que je lui apportois (car je n'y allay pas ſans de bons Preſents) il me le donnoit pour mon Souper, à quoy je répondis en l'en remerciant, qu'ayant appris déja par le bruit de ſes Exploits, combien il imitoit le Roy ſon Pere en Valleur, j'avois beaucoup de joye de voir & d'éprouver qu'il ſçût encore ſi bien l'imiter en generoſité.

Les jours ſuivans ayant été employez à examiner avec le Miniſtre du Roy de Maroc nô-

tre Traité, & ce Prince déterminé à partir pour une Expedition qu'il méditoit contre quelques Maures revoltez dans le Voiſinage d'Oran, n'ayant pris ſa reſolution de me congedier que la veille de ſon Départ, on vint m'appeller precipitamment pour ce ſujet à ſept heures du ſoir, & ſans m'en avoir fait avertir auparavant.

AUDIANCE DE CONGE'.

ELle me fut donnée le dix-neuviéme Juin, le Ceremonial de la Conduite fut ſemblable à celui de la premiere, mais l'humeur & les vûës du Roy de Maroc & de ſes Miniſtres l'en rendirent entierement differen-

tes quant à l'agréement de l'entretien & à sa conclusion.

Je fus averti en y allant que ce Prince étoit en fort mauvaise humeur, & presque hors de soy-même, à cause d'une execution qu'il venoit de faire à coups de Coûteau sur deux de ses principaux Noirs.

Cela m'ayant donné lieu à m'y preparer, arrêta en quelque façon l'horreur & la surprise de l'état où je le trouvay, laquelle auroit sans doute été beaucoup plus grande sans cette prévention.

On me fit entrer dans le Palais plus avant que je n'avois encore fait. On me mena jusqu'à l'Entrée des Ecuries qui me parurent fort belles & tenuës tres-proprement.

Elles sont composées de plusieurs grandes Arcades à droit & à gauche, dont chaque Cheval a la sienne separée, & n'y

eſt attaché qu'à un Piquet & par des Entraves qu'on lui met aux Pieds. On n'y voit ni Auge, ni Ratelier : les Chevaux y mangent à Terre, & la Coûtume en eſt établie, à ce qu'on m'a dit, ſur ce que les Maures y mangeant ainſi, ils ne veulent pas que ces Animaux ayent plus de privilege & de commodité qu'eux.

Aprés m'être arrêté quelque temps en cet endroit, j'y vis paroître le Roy qui venoit à moy de loin monté ſur un Cheval blanc, tres-beau, & tres-richement enharnaché, ayant une Selle d'Or avec tous les Fourrimens de même, & le Poitrail garni de Pierreries en quelques endroits. Il tenoit une Lance de la forme & de la longueur de nos Piques, ſur laquelle il s'appuyoit de temps en temps. Pendant que je lui parlois, il avoit la Face découverte, & étoit

fort bien vêtu; mais outre qu'il portoit une Veſte jaune (couleur remarquée parmi les ſiens, être preſque toûjours fatale à quelqu'un d'eux) ſon Bras droit & ſes Habits étoient encore tous couverts du ſang de ces malheureux qu'il venoit de tuer: Auſſi faiſoit-il voir ſur ſon Viſage & dans ſes contenances un air égaré & furieux, qui repreſentoit parfaitement le caractere de cette action.

Il n'étoit ſuivi que de quelques Eſclaves & de quelques Noirs, tous tremblans; car ſa colere & la frayeur avoient entierement écarté tous ſes Alcaydes; quelques-uns neanmoins ſe rapprocherent peu à peu pendant l'Audiance, que ce Prince ouvrit lui-même par ſon terme ordinaire de *Tay buon*, ſurquoy je pris occaſion de lui dire,

COMPLIMENT DE L'AUDIANCE DE CONGE'.

SIRE,

J'apprens que VÔTRE MAJESTE' part pour quelque Expedition glorieuſe, je viens lui en ſouhaiter un heureux ſuccés, & ſelon ſa coûtume, un retour glorieux & triomphant; *Ce Roy m'interrompit en cet Endroit pour repeter deux ou trois fois en levant les Yeux au Ciel*, Exhallah, Exhallah, *qui ſignifie*, *Dieu le veüille*, *aprés quoy je continuay à dire*, j'aſſure auſſi VÔTRE MAJESTE', que j'en porteray la nouvelle à l'Empereur mon Maître

avec plaiſir, ſi elle eſt accompagnée, comme je l'eſpere, de l'execution de ce que vous lui avez écrit, & fait témoigner par le Conſul de Salé touchant la Paix.

Car les Paroles & les Ecrits des Rois devant être invariables ; je ferois tort à la gloire de VÔTRE MAJESTE', ſi j'étois capable de concevoir le moindre ſoupçon contre la fidelité de ſes Engagemens à cet égard. VÔTRE MAJESTE' ſçait combien il eſt de ſon intereſt & de ſon honneur, d'en perſuader & ſes Sujets, & les differentes Nations qui ſont en ſa Cour, & c'eſt auſſi ſur ce fondement que je veux bien croire, de ne devoir attribuer le ſilence de Vôtre Miniſtre depuis la diſcution que nous avons fait enſemble & par vos Ordres du Traité que je lui ay fait voir & mis en Main, qu'au plaiſir que

VÔTRE MAJESTE' s'eſt voulu reſerver de m'en annoncer Elle-même l'heureuſe & agreable Concluſion ; & principalement ſur l'Article de la Liberté reciproque des Eſclaves des deux Nations, ſur lequel ce Miniſtre n'a point voulu entrer en pourparler.

Toutefois, SIRE, je me crois en obligation de vous repreſenter, qu'une choſe que vous avez ſouhaitée ſi publiquement, & qu'il vous eſt ſi aiſé de terminer, ſembloit demander une deciſion plus prompte & dans un temps moins precipité, que celui qui paroît reſter juſqu'à Vôtre Départ : Vous avez témoigné deſirer la Paix, vous avez offert ou demandé un Ambaſſadeur pour la conclure, & vous en avez montré tant d'empreſſement, que vous m'avez fait l'honneur de me dire à mon abord, que vous étiez preſt d'en

envoyer un en France pour ce même sujet, si je ne fusse arrivé.

Cependant je suis dans vos Etats depuis deux Mois, & depuis trois Semaines à vôtre Cour, vous m'y avez reçû avec des témoignages de satisfaction & de bonté toute particuliere, je vous ay presenté mes Ordres, & quoique le Commissaire que vous avez nommé pour leur examen, m'ait fait des Objections peu attenduës sur des choses déja reglées par VÔTRE MAJESTE', je n'ay pas laissé de lui faire voir sur trois Articles qui ne meritoient pas assurément ses difficultez, que je voulois apporter de ma part tous les temperammens possibles pour conclure agreablement ledit Traité.

Depuis ce temps neanmoins il semble qu'il ait voulu reduire cette affaire à l'impossible par

une difficulté nouvelle & inouie qui feroit douter que VÔTRE MAJESTE' fût veritablement portée à la Paix, & qui la rendroit entierement insubsistable, si VÔTRE MAJESTE' y persistoit; je l'en ay convaincuë par de fortes raisons, que je serois prest encore de repeter à VÔTRE MAJESTE', si je n'étois pas persuadé qu'il l'en a informé.

De maniere, SIRE, qu'il ne me reste qu'à vous demander avant vôtre Départ l'approbation & la signature de ce Traité, que je vous presente, & à vous protester que je partiray content, si apprenant la continuation & le progrez de vos Conquêtes ordinaires, je puis rapporter encore à l'Empereur mon Maître, l'effet & l'accomplissement de Vôtre Parole Royale, sur ce qui m'a procuré l'honneur & le plaisir de satisfaire la grande idée que je m'étois

m'étois formé de VÔTRE MAJESTE'.

Les Réponſes du Roy de Maroc à ce Compliment, & tout l'Entretien de cette Audiance, roullerent ſur des Propoſitions ſi extraordinaires, ſi peu conformes au motifs qu'il avoit fait paroître pour engager cette Negociation, & ſi oppoſées à la Lettre qu'il en avoit écrite au Roy, & qu'il dénia ſi autentiquement, que j'ay jugé plus honnête & plus à propos pour la reputation de ce Prince, de les conſacrer au ſilence, que de le trop expoſer au blâme du Public en les rapportant.

OBSERVATION A FAIRE SUR LE SUJET DE L'ENVOY DU Sr DE Sr OLON A MAROC.

COmme la Lettre du Roy de Maroc dont j'ay parlé dans quelques endroits de cette Relation, & dont j'ay fait voir que le déni avoit servi de pretexte à l'inexecution de ce qu'elle contient : Comme cette Lettre, dis-je, a été la cause & le fondement de la resolution que le Roy a prise de m'envoyer vers lui, je croi que pour l'intelligence de l'entreprise & du dé-

nouëment de cette affaire, il ne ſera pas hors de propos d'inſerer non-ſeulement ici la copie de cette Lettre; mais auſſi d'y ajoûter celles que ce Prince m'a fait remettre lors de mon départ, tant pour Sa Majeſté que pour moy-même, & ce que j'y ay répondu, afin que la confrontation de l'une aux autres faſſe encore mieux juger de ſon caractere, de ſes intentions & des meſures qu'il y a à prendre ſur ſes Propoſitions, ſur ſes Paroles, & ſur ſes Ecrits.

LETTRE DU ROY 1691.
DE MAROC.
AU ROY.

AU plus grand des Rois & Princes Chrétiens d'Europe le Monarque de la Nation Françoise, le Maître de ses Royaumes & Climats, & l'Arbitre Souverain des Actions & Volontez de ses Peuples LOUIS XIV. le Salut de Paix à ceux qui suivent les voyes de la verité.

Au Nom de Dieu, clement & misericordieux, auquel nous demandons secours, n'y ayant point de force ni de puissance que dans sa haute Grandeur.

De la part du Serviteur de Dieu, Tres-Haut, Victorieux par l'Or-

dre de Dieu, & qui ſe conſie en lui dans toutes ſes entrepriſes, le Miralmoumounin ou Prince des vrais Croyans, qui combat dans la voye du Seigneur de ce Monde & de l'autre, le Prince de la Haute Tribu de Hachem, Iſmaël Fils d'Elcherif de la Lignée de Haſſan.

VOTRE MAJESTE' ſçaura qu'un Marchand Chrétien, Fils du Conſul Eſtelle, s'eſt rendu en Nôtre haute Cour, où il a dit avoir en main un Ordre & des Pouvoirs de VÔTRE MAJESTE', puis il nous a fait voir une Lettre qu'il prétend être de Vôtre part, qui porte permiſſion audit Eſtelle Fils, de conferer avec nous, comme il le jugera à propos, au ſujet de vos Affaires & de vos Intentions, & même qui lui donne pouvoir de gerer ce qui vous regarde auprés de Nôtre

Haute Majesté que Dieu conserve.

Nous n'avons point revoqué en doute que la Lettre fût de Vôtre part, non plus que les Pouvoirs; mais nous n'avons pas voulu donner Creance audit Estelle, & nous n'avons pas jugé à propos de conferer avec lui sur ces Affaires, à cause que c'est un Marchand, & que ce n'est pas un des Grands Seigneurs de Vôtre Cour, ni de vos Principaux Officiers, n'étant pas le fait des Marchands de conferer avec les Rois, ni de gerer les Affaires qui survienent entre les Potentats: Un Marchand peut parler de ce qui concerne son Trafic: il peut aussi contribuer de ses soins à faire sçavoir des Nouvelles de part & d'autre, & faire tenir un Papier, ou être le Porteur d'une Lettre, & faire la même chose des deux côtez, cela se peut;

mais c'eſt tout ce que peuvent profiter les Paroles d'un Marchand, & rien davantage.

C'eſt pourquoy, ſi VÔTRE MAJESTE' a une veritable intention de parler d'Affaires à fonds, & avec ſincerité, qu'elle nous envoye un des Grands Seigneurs de ſa Cour, ſur les parolles de qui l'on puiſſe faire fonds, y ajoûter Creance, & conferer avec lui, qui vienne nous trouver à ce deſſein & dans cette intention: ou bien ſi vous aimez mieux que nous vous envoyions un de nos meilleurs Serviteurs & des plus Grands Seigneurs de Nôtre Haute Cour, faites partir un de vos Navires pour le tranſporter de Nôtre Païs au Vôtre, & Nous l'enverrons auſſi-tôt avec bons Pouvoirs.

La principale Affaire dont Nous avons à traiter avec Vous, eſt au ſujet des Eſclaves de Vô-

tre Nation qui ſont chez Nous, afin d'en faire l'échange d'un Chrétien pour un Maure, tête pour tête, Nous ne vous demandons que ceux de Salé & de ſa Ville attenante nommée Rabat, de Tetoüan, de Fez, d'Alcaſſar, & de Miquenez, qui ont été pris depuis dix ans, juſqu'à ſix & quatre, & encore moins que cela, car ceux qui ſont d'autres Villes que les ſuſdites, & ceux qui ont été pris avant dix ans, nous ne nous ſoucions pas d'en traiter

Si donc vous le jugez à propos, envoyez quelqu'un de vos Officiers que vous conſideriez, & ordonnez-lui d'emmener avec lui tous les Eſclaves ci-deſſus ſpecifiez qui ſont en France, & de ſe rendre à l'Embouchure

d'un de nos Ports, nous traiterons avec lui dans la maniere la plus convenable qu'il ſera poſſible, Nous lui donnerons vos Eſclaves, & Nous recevrons de lui les nôtres tête pour tête, en ſorte qu'il ne retournera point que ſon Affaire ne ſoit terminée, s'il plaît à Dieu; à l'égard d'envoyer une Perſonne de Qualité de Vôtre part, ou un de Vos Navires pour embarquer Nôtre Ambaſſadeur, vous ferez celui des deux que vous jugerez le plus convenable; & Dieu eſt celui qui ſeconde les Entrepriſes, & auquel il ſe faut confier, à lui ſeul ſont dûës loüange & gloire; & la Paix ſoit donnée à ceux qui ſuivent les voyes de la verité. Ecrit à la fin de Rabia, l'an de l'Hegire 1103. c'eſt-à-dire, au mois de Decembre 1691.

LETTRE DU ROY DE MAROC.

AU Sr DE St OLON.

A l'Ambassadeur du Grand Roy des François, SALUT, & à ceux qui suivent les inspirations de la verité.

VOus sçaurez que nous 1693.
sommes fâchez que vous retourniez comme vous étes venu; quand vous étes arrivé nous étions sur le point de partir pour aller contre la Nation nommée Benjamer qui frequentoit parmi les Chrétiens contre nos Ordres & sans raison, nous y avons fait marcher dix mille Chevaux, & taillé en pieces tous ceux qui ont voulu nous resister, fait Prisonniers une partie, & donné la

liberté aux autres ; vous étes arrivé dans le temps que nous étions occupez à cela, & lorsque vous avez été en nôtre presence, nous avons crû que c'étoit pour nous proposer quelque affaire importante ; & pour nous dire que vous étiez prest de vous joindre à nous contre les Espagnols, & de concerter ensemble la maniere de les attaquer & de les vaincre ; moyennant quoy nous aurions fait tout ce que vous auriez souhaité de nous avec raison ; nous vous avons même dit que nous ferions avec vous les mêmes Traitez que vous avez fait avec le Grand Seigneur qui est nôtre Frere dans la Loy ; & dans cette pensée nous nous sommes réjoüis de vôtre venuë, & nous vous l'avons témoigné d'abord que vous avez paru à nôtre Haut Trône que Dieu protege, mais comme vous n'étes venu que

pour parler des Eſclaves François, & non pour autre choſe, & que vous n'avez pas executé la Commiſſion que nous avions donnée au Fils d'Eſtelle Marchand Chrétien, de nous choiſir & apporter des Corps de Cuiraſſe, quelque Sabre riche & ſingulier, quelque precieux bijou du Treſor de vôtre Empereur, & autres raretez magnifiques, & qui puſſent être de nôtre goût, nous n'avons pas jugé à propos de vous écoûter; nous ſommes étonnez que vous preniez confiance en un Marchand Chrétien tel qu'Eſtelle, qui n'a point de parole, & que vous l'ayez même amené avec vous juſqu'ici; car deviez-vous y venir pour le ſujet d'environ deux cens Eſclaves qui y ſont?

Nous n'avons pas jugé à propos de vous les accorder, parce que nous ne ſommes pas comme les

Algeriens & leurs ſemblables, avec qui vous avez coûtume d'en traiter, mais ſi vous aviez apporté de riches Preſents, ou propoſé quelqu'affaire importante, comme celle que nous venons de vous expliquer, alors nous vous aurions écouté & quitté même nôtre Armée pour vous ſatisfaire, & nous aurions échangé les Eſclaves François, que nous avons contre ceux de nos Sujets qui ſont dans vôtre Royaume.

Cependant comme nôtre Fidelle Aly Fils d'Abdalla, a vû que vous étiez retourné de Miquenez ſans profit, il vous a retenu, & comme il ſçait toutes les Affaires de la Marine & de ſes Ports, & ce qui eſt neceſſaire aux uns & aux autres, nous lui avons donné nos Ordres, & tout ce qu'il fera ſera bien fait, n'ayant pas voulu vous renvoyer que vous ne fuſſiez content, &

c'eſt pour vous en informer que nous vous écrivons. SALUT à ceux qui ſuivent les voyes de la verité. Ecrit le dixiéme jour de Zil adge el Haran 1104. c'eſt le treiziéme Aouſt 1693.

RE'PONSE DU Sr DE Sr OLON AU ROY DE MAROC.

SIRE,

J'ay reçû hier par les mains 1693.
de l'Alcayde Aly ben Abdalla la Lettre dont il a plû à VÔTRE MAJESTE' de m'honorer, & j'y ay vû ſans ſurpriſe la confirmation de ce que la Renommée avoit déja pris ſoin de publier

ici du progrés des Armes de VÔTRE MAJESTE', que la valeur & la victoire accompagnent toûjours.

Quant à ce que cette Lettre contient des motifs de mon Ambaſſade en Vôtre Cour, j'auray l'honneur de vous dire pour y répondre en peu de mots, que perſonne ne pourra croire qu'il pût y en avoir un ſujet plus important & plus convenable à l'Etat de Gloire & de Grandeur où VÔTRE MAJESTE' ſe trouve à preſent, que l'alliance & l'établiſſement d'une bonne Paix avec l'Empereur mon Maître, dont VÔTRE MAJESTE' ſçait ſi bien que la Puiſſance & les Vertus ſont aujourd'hui l'Envie, la Terreur, & l'Admiration de toute l'Europe.

D'ailleurs, SIRE, Vous ne ſçauriez avoir oublié que Vous avez fait témoigner & écrit vous-même à l'Empereur mon

Maître par le Conſul Eſtelle, que Vous avez fait paſſer deux fois en France pour ce ſujet, que Vous n'aviez rien de plus à cœur que la Concluſion ſincere & ſolide de cette Paix. Vous en avez même fait paroître tant d'empreſſement que vous avez bien voulu me dire publiquement en ma premiere Audiance, que ſi mon arrivée eût encore tardé de quelques jours, Vous étiez ſur le point d'envoyer des Ambaſſadeurs à Sa Majeſté Imperiale pour lui confirmer ces ſentimens.

Si lors de l'envoy de ce Conſul vous euſſiez eu les deſſeins qui paroiſſent vous avoir été ſuggerez depuis, Vous auriez apparemment chargé ledit Conſul d'en ouvrir les Propoſitions à l'Empereur mon Maître, & ſelon les meſures & les reſolutions que Sa Majeſté Imperiale y auroit priſes, j'aurois eu les mê-

mes Ordres & Pouvoirs pour en traiter avec VÔTRE MAJESTE' même, que ceux dont l'Empereur mon Maître m'a honoré sur ce que Vous lui avez écrit.

Mais il y a lieu de croire qu'en ce temps-là VÔTRE MAJESTE' s'étoit laissée conduire par les Conseils également zelez & judicieux de l'Alcayde Aly qui connoît parfaitement ce qui convient aux avantages de VÔTRE MAJESTE', qui aime veritablement Vôtre Personne & Vôtre Gloire, & que je dois vous certifier d'avoir connu ici pour le plus fidele & le plus affectionné de tous vos Sujets; si VÔTRE MAJESTE', dis-je, n'en eût point consulté d'autre, Elle auroit sans doute suivi & conduit à leur fin ses premiers Projets, lesquels outre l'abondance & la seureté qu'ils auroient procuré au Commerce de vos Sujets, Vous auroient

encore rendu formidable à vos Ennemis.

J'eſpere, SIRE, que quand Vous y aurez fait Vos reflexions, & que Vous les aurez communiquées à ce fidele Alcayde, Vous reprendrez des reſolutions plus convenables à vos intereſts; & que Vous agréerez ce que l'eſtime & le reſpect que j'ay pour Vous, m'engagent à Vous repreſenter; Vous aſſûrant au ſurplus que ſi j'étois aſſez heureux pour que mon miniſtere pût contribuer à Vous obtenir de l'Empereur mon Maître ce que je connois Vous être ſi neceſſaire & ſi avantageux, je m'y employerois avec toute l'ardeur que Vous ſçauriez ſouhaiter de celui qui eſt parfaitement,

SIRE,

DE VÔTRE MAJESTE'

Le Tres-humble, &c.

LETTRE

Que le Roy de Maroc a écrite & envoyée au Roy par le Sr de St Olon.

Au plus Grand Prince des Chrétiens, le Monarque du Royaume de France LOUIS XIV. Dieu donne ſa Paix à ceux qui ſuivent les inſpirations de la verité.

1693. VOSTRE MAJESTE' ſçaura qu'auſſi-tôt que Vôtre Serviteur l'Ambaſſadeur eſt arrivé ſur les Terres bien-heureuſes de Nôtre Obeïſſance, nous en avons été informez par Nôtre Fidele Conſeiller & Serviteur l'Alcayde Aly Fils d'Abdalla, qui Nous a demandé la Permiſſion & les Ordres neceſſaires

pour le faire conduire en nôtre Cour, nous les lui avons accordez agreablement dans l'opinion que nous avions qu'il ne venoit que pour traiter des Affaires de la derniere consequence, & qui nous achemineroient à obtenir tout ce que nous desirerions de VÔTRE MAJESTE', & Elle tout ce qu'Elle pourroit desirer de Nous.

Mais aprés qu'il est arrivé à Nôtre Haut Trône, que Nous lui avons parlé, & que Nous l'avons interrogé amplement, Nous avons connu qu'il n'étoit chargé que de Propositions qui concernoient les Esclaves; & Nous ne l'avons pas trouvé revêtu de Pouvoirs necessaires pour traiter avec Nous d'autres Affaires; ce qui ne Nous ayant pas paru assez considerable Nous n'avons pas jugé à propos d'entraiter avec lui, étant cer-

tain que le ſujet de ſon Ambaſſade auroit pû s'executer auſſi-bien par les mains d'un ſimple Marchand, dont la Dignité ſeroit bien àu deſſous de la ſienne.

Auſſi-tôt qu'il s'eſt retiré de Nôtre Preſence Royale, Nous avons remis l'expedition de ſes Affaires à Nôtre Fidele Servi-teur l'Alcayde Aly Fils d'Abdalla, en conſequence de l'Autorité & du Commandement General dont il eſt revêtu par Nôtre Ordre Souverain dans tous nos Ports, Villes, Bourgs, & Tributs de Nos Côtes Maritimes, Nous lui avons permis de negocier avec Vôtre Ambaſſadeur, & Nous lui avons donné un Pouvoir ſuffiſant pour tout ce qu'il traitera & contractera avec lui dans les Affaires de la plus grande importance, en cas que cet Ambaſſadeur eût auſſi quelque plein Pouvoir in-

conteſtable & indiſſoluble, tel que l'a ce Nôtre Serviteur, qui negociera avec lui ce qu'il jugera à propos, tant pour le preſent que pour l'avenir.

Au reſte, le Salut de Paix ſoit donné à ceux qui ſuivent les inſpirations de la verité. Ecrit le dixiéme jour du mois Zil hadge dernier de l'année 1104. c'eſt-à-dire, le dix-huitiéme Aouſt de l'an de Grace 1693.

LETTRE

Que l'Alcayde Aly, Fils d'Abdalla, Miniſtre du Roy de Maroc pour la Marine, a écrite & envoyée au Roy par le Sieur de Saint Olon.

Au Nom de Dieu le miſericordieux, le Miſerateur n'y ayant point de force ni de puiſſance que par lui, étant le Tres-Haut, & le Tres-Grand.

A celui dont la Dignité & la Puiſſance l'ont élevé ſur tous les Princes de ſa Religion, & dont le deſir de Gloire & la Valeur, l'ont rendu redoutable à toutes les Nations Chrétiennes, le Majeſtueux Empereur de France

LOUIS

LOUIS LE GRAND Quatorziéme du Nom. Dieu donne la Paix à ceux qui ſuivent les inſpirations de la Verité.

NOus dirons à VÔTRE MAjeste' que Vôtre Fidele 1693.
l'Ambaſſadeur de Saint Olon étant arrivé à Nous avec ſa ſuite, Nous nous ſommes entretenus avec lui aſſiduëment, & Nous avons demandé Permiſſion à Nôtre Victorieux Monarque, pour qu'il ſe tranſportât de ce Lieu-ci à ſa Cour, & ayant obtenu cette Permiſſion, Nous lui avons donné les moyens d'arriver à ce Trône Glorieux; aprés qu'il a été de retour de la Cour de Nôtre Maître, il s'eſt rendu à la Ville de Tetoüan, & comme Nous étions alors de ſejour dans la Ville de Tanger (que Dieu protege) Vôtre Ambaſſadeur Nous a écrit, & Nous a donné avis qu'il n'avoit pas

terminé ce qu'il desiroit de la Cour de mon Empereur ; c'est pourquoy Nous avons en diligence renvoyé vers Sa Majesté plusieurs Lettres réïterées pour lui demander l'éclairciſſement de ſes Volontez au ſujet de cette Affaire, ce que Nous avons fait par deux ou trois fois, & à toutes les fois il a répondu que toute ſon intention Royale étoit de negocier un Traité de Paix veritable en termes clairs & ſinceres concernant des Affaires de la plus grande conſequence qui demeurât ferme & permanent, & par le moyen duquel on pût venir à bout des entrepriſes les plus importantes & les plus conſiderables, tel que VÔTRE MAjESTE' en a un avec les Gens de Conſtantinople.

Mais cet Ambaſſadeur étant ſeulement venu au ſujet des Eſclaves ; il eſt certain que le nom-

bre en eſt ſi petit & de ſi peu de conſequence, que s'il les avoit demandé *gratis* à Nôtre Moullana, que Dieu faſſe triompher, il ne lui auroit pas refuſez en conſideration de VÔTRE MAJESTE'.

L'Empereur mon Maître m'a auſſi fait ſçavoir, que pour le Traité qui regarde la Marine, il n'y avoit aucune oppoſition de ſa part, mais qu'il ne s'en ſoucioit pas beaucoup, & qu'il n'étoit pas neceſſaire de faire un Traité pour un intereſt de ſi petite conſequence.

C'eſt ce que m'a répondu l'Empereur mon Maître que Dieu rende Victorieux; Pour Nous, Dieu nous eſt témoin que Nous nous ſommes employez pour Vôtre Ambaſſadeur en tout ce qu'il a deſiré, comme Nous aurions fait pour Nous-mêmes, & peut-être davantage.

Et en dernier lieu, je me ſuis

attaché à conferer avec lui tête à tête, & Nous nous sommes entretenus fort long-temps touchant divers Points qu'il a parfaitement compris, & qu'il a fort bien gravez dans son esprit; il en rendra compte à VÔTRE MAJESTE', comme Nous lui en avons rendu compte.

Au reste, le Salut de Paix soit donné à ceux qui suivent les inspirations de la Verité.

Ecrit le quinziéme de Zil adge l'an 1104. c'est-à-dire, le dix-huitiéme Aoust 1693.

Par le Serviteur du Trône élevé par la grace de Dieu, Aly Fils d'Abdalla Hamamo que Dieu protege.

LETTRE

De l'Alcayde Aly ben Abdalla à Monsieur de Pontchartrain.

Dieu veüille que cette Lettre arrive au Grand Visir Pontchartrain, premier Ministre d'Etat du plus Grand Monarque de la Chrétienté. Le Salut de Paix soit donné à celui qui suit les Voyes de la Verité.

Au Nom de Dieu le Misericordieux, le Miserateur n'y ayant point de force ni de puissance que par lui, étant le Tres-Haut, & le Tres-grand.

NOus avons reçû Vôtre Let- 1693.
tre, & Nous avons compris la teneur de ce que Vous

nous y mandez. Vous nous priez d'avoir soin de l'Ambassadeur Saint Olon ; sçachez qu'aussitôt qu'il est arrivé à Nous, & qu'il a débarqué dans le Lieu où Nous étions, Nous en avons informé le Roy Nôtre Maître toûjours Victorieux, & lui ayant demandé Permission pour lui, il Nous a permis de le laisser aller vers lui, s'imaginant qu'il étoit venu avec un plein & ample Pouvoir de Vôtre part ; mais étant arrivé à la Cour Royale, & Sa Majesté s'étant informé de lui, Elle ne l'a trouvé revêtu d'aucun Pouvoir que de celui de traiter touchant les Esclaves ; c'est pourquoy il n'a pas pû avoir avec Elle une plus grande conference, à cause qu'il n'avoit pas des Pouvoirs autentiques.

Depuis qu'il a été de retour de la Cour, j'ay écrit deux ou

trois fois à Nôtre Empereur touchant ſon Affaire, & il m'a répondu, qu'il m'avoit déja dit qu'il me donnoit tout pouvoir de conclure ce que je jugerois à propos avec l'Ambaſſadeur ; s'il ſe trouvoit revêtu de pleins & amples Pouvoirs de traiter des Affaires de grande conſequence, qui conduiſent à l'accompliſſement de tout ce que l'on peut deſirer de Vôtre part, comme auſſi de ne rien conclure s'il n'étoit pas revêtu de ces Pouvoirs.

Cependant l'Empereur Nôtre Maître toûjours Victorieux a écrit au Vôtre, & l'a pleinement informé de cette Affaire, Nous-mêmes auſſi avons conferé avec Vôtre Ambaſſadeur de Saint Olon, tête à tête, Nous lui avons dit nos ſentimens, Nous lui avons fait entendre ce que Nous deſirions, & Nous lui avons declaré toutes choſes amplement & entierement

Lorſqu'il ſera arrivé en Vôtre Cour, & qu'il Vous en aura rendu compte, écrivez-nous quel ſera Vôtre ſentiment, & Nous vous ferons réponſe ſur ce que Vous deſirerez, continuant à avoir correſpondance de Lettres ſur tout ce qui ſera convenable au bien commun des deux Empires. Et le Salut ſoit donné à celui qui ſuit les Voyes de la Verité.

Ecrit le quinziéme de Zil adge l'an 1104. c'eſt-à-dire, le dix-huitiéme Aouſt 1693.

Par le Serviteur du Trône Royal, Aly Fils d'Abdalla Hamamo, que Dieu le protege.

AUTRE

AUTRE OBSERVATION POUR SERVIR DE MEMOIRE.

UN Meſtre de Camp Eſpagnol, Eſclave à Miquenez, ayant traité de ſa liberté avec le Roy de Maroc, moyennant une Epée de prix qui avoit été priſe autrefois ſur un Roy Maure, & que ce Prince ſouhaitoit fort de retirer d'Eſpagne où elle étoit : Cet Officier la fit non-ſeulement venir & preſenter à ce Roy ſur l'aſſurance qu'il avoit crû devoir prendre en ſa Parole, mais il y joignit encore un Bijou conſiderable, dans la

vûë de s'en procurer une plus prompte & plus agreable execution.

Il lui parut d'abord qu'il ne s'étoit pas trompé dans ce Projet. Le Roy de Maroc prit l'Epée & le Bijou avec des témoignages de joye & d'agréement qui lui attirerent outre la liberté qu'il lui avoit promiſe, celle de ſon Valet dont ils n'étoient point convenus. Il lui donna auſſi une Lettre portant Ordre à l'Alcayde Aly ben Abdalla, Gouverneur de Tetoüan, de les laiſſer ſortir ſans trouble; mais cette Lettre ayant été devancée par un ordre ſecret de les retenir, ce pauvre Officier ſe vit bien-tôt fruſtré de ſes eſperances, & du fruit qu'il avoit lieu d'attendre de ſon Preſent.

Ses Remontrances & ſes Plaintes ne furent pas plus utiles que ſa Convention, & ne lui attirerent d'autre réponſe de cet Al-

cayde, ſi ce n'eſt que le Roy ſon Maître ne s'étoit pas ſouvenu en le renvoyant du Serment ſolemnel qu'il avoit fait de ne donner jamais la liberté aux Eſpagnols que par l'échange de dix Maures pour un, qu'ainſi il ne falloit pas qu'il eſperât la ſienne autrement qu'à ce prix là.

L'accord fait avec le Roy de Maroc, l'Epée & le Preſent qui lui avoient été donnez en conſequence, & la Lettre qu'il en apportoit, furent des Oppoſitions tres-juſtes, mais tres-inutiles contre l'injuſtice criante de ce procedé; Et aprés bien des conteſtations & des delais, cet Officier qui d'ailleurs étoit Homme de qualité, ne ſe tira d'affaire que moyennant onze Maures qu'il eut encore le credit de faire venir d'Eſpagne, & qu'il donna ſçavoir dix pour lui, & un pour ſon Valet, encore lui fit-on paſſer pour une grace ſin-

guliere le bon marché qu'on lui faiſoit pour ſon Valet.

Voilà un Exemple recent & bien remarquable des meſures qu'on peut prendre ſur les Engagemens & les Paroles de ce Prince-là & de ſes Alcaydes.

En voici encore une autre du même caractere.

Un Maure nommé Hadgy Achmeth de Maroc ayant été pris & amené en France, trouva moyen aprés vingt-huit années d'Eſclavage ſur les Galeres de ſe racheter & de s'y échanger pour le nommé Venelle de Proven-ce, auſſi Eſclave à Miquenez, ſous la convention faite avec le Roy de Maroc, qui en donna ſa parole à Venelle, & la confirma par Ecrit à Achmeth, que dés que ce Maure ſeroit arrivé en Barbarie, le François ſeroit auſſi-tôt renvoyé en ſon Païs.

Cet Accord ainſi reſolu & executé de la part des Parents

de Venelle, Hadgy Achmeth part, arrive à Miquenez, ſe proſterne devant ſon Roy, le remercie de ſa liberté, & lui demande celle de l'Eſclave François, qui en devoit être l'échange & le prix.

Ce Prince lui répond qu'il eſt un Chien; qu'il l'a trompé; qu'il peut tirer dix mille Ecus de Venelle; qu'il ne prétend point le rendre, & que pour lui puiſqu'il eſt libre, il n'a plus rien à demander ni à faire que de s'en retourner chez ſoy.

Le Maure étonné de ce refus & preſſé d'un ſentiment d'honneur d'autant plus eſtimable en lui qu'il eſt peu ordinaire à ceux de ſa Nation, ſe plaint de cette infidelité, repreſente au Roy ſa Parole & ſon Ecrit, & le ſollicite & preſſe de l'executer, ou de lui permettre de retourner à Marſeille. Le Roy nie ſon Ecrit, lui refuſe ſes demandes, & joint

à l'Ordre qu'il lui fait donner, de ſe taire & de ſe retirer, des menaces de mauvais traitemens, & de la mort même, s'il perſiſte à l'importuner.

Cependant il y a cinq ans que cela dure ſans que ce Maure ait deſemparé Miquenez, où il n'a pas de quoy vivre, criant hautement contre l'injuſtice qu'on lui fait, ne perdant aucune occaſion de ſe preſenter au Roy, & de s'en plaindre à lui, & proteſtant à tous les Alcaydes avec une fermeté Romaine, qu'il ſe laiſſera plûtôt tailler par morceaux que de ſe retirer ſans obtenir ou la liberté de Venelle, ou la permiſſion de s'aller remettre à Marſeille entre les mains des Parens dudit Venelle, & y reprendre les Fers, dont on ne l'a tiré qu'à cette condition.

Cet Homme qui a de la raiſon & du bon ſens, étoit tous les jours chez moy à Miquenez

pour me ſolliciter d'interpoſer mes offices en ſa faveur, & pour m'aſſurer qu'il perdroit plûtôt mille vies, s'il les avoit, que de conſentir à cette infidelité; il m'accompagnoit par tout, & mêmes à mes Audiances, & il m'a fait pluſieurs fois admirer autant ſa conſtance & ſa probité que la patience du Roy de Maroc à ſon égard, lui dont la politique & l'humeur le portent à tuer les ſiens ſi facilement, & pour des ſujets ſi legers.

Mais cela a auſſi achevé de me convaincre ſur le peu d'aſſurance qu'on doit prendre en ſes promeſſes ſoit en Paroles ou par Ecrit.

FIN.

TABLE

Des Matieres contenuës dans ce Livre.

ADoüar, ce que c'eſt *Page* 19
Alcaçar. 29
Alcaſſave ou Palais de l'Empereur de Maroc. 73
Alcaydes en general. 106
Alcayde Abdalla Rouſſy. 121
Alcayde Aly ben Abdalla. 125
Alcayde Aly ben Ichou. 122
Alcayde Mehemeth Adou ben Atar. 123
Alcayde Omar Adou. 154
Amokadem ou Juge de Police. 112
Audiances données au ſieur de Saint Olon, par l'Empereur de Maroc. 153. & 176

Bernou, ce que c'eſt. 94
Blanquille, Monnoye. 149
Cadis, ce que c'eſt. 110
Caractere des Affriquains. 37
Chevaux reputez Saints. 58

Cicognes.

Cicognes. 30
Commerce de l'Empire de Maroc. 37
Dromadaires. 23
Ducat d'or & d'argent, combien il vaut. 149
Empire de Maroc, son Etenduë, & ses Limites. 10. & 15
Enfans de l'Empereur de Maroc. 99
Enterremens des Affriquains. 54
Esclaves Chrétiens. 75
Ecoles d'Affrique. 81
Ecuries de l'Empereur de Maroc. 78
Feloux, Monnoye. 149
Femmes de l'Empereur de Maroc. 99
Forces de Mer & de Terre de l'Empereur de Maroc. 12. & 103
Galife ou Lieutenant du Gouverneur. 111
Habillement des Maures. 93
Histoire de Mouley Archy Roy de Tafilet. 2
Hôpital de Miquenez. 80
Jardins de Miquenez. 79
Jeux des Maures. 56
Insensez estimez Saints. 58
Juifs d'Affrique. 81
La Rache. 137
Lettres de l'Empereur de Maroc & de ses Ministres au Roy, à Monsieur de Pontchartrain, & au Sieur de Saint

Olon. 189. & c.
Maniere de combattre des Maures. 115
Maniere de recevoir les Ambaſſadeurs. 70
Mariages des Maures. 86
Matamorres, ce que c'eſt. 76
Mehemeth Themin, Ambaſſadeur en France. 131
Meticalle, Monnoye. 150
Michoüart, ce que c'eſt. 77
Miniſtres de l'Empereur de Maroc. 123
Miquenez. 73
Monnoye d'Affrique. 148
Morabites, ce que c'eſt. 4
Moulla Iſmaël Empereur de Maroc, & ſon Portrait. 60
Mouley Hameth Roy de Maroc & de Suz. 9
Mouley Mahameth, Roy de Tafilet. 2
Mouley Zydam, Fils de l'Empereur de Maroc. 99
Mouphty. 109
Noirs de la Garde de l'Empereur de Maroc. 118
Obſervation ſur le ſujet de l'Envoy du Sieur de Saint Olon à Maroc. 187
Obſervation pour ſervir de Memoire. 217
Occupation ordinaire des Maures. 57

Officiers principaux de l'Empereur de Maroc. 119
Pâques des Maures. 44
Pommes d'Or de Maroc. 16
Quintal d'Argent, combien vaut. 105
Recit de deux avantures singulieres à deux differents Esclaves. 218
Religion des Maures. 40
Renegats. 77
Repas des Maures. 90
Revenus de l'Empereur de Maroc. 104
Rouës ou Ecuries de Miquenez. 78
Royaume de Fez. 21
Royaume de Suz. 31
Royaume de Tafilet. 33
Salé. 28
Sebou Fleuve & son Pont. 22
Tetoüan. 12
Tresor de l'Empereur de Maroc. 106
Voisins de l'Empereur de Maroc. 138

Fin de la Table.

ERRATA.

PAge 2. ligne 16. Hameth, *lisez* Mahameth, page 2. ligne 17. *lisez* & des 124. Filles. Page 7. ligne 4 Mehemeth, *lisez* Mahameth. Page 43. ligne 23. ſleurent, *lisez* ſlairent. Page 50. ligne 20 quelques Chrétiens, *lisez* quelque Chrétien. Page 51. ligne 10. bigearre, *lisez* bizarre. Page 96. ligne 11. du Cuir, *lisez* de Cuir. Page 122. ligne 3. Jehou, *lisez* Ichou. Page 125. ligne 10. du Mouley, *lisez* de. Page 128. ligne 25. ces, *lisez* ſes. Page 133. ligne 12. les, *lisez* ſes. Page 137. O. Noſtro Senor, *lisez* Nueſtro Siñor. Page 146. ligne derniere, *lisez* on ne remporte de ces lieux-là. Page 171. ligne 6. & qu'il étoit, *lisez* il étoit.

BIBLIOTECA - Fondo Antiguo